



ALGERIE

Avril 2024

ALGERIE – CONSULTATIONS DE 2023 AU TITRE DE L'ARTICLE IV — COMMUNIQUE DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR L'ALGERIE

Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses pays membres. Dans le cadre des consultations de 2023 au titre de l'article IV avec l'Algérie, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** résumant les vues du conseil d'administration tels qu'exprimées le 27 mars 2024 lors de l'examen du rapport des services du FMI qui a marqué la conclusion des consultations au titre de l'article IV avec l'Algérie.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI pour examen par le conseil d'administration le 27 mars 2024. Le rapport a été établi à la suite des entretiens avec les autorités algériennes sur l'évolution de la situation et de la politique économiques, qui ont pris fin le 14 décembre 2023. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 8 mars 2024.
- Une **annexe d'information** rédigée par les services du FMI.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour l'Algérie.

Le document ci-après a été ou sera diffusé séparément.

Questions générales.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et de données qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site Web : <http://www.imf.org>

**Fonds monétaire international
Washington**



Le conseil d'administration du FMI achève la consultation de 2023 au titre de l'article IV avec l'Algérie

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Washington, DC – le 29 mars 2024 : Le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu le 27 mars 2024 les consultations¹ au titre de l'article IV avec l'Algérie.

L'économie algérienne se remettait encore de la pandémie de COVID-19 lorsque les répercussions de la guerre de la Russie en Ukraine et des sécheresses récurrentes ont engendré une hausse de l'inflation, alors que les cours internationaux élevés des hydrocarbures ont stimulé les recettes budgétaires et les exportations. Selon les estimations, l'économie algérienne a enregistré une croissance de 4,2 % en 2023, soit une performance solide soutenue par une reprise de la production d'hydrocarbures et de la vigueur de l'activité dans les secteurs de l'industrie, de la construction et des services. La position extérieure est demeurée solide avec les comptes courants affichant un excédent pour la deuxième année consécutive. En revanche, les pressions inflationnistes ont persisté (principalement dues aux prix élevés des denrées alimentaires), et la politique monétaire est demeurée accommodante. Selon les estimations, le déficit budgétaire s'est creusé, mais moins que prévu dans le budget révisé de 2023, en raison de taux d'exécution budgétaire relativement lents.

Les perspectives à court terme sont globalement positives, mais l'inflation demeure un sujet de préoccupation. La croissance réelle devrait se maintenir à des niveaux élevés, à 3,8 %, en 2024, soutenue en partie par des dépenses publiques élevées. L'inflation devrait commencer à décélérer, notamment grâce à la baisse des prix des produits frais, mais son enracinement à un niveau relativement élevé demeure une possibilité préoccupante. L'excédent des comptes courants devrait diminuer davantage en 2024, à mesure que les cours des hydrocarbures baissent.

Les perspectives économiques à moyen terme sont tributaires des efforts de diversification de l'économie algérienne et de la capacité à attirer l'investissement privé, et sont sujettes à plusieurs risques. Les risques baissiers incluent une inflation persistante, la volatilité des cours internationaux des hydrocarbures, les risques budgétaires liés aux passifs conditionnels, les importants besoins financiers budgétaires et l'augmentation de la dette publique. Des phénomènes climatiques extrêmes pourraient nuire à l'économie et au budget, tandis qu'une transition énergétique désordonnée poserait un risque à plus long terme. Parmi les risques orientés à la hausse, des réformes structurelles soutenues, audacieuses et approfondies et des efforts résolus pour diversifier l'économie, améliorer

¹ Conformément aux dispositions de l'article IV de ses Statuts, le FMI procède, habituellement chaque année, à des consultations bilatérales avec ses pays membres. Une mission des services du FMI se rend dans le pays, recueille des données économiques et financières et s'entretient avec les responsables nationaux de l'évolution et des politiques économiques du pays. De retour au siège, les membres de la mission rédigent un rapport qui sert de cadre aux délibérations du conseil d'administration.

l'environnement commercial, rehausser la capacité à attirer des investissements et exploiter de nouveaux marchés d'exportation pourraient stimuler la croissance et la création d'emplois.

Évaluation du conseil d'administration²

À l'issue de la conclusion des consultations au titre de l'article IV avec l'Algérie, le conseil d'administration a approuvé le contenu de l'évaluation des services du FMI dans les termes suivants :

Les administrateurs ont approuvé les grands axes de l'évaluation des services du FMI. Ils se sont félicités de la solidité de la croissance et de la position extérieure de l'Algérie, en dépit de nombreux facteurs favorables et défavorables. Si les perspectives à court terme sont globalement positives, l'inflation demeure élevée, et les risques de détérioration, notamment ceux liés à la volatilité des prix des matières premières et aux aléas climatiques, font que la vigilance reste de rigueur. Dans ce contexte, les administrateurs soulignent qu'un dosage judicieux des politiques économiques, conjugué à une mise en œuvre soutenue des réformes destinées à diversifier l'économie et à réduire les risques liés au climat, sera nécessaire pour garantir la stabilité macroéconomique et promouvoir une croissance inclusive et durable.

Les administrateurs saluent l'engagement des autorités en faveur de la viabilité budgétaire à moyen terme. Ils soulignent l'importance du maintien de l'équité sociale, en signalant le fait que l'ampleur du déficit budgétaire à court terme et les prévisions en matière de besoins de financement pourraient exacerber les vulnérabilités financières, budgétaires et inflationnistes. Dans cette optique, les administrateurs encouragent les autorités à procéder à un rééquilibrage progressif de la politique budgétaire afin de préserver les marges de manœuvre budgétaires et d'améliorer la viabilité des finances publiques et de la dette, tout en offrant un soutien ciblé aux populations les plus vulnérables. Les administrateurs soulignent l'importance de la politique budgétaire dans les mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ses conséquences, notamment à travers la réforme des subventions à l'énergie et une évaluation de la gestion des investissements publics résilients au changement climatique (C-PIMA). Ils notent également que l'amélioration de la gestion des finances publiques et la mise en place d'un cadre budgétaire à moyen terme fondé sur des règles budgétaires contribueraient à soutenir les plans budgétaires à moyen terme des autorités.

Les administrateurs ont souligné qu'un resserrement proactif de la politique monétaire — au moyen d'un relèvement du taux directeur et du ratio de réserves obligatoires, conjugué à une reprise de liquidités continue — contribuera à accompagner les efforts en matière de désinflation. Il sera également essentiel de renforcer le mécanisme de transmission monétaire et de faire de la stabilité des prix l'objectif principal de la politique monétaire. Les administrateurs ont salué l'adoption de la Loi monétaire et bancaire visant à moderniser les marchés financiers, les opérations de banque centrale, et la gouvernance. Ils ont aussi souligné qu'une plus grande flexibilité du taux de change renforcerait son rôle d'amortisseur des chocs.

Les administrateurs ont salué la résilience du système bancaire. Ils ont encouragé les autorités à renforcer le contrôle bancaire, à surveiller les créances improductives et à

² À l'issue des délibérations, la directrice générale, en sa qualité de présidente du conseil, résume les opinions des administrateurs et transmet ce résumé aux autorités nationales. Une explication des termes convenus utilisés communément dans ces résumés est disponible à l'adresse suivante : <https://www.imf.org/external/french/np/sec/misc/qualifiersf.htm>.

consolider la gouvernance des banques et et 'autres entreprises publiques. De telles mesures contribueront à réduire les risques systémiques que représentent les liens économiques et financiers étroits qui existent entre l'administration, les entreprises publiques et les banques publiques. Renforcer l'inclusion financière sera également essentiel.

Les administrateurs saluent l'engagement des autorités en faveur des réformes, notamment les efforts destinés à encourager l'investissement, à améliorer la transparence budgétaire, à renforcer le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et à traiter des risques liés à la gouvernance et à la corruption. Les administrateurs ont souligné l'importance de poursuivre les réformes structurelles afin d'améliorer l'environnement économique, de soutenir le taux d'activité des jeunes et des femmes et de promouvoir une croissance diversifiée, verte et tirée par le secteur privé. Les administrateurs exhortent aussi les autorités à améliorer la portée et l'actualité des statistiques, avec l'accompagnement du FMI en matière de renforcement des capacités, afin de mieux étayer l'élaboration des politiques publiques.

Les prochaines consultations au titre de l'article IV avec l'Algérie devraient se dérouler selon le cycle normal de 12 mois.

Algérie : principaux indicateurs économiques et financiers, 2019-29											
	2019	2020	2021	2022	Projections						
					2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Production et prix (variation annuelle en pourcentage)											
PIB réel	0.9	-5.0	3.8	3.6	4.2	3.8	3.1	2.5	2.1	2.1	2.1
Secteur hydrocarbures	-4.9	-10.2	10.5	-0.6	4.5	2.7	1.5	1.0	0.5	0.5	0.5
Hors hydrocarbures	1.8	-4.3	2.9	4.2	4.1	4.0	3.3	2.7	2.3	2.3	2.3
par habitant	-1.0	-5.9	2.1	2.0	2.6	2.4	1.7	1.2	0.9	0.9	0.9
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	2.0	2.4	7.2	9.3	9.3	7.6	6.4	6.1	5.5	5.2	5.0
Investissement et épargne (en pourcentage du PIB)											
Solde épargne/investissement	-8.7	-11.3	-2.4	8.4	2.2	0.1	-1.5	-2.5	-2.9	-3.4	-3.8
Épargne nationale	38.3	33.2	38.5	44.4	40.8	38.7	36.6	35.3	34.7	34.3	33.9
Administration centrale	3.8	-1.5	1.5	4.0	4.2	-1.5	-1.4	-0.7	-0.9	-0.8	-0.8
Hors administrations publiques 1/	34.5	34.6	37.0	40.4	36.6	40.3	38.0	36.0	35.6	35.1	34.7
L'investissement	47.0	44.5	40.9	36.0	38.6	38.6	38.1	37.9	37.6	37.7	37.7
Administration centrale	12.3	9.1	7.8	6.5	7.2	7.0	6.5	6.1	5.9	5.9	5.9
Hors administrations publiques 1/	34.7	35.5	33.1	29.5	31.4	31.6	31.7	31.8	31.7	31.8	31.8
Avec/sans secteur non public hors hydrocarbures	28.9	32.1	30.5	27.3	29.7	29.9	29.9	30.0	30.1	30.2	30.2
Finances de l'administration centrale (en pourcentage du PIB)											
des recettes	28.6	27.0	26.2	29.6	31.1	27.8	26.8	26.4	25.7	25.4	25.2
Dépenses (prêts nets compris)	37.1	37.5	32.5	32.0	34.1	36.3	34.7	33.2	32.4	32.1	31.9
Solde budgétaire global	-8.5	-10.5	-6.3	-2.5	-3.0	-8.5	-7.8	-6.7	-6.7	-6.7	-6.7
Financement par la banque centrale (flux)	4.3	0.0	2.1	-0.1	-0.7	-1.1	-1.5	-0.5	-0.7	-1.3	-1.2
Dettes publiques brutes (hors garanties)	40.9	46.0	55.1	48.1	49.5	46.4	49.7	51.9	54.4	57.0	59.5
(en pourcentage du PIB hors hydrocarbures)											
Solde primaire hors hydrocarbures, hors dividendes de la banque centrale	-27.7	-25.8	-24.3	-27.8	-26.6	-26.6	-23.9	-21.5	-20.1	-19.3	-18.7
Solde hors hydrocarbures	-24.1	-22.4	-20.6	-27.4	-26.4	-27.0	-24.6	-22.5	-21.4	-20.8	-20.3
Recettes	34.4	30.7	32.4	40.2	38.6	33.7	32.2	31.5	30.4	30.0	29.5
Hydrocarbures	13.9	10.4	12.8	24.0	22.7	16.7	15.2	14.5	13.4	12.9	12.4
Hors hydrocarbures	20.5	20.2	19.5	16.2	15.9	17.0	17.0	17.0	17.0	17.1	17.1
Dépenses (prêts nets compris)	44.6	42.6	40.2	43.5	42.3	44.0	41.6	39.5	38.4	37.9	37.4
Dépenses courantes	25.5	27.2	26.9	32.1	31.2	33.3	31.8	30.5	29.8	29.3	29.0
Dépenses d'investissement	14.8	10.3	9.6	8.9	9.0	8.4	7.8	7.2	7.0	7.0	7.0
Prêts nets	4.3	5.1	3.7	2.5	2.1	2.2	2.0	1.8	1.7	1.6	1.4
Secteur extérieur 2/											
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-8.7	-11.3	-2.4	8.4	2.2	0.1	-1.5	-2.5	-2.9	-3.4	-3.8
Exportations, fâb (variation en pourcentage)	-14.3	-37.9	76.2	69.6	-16.4	-0.6	1.0	1.5	0.8	0.8	0.6
Hydrocarbures	-14.5	-39.8	70.2	74.8	-16.7	-2.7	-0.9	-0.2	-1.0	-1.2	-1.4
Hors hydrocarbures	-7.6	-7.8	138.9	30.6	-13.9	19.5	16.3	12.7	11.4	11.7	9.9
Importations, fâb (variation en pourcentage)	-8.1	-20.4	5.4	3.7	12.7	11.2	8.9	6.0	3.2	2.8	2.3
Valeur unitaire à l'exportation du pétrole brut (dollars/baril)	64.5	41.9	72.3	103.9	84.0	81.2	77.1	74.2	72.4	71.4	70.9
Réserves officielles brutes											
En milliards de dollars	62.8	48.2	45.3	61.0	68.9	71.3	69.3	64.2	57.7	49.8	40.4
En mois d'importations de biens et de services de l'année suivante	17.6	13.0	11.6	13.9	14.1	13.5	12.4	11.1	9.7	8.2	6.6
Dettes extérieures brutes (en % du PIB)	2.0	2.1	1.7	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.2	1.2	1.2
Monnaie et crédit (variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)											
avoirs extérieurs nets	-20.3	-14.9	-5.2	35.5	6.7	9.5	2.2	-3.0	-5.9	-10.2	-16.0
Crédit à l'économie	9.0	3.0	-12.1	3.2	5.8	5.4	5.8	6.2	6.6	6.8	6.8
Monnaie et quasi-monnaie	-0.8	7.4	13.2	14.3	5.9	14.1	9.5	7.2	7.3	7.0	6.8
Postes pour mémoire :											
PIB (en milliards de dinars aux prix courants)	23,090	20,902	25,158	32,028	33,225	36,764	40,152	43,634	46,947	50,347	53,855
Croissance du PIB nominal	1.8	-9.5	20.4	27.3	3.7	10.7	9.2	8.7	7.6	7.2	7.0
PIBHH (en milliards de dinars aux prix courants)	19,216	18,396	20,383	23,561	26,773	30,357	33,463	36,600	39,615	42,721	45,937
PIB par habitant (en USD)	4,453	3,758	4,170	4,982
Taux de change (DA/USD)	119.4	126.9	135.3	142.0
TCER (variation en %)	2.1	-4.4	-4.8	6.2
Sources : autorités algériennes ; estimations et projections des services du FMI.											
1/ Y compris les entreprises publiques.											
2/ En millions de dollars, sauf indication contraire.											



ALGÉRIE

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2023 AU TITRE DE L'ARTICLE IV

8 mars 2024

THÈMES PRINCIPAUX

Contexte. L'économie algérienne se relevait juste de la pandémie lorsqu'elle a été frappée par les répercussions de la guerre en Ukraine et une succession de sécheresses. Ces chocs ont alimenté l'inflation, même si la hausse des cours mondiaux des hydrocarbures a aussi augmenté les recettes publiques et les exportations. L'Algérie a enregistré une croissance vigoureuse en 2023 et sa position extérieure est restée solide, avec un excédent des transactions extérieures pour la deuxième année consécutive et une nouvelle accumulation de réserves de change. L'inflation demeure élevée et pourrait s'enraciner. Les lois de finances 2023–24 visent à soutenir le pouvoir d'achat des ménages, mais risquent d'épuiser les marges de manœuvre qui protègent le budget contre la volatilité des recettes. Les réformes structurelles progressent, avec la promulgation de la loi monétaire et bancaire et la mise en œuvre de la budgétisation par programmes et du code de l'investissement de 2022. Des investissements dans la transition numérique permettraient de renforcer la gouvernance et la transparence, de réduire les risques de corruption et d'améliorer la prestation des services.

Perspectives et risques. Les perspectives à court terme sont globalement positives, mais l'inflation reste préoccupante. La croissance économique devrait ralentir tout en restant vigoureuse, favorisée en partie par des dépenses publiques élevées, et l'excédent des transactions courantes devrait diminuer en raison de la baisse des prix internationaux des hydrocarbures. À moyen terme, les perspectives économiques dépendent des mesures prises pour diversifier l'économie et attirer l'investissement privé. Selon les prévisions du scénario de référence des services du FMI, la croissance du PIB réel devrait ralentir sous l'effet d'une baisse de la production d'hydrocarbures, de contraintes de financement limitant les dépenses budgétaires et d'obstacles structurels freinant la croissance du secteur privé. Les risques à court terme sont constitués par la volatilité des cours mondiaux des hydrocarbures et la persistance de l'inflation. Les autres risques baissiers incluent notamment les aléas climatiques, un ralentissement brutal en Europe, la concrétisation de passifs conditionnels (notamment des entreprises publiques), les besoins de financement budgétaire élevés combinés avec une augmentation de la dette publique (notamment en cas d'inertie des réformes). Une transition énergétique mondiale désordonnée constitue un risque à long terme. En revanche, des mesures énergiques pour diversifier l'économie, attirer l'investissement et améliorer le climat des affaires pourraient stimuler la croissance et la création d'emplois plus nettement que prévu et les perspectives économiques pourraient être encore meilleures si des réformes structurelles importantes et audacieuses étaient mises en place.

Principales recommandations

- *Politique budgétaire.* Un rééquilibrage budgétaire progressif est indispensable pour reconstituer les marges de manœuvre financières, réduire la vulnérabilité du budget face à la volatilité des prix des hydrocarbures et limiter les risques pour la stabilité macroéconomique et financière (provenant notamment de besoins d'emprunt importants). Ce rééquilibrage progressif pourrait être fondé sur une stabilisation du ratio de la dette publique sur le PIB à moyen terme, qui constituerait en soi un premier pas vers l'élaboration d'un cadre budgétaire à moyen terme fondé sur des règles. La politique budgétaire peut également soutenir la stratégie exhaustive des autorités en matière d'atténuation et d'adaptation face aux défis du changement climatique. Une réforme progressive des subventions énergétiques, accompagnée d'un soutien ciblé aux populations vulnérables, créerait un espace budgétaire pour les investissements dans l'adaptation au changement climatique et contribuerait à constituer une marge de manœuvre financière.
- *Politiques monétaire et de change.* Un resserrement de la politique monétaire s'impose pour réduire l'inflation et démontrer la volonté de la banque centrale de contenir les risques d'inflation. La transmission de la politique monétaire serait améliorée moyennant des réformes visant à approfondir les marchés financiers, et à les rendre plus concurrentiels et davantage fondés sur les règles de marché. Une plus grande souplesse du taux de change du dinar renforcerait son rôle d'amortisseur de choc et contribuerait à développer le marché des changes.
- *Secteur financier.* Les réformes prévues par la loi monétaire et bancaire pourraient servir à renforcer l'infrastructure du marché du crédit, élaborer des produits d'épargne à long terme et favoriser l'inclusion financière. Les liens d'interdépendance économique et financière entre l'administration centrale, les banques d'État et les entreprises publiques pourraient amplifier les risques macro financiers en cas de chocs. Il importe donc d'assurer un suivi rapproché de la liquidité et de la solvabilité du secteur bancaire et de veiller au respect des règles prudentielles et à l'évaluation régulière des risques, comme le recommande le PESF de 2019. Les autorités devraient également surveiller de près les risques financiers de toutes les entreprises publiques, renforcer leur gouvernance et réexaminer leur rôle dans l'économie.
- *Réformes structurelles.* Des réformes profondes et ambitieuses permettraient d'exploiter le potentiel du secteur privé comme moteur de croissance durable et de création d'emplois. La mise en œuvre de la loi relative à l'investissement et la promulgation d'une nouvelle loi foncière visent à encourager l'initiative et l'investissement du secteur privé et devraient être complétées par une réforme du secteur des entreprises publiques (notamment en vendant ou liquidant les entreprises non stratégiques et déficitaires) et par une plus grande flexibilité des marchés des biens et du travail. Les autorités devraient poursuivre les mesures visant à réduire les risques de corruption, améliorer la transparence (en tirant parti de la transition numérique) et combler les lacunes identifiées en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. L'amélioration de la couverture et de l'actualité des statistiques contribuerait à éclairer la prise de décision des pouvoirs publics.

Approuvé par
Taline Koranchelian et
S. Jay Peiris

Les entretiens se sont déroulés à Alger du 3 au 14 décembre 2023. L'équipe de la mission se composait de Chris Geiregat (chef de mission), William Gbohoui, Véronique Salins (tous du département Moyen-Orient et Asie centrale) et Thierry Tressel (du département des marchés monétaires et de capitaux). Kamel Badsı (du bureau de l'administrateur) a pris part à la plupart des entretiens. La mission a rencontré M. Taleb, gouverneur de la Banque d'Algérie, M. Faıd, ministre des Finances, M. Arkab, ministre de l'Énergie et des Mines, M. Cherfa, ministre de l'Agriculture et du Développement rural, M. Zitouni, ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, et M. Derbal, ministre de l'Hydraulique. L'équipe s'est également entretenue avec d'autres hauts responsables du gouvernement et de la banque centrale, ainsi qu'avec des représentants des secteurs économique et financier et de la société civile. Dalia Kadissi et Jarın Nashın ont fourni une excellente assistance de recherche et Rodrigo Huguet et Abigail Korman ont contribué à la production du rapport.

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS	5
CONTEXTE	6
ÉVOLUTION MACROÉCONOMIQUE RÉCENTE	6
PERSPECTIVES ET RISQUES	7
DISCUSSIONS DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES	9
A. Politique budgétaire	9
B. Politiques monétaire et de change	16
C. Politiques du secteur financier	21
D. Réformes structurelles : diversifier l'économie en favorisant l'initiative du secteur privé, en améliorant la gouvernance et la transparence et en réduisant les risques de corruption.	25
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	28
A. Pourquoi l'inclusion financière est-elle primordiale ?	74
B. Quel est l'état de l'inclusion financière en Algérie ?	74
C. Quelles mesures contribueraient à une amélioration de l'inclusion financière en Algérie ?	75

GRAPHIQUES

1. Principaux indicateurs macroéconomiques _____	31
2. Évolution du secteur extérieur _____	32
3. Indicateurs budgétaires _____	33
4. Indicateurs des secteurs monétaire et financier _____	34

TABLAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2019–29 _____	35
2a. Balance des paiements, 2019–29 (en milliards de dollars) _____	36
2b. Balance des paiements, 2019–29 (en pourcentage du PIB) _____	37
3a. Synthèse des opérations de l'administration centrale, 2019–29 (en milliards de dinars) _____	38
3b. Synthèse des opérations de l'administration centrale, 2019–29 (en pourcentage du PIB) _____	39
4. Situation monétaire, 2019–29 _____	41
5. Indicateurs de solidité financière, 2012–23, 1 ^{er} semestre _____	42

ANNEXES

I. Matrice d'évaluation des risques _____	43
II. Mise en oeuvre des précédentes recommandations du FMI _____	48
III. Analyse de viabilité de la dette et du risque souverain _____	53
IV. Analyse de viabilité de la dette extérieure _____	62
V. Scénario budgétaire de remplacement _____	65
VI. Évaluation du secteur extérieur _____	69
VII. Amélioration de l'inclusion financière en Algérie _____	74
VIII. Actualisation de l'année de référence des comptes nationaux _____	82

Abréviations

AAPI	Agence algérienne de promotion des investissements
ABEF	Association des banques et établissements financiers
AVD-RS	Analyse de viabilité de la dette et du risque souverain
BA	Banque d'Algérie
BDH	Banque de l'habitat
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CPAT	Outil d'évaluation de la politique climatique (de la tarification du carbone)
C-PIMA	Évaluation de la gestion de l'investissement public résilient face au changement climatique
CTRF	Cellule de traitement du renseignement financier
DC	Développement des capacités (assistance technique et formation)
EBA	Évaluation du solde extérieur
FRR	Fonds de régulation des recettes
Haut comité	Haut comité d'évaluation et d'alerte des risques budgétaires
LF 2024	Loi de finances pour 2024
LMB	Loi monétaire et bancaire
MOAN	Moyen-Orient et Afrique du nord
ONS	Office National des Statistiques
PESF	Programme d'évaluation du secteur extérieur
PME	Petites et moyennes entreprises
PPPs	Partenariats public-privé
PSR	Programme spécial de refinancement
RAM	Matrice d'évaluation des risques
R&D	Recherche et développement
SIP	Document de la série des questions générales
TAP	Taxe sur les activités professionnelles
TCEN	Taux de change effectif nominal
TCER	Taux de change effectif réel
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

CONTEXTE

L'économie algérienne se relevait juste de la pandémie lorsqu'elle a été frappée par les retombées de la guerre en Ukraine, qui ont eu une incidence sur les cours internationaux des produits de base, et par une succession de sécheresses. Bien que ces chocs aient alimenté l'inflation, les prix élevés des hydrocarbures au niveau mondial ont également augmenté les recettes publiques et les exportations. Les lois de finances pour 2023 et 2024 (cette dernière étant une année d'élection présidentielle) visent à soutenir le pouvoir d'achat des ménages, mais risquent de tarir le Fonds de régulation des recettes, qui constitue une marge de manœuvre financière essentielle pour protéger les dépenses budgétaires contre la volatilité des recettes. Les priorités absolues des politiques monétaire et budgétaire consistent à contenir les tensions inflationnistes et à maintenir la viabilité budgétaire et la stabilité financière. Les autorités cherchent à réduire la dépendance de l'Algérie à l'égard du secteur des hydrocarbures en prenant des mesures pour diversifier l'économie, attirer l'investissement privé et exploiter de nouveaux marchés à l'exportation. Libérer le plein potentiel de l'économie pour générer une croissance économique forte et durable et créer des emplois, nécessitera des réformes structurelles profondes et ambitieuses.

ÉVOLUTION MACROÉCONOMIQUE RÉCENTE

- 1. La croissance réelle a été vigoureuse en 2023, mais l'inflation est restée élevée.** La croissance du PIB réel a été estimée à 4,2 % en 2023, soutenue par la vigueur de l'activité dans les secteurs de l'industrie, de la construction et des services, ainsi que par un rebond de la production d'hydrocarbures. L'inflation annuelle dépasse en moyenne 9% depuis le milieu de l'année 2022. L'inflation sous-jacente (hors produits alimentaires frais et prix administrés) a légèrement ralenti (à 7,8 % à fin décembre 2023), mais la possibilité d'effets de second tour présente des risques d'enracinement.
- 2. Le compte des transactions courantes a été excédentaire pour une deuxième année consécutive.** Sur les neuf premiers mois de 2023, l'excédent s'est réduit de plus de moitié comparativement à 2022 (à 7,5 milliards de dollars) essentiellement en raison d'une baisse des prix des hydrocarbures (qui demeurent toutefois élevés). Selon les estimations des services du FMI, cet excédent des transactions courantes aurait atteint 5,3 milliards de dollars pour l'année 2023. Le compte d'opérations financières de l'Algérie est essentiellement fermé et les flux nets d'IDE ont été inférieurs à 0,5 milliard de dollars jusqu'à la fin du troisième trimestre 2023. Le taux de change effectif nominal s'est apprécié de 5 % en glissement annuel à fin décembre 2023 et les réserves internationales ont atteint l'équivalent de 14,1 mois d'importations à fin octobre 2023.
- 3. Le déficit budgétaire s'est vraisemblablement creusé en 2023, mais dans une moindre mesure que ce que prévoyait la loi de finances complémentaires de 2023.** Selon les estimations des services du FMI, le déficit aurait atteint 3 % du PIB (contre 2,5 % en 2022), bien que le déficit hors hydrocarbures ait vraisemblablement été moins prononcé qu'en 2022 (26,4 % du PIB hors hydrocarbures, contre 27,4 % en 2022). La loi de finances complémentaires de 2023 a visé à soutenir le pouvoir d'achat des ménages, notamment grâce à des hausses de salaires, une

nouvelle indemnité de chômage pour les nouveaux venus sur le marché de l'emploi, et des subventions alimentaires. Toutefois, cette hausse des dépenses a été atténuée par un faible taux d'exécution et une adoption tardive de cette loi de finances complémentaire. Les autorités ont prévu de financer le déficit de 2023 en partie en puisant dans le Fonds de régulation des recettes (FRR). Les services du FMI estiment que la dette publique a augmenté pour atteindre près de 49,5 % du PIB¹.

4. Le secteur bancaire est liquide, solvable et rentable, mais les prêts improductifs pèsent sur les bilans des banques. Les coefficients agrégés de solvabilité et de liquidité sont supérieurs aux minima règlementaires. Le ratio de prêts improductifs sur l'ensemble du secteur dépasse 19,5 % depuis 2021 et les prêts improductifs des banques publiques (21,4 % à fin juin 2023) sont plus de deux fois supérieurs à ceux des banques privées. Le crédit au secteur privé a commencé à se redresser au deuxième semestre 2023, avec une croissance de 5,9 % pour l'année, contre 2,5 % en 2022.

PERSPECTIVES ET RISQUES

5. Les perspectives à court terme sont globalement positives, mais l'inflation reste préoccupante (tableau 1 du texte). Selon les projections des services du FMI, la croissance du PIB réel devrait être de 3,8 % en 2024, favorisée en partie par des dépenses budgétaires élevées. L'inflation devrait ralentir grâce à la baisse des prix des produits alimentaires frais, sous l'effet notamment des mesures prises pour accroître la production agricole et constituer un stock de sécurité alimentaire. L'excédent du compte des transactions courantes devrait, dans l'hypothèse d'une baisse progressive des cours du pétrole, continuer à baisser.

Tableau 1 du texte. Algérie : Indicateurs macroéconomiques et financiers, 2019–29

	2021	2022	2023 Proj.	2024 Proj.	2025 Proj.	2026 Proj.	2027 Proj.	2028 Proj.	2029 Proj.
Production et prix									
			(variation annuelle en pourcentage)						
PIB réel	3,8	3,6	4,2	3,8	3,1	2,5	2,1	2,1	2,1
Secteur hydrocarbures	10,5	-0,6	4,5	2,7	1,5	1,0	0,5	0,5	0,5
Hors hydrocarbures	2,9	4,2	4,1	4,0	3,3	2,7	2,3	2,3	2,3
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	7,2	9,3	9,3	7,6	6,4	6,1	5,5	5,2	5,0
Finances de l'administration centrale									
			(en pourcentage du PIB)						
Solde total	-6,3	-2,5	-3,0	-8,5	-7,8	-6,7	-6,7	-6,7	-6,7
Dette publique brute (hors garanties)	55,1	48,1	49,5	46,4	49,7	51,9	54,4	57,0	59,5
			(en pourcentage du PIB hors hydrocarbures)						
Solde hors hydrocarbures	-20,6	-27,4	-26,4	-27,0	-24,6	-22,5	-21,4	-20,8	-20,3
Secteur extérieur									
Solde des transactions courantes (% du PIB)	-2,4	8,4	2,2	0,1	-1,5	-2,5	-2,9	-3,4	-3,8
Réserves officielles brutes									
En milliards de dollars	45,3	61,0	68,9	71,3	69,3	64,2	57,7	49,8	40,4
En mois d'importations de l'année suivante	11,6	13,9	14,1	13,5	12,4	11,1	9,7	8,2	6,6

Sources : autorités algériennes ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Le présent rapport des services du FMI intègre les nouvelles données de la comptabilité nationale pour la période 2001–22 (avec 2001 pour année de base) publiées à fin 2023, ce qui accroît le PIB nominal annuel d'environ 10 % en moyenne (annexe VIII).

6. Les perspectives économiques à moyen terme dépendent des mesures prises pour diversifier l'économie et attirer l'investissement privé. Selon les prévisions du scénario de référence des services du FMI, la croissance du PIB réel devrait ralentir pour se situer légèrement au-dessus de 2 % d'ici 2029, en raison d'une baisse de la production d'hydrocarbures, des contraintes de financement limitant les dépenses budgétaires et des obstacles structurels freinant la croissance du secteur privé. L'inflation devrait se rapprocher de 5 %. Les déficits des transactions courantes devraient réapparaître en 2025, mais les réserves de change resteraient relativement confortables (aux alentours de 6,6 mois d'importations d'ici 2029). L'exécution du budget devrait être limitée par la baisse des recettes provenant des hydrocarbures et par la politique consistant à ne compter que sur des sources de financement intérieures (essentiellement des banques publiques). Le déficit budgétaire hors hydrocarbures devrait se résorber progressivement, passant selon les estimations de 26,4 % du PIB hors hydrocarbures en 2023 à environ 20,3 % du PIB hors hydrocarbures à moyen terme, tandis que le ratio de la dette publique sur le PIB continuerait d'augmenter.

7. Risques²

- **Négatifs.** La volatilité des cours internationaux des hydrocarbures et la persistance de l'inflation sont des risques à court terme. Des phénomènes climatiques extrêmes (sécheresses et inondations) perturberaient l'agriculture et entraîneraient de considérables coûts budgétaires, tandis qu'une transition énergétique désordonnée au niveau mondial constitue un risque à plus long terme. L'Algérie souffrirait d'un ralentissement brutal en Europe, qui est son principal marché à l'exportation. Les risques intérieurs sont liés aux passifs conditionnels (notamment des entreprises publiques), aux besoins de financement budgétaire élevés et à l'augmentation de la dette publique, notamment en cas d'inertie des réformes. Les liens d'interdépendance financière entre l'administration centrale, les banques d'État et les entreprises publiques constituent une source de risque systémique pour l'économie et pour la stabilité financière, car ils pourraient éventuellement amplifier les effets des chocs (notamment liés aux cours des produits de base). Le risque systémique est resté pratiquement le même par rapport aux consultations de 2022 au titre de l'article IV.
- **Positifs.** Les risques positifs sont importants et dépendent du rythme de mise en œuvre et des effets du plan d'action gouvernemental (investissement dans la transition numérique, amélioration de la gouvernance), ainsi que des mesures prises par les autorités pour attirer l'investissement privé, approfondir les marchés financiers intérieurs et accéder à de nouveaux marchés à l'exportation. Les perspectives économiques seraient encore meilleures si des réformes profondes et ambitieuses étaient mises en place (détails au §38).

² Voir annexe I (matrice d'évaluation des risques).

Point de vue des autorités

8. Les autorités sont optimistes quant à la croissance à moyen terme, tout en reconnaissant les risques qui pèsent sur les perspectives économiques. Elles soulignent que leur programme de réformes structurelles devrait encourager l'investissement du secteur privé et la croissance à moyen terme, en soulignant les effets attendus de la loi de 2022 relative à l'investissement, de la loi foncière et des mesures prises pour rationaliser les formalités administratives en faveur des investisseurs. Selon elles, l'augmentation des exportations hors hydrocarbures illustre leur stratégie de diversification de l'économie et de renforcement de la résilience face à la volatilité des cours des hydrocarbures. Les autorités partagent globalement l'évaluation faite par les services du FMI des principaux risques qui pèsent sur l'économie, tout en observant que les risques budgétaires et financiers liés aux passifs conditionnels et aux importants besoins de financement sont surveillés de près, et à leur avis, gérables.

DISCUSSIONS DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES³

Un rééquilibrage budgétaire progressif permettrait de constituer des réserves contre les chocs macroéconomiques et la volatilité des recettes et de maîtriser les risques de surendettement souverain à moyen terme. Un resserrement de la politique monétaire démontrerait la volonté de la banque d'Algérie (BA) de lutter contre l'inflation et d'éviter qu'elle ne s'enracine. Une plus grande flexibilité du taux de change contribuerait à absorber les chocs. Les facteurs de vulnérabilité liés à la volatilité des prix internationaux des hydrocarbures, au changement climatique et aux liens d'interdépendance entre les entités du secteur public doivent être mieux compris et mieux gérés. Pour entraîner une croissance durable et inclusive et créer des emplois, il faudra des réformes profondes et ambitieuses qui réduisent l'empreinte du secteur public et s'attaquent aux obstacles structurels qui freinent l'initiative du secteur privé.

A. Politique budgétaire

Projections budgétaires de référence

9. La loi de finances 2024 supprime la taxe sur le chiffre d'affaires des activités professionnelles (« TAP ») et compense partiellement le manque à gagner pour les administrations locales par une nouvelle taxe de solidarité sur le transport des hydrocarbures. Elle instaure également de nouveaux avantages fiscaux pour soutenir le secteur privé (pour les start-ups et les travailleurs indépendants bénéficiant du régime simplifié d'auto-entrepreneur par exemple). Du côté des dépenses, la loi de finances envisage une forte augmentation de la masse salariale : i) révision du barème des salaires pour 2,8 millions d'agents de la fonction publique⁴ ; ii) effets sur une année pleine des embauches dans le secteur de l'éducation en 2023 (31

³ Voir annexe II (mise en œuvre des précédentes recommandations du FMI).

⁴ Cette révision augmente les salaires de la fonction publique d'environ 15 % pour la seule année 2024, et d'environ 47 % cumulativement sur la période 2022–24.

000 postes environ) ; et iii) nouveaux postes (37 000 environ, essentiellement dans les secteurs de l'éducation et de la santé). La loi de finances augmente également la retraite minimale et plusieurs allocations (pour étudiants, personnes handicapées, et personnes à la recherche d'un premier emploi), car la priorité des autorités reste de maintenir le pouvoir d'achat des ménages. Avec l'instauration de la budgétisation par programmes, les autorités entendent améliorer l'efficacité et le taux d'exécution des investissements (tableau 2 du texte).

Tableau 2 du texte. Algérie : Résultats budgétaires 2022 et lois de finances 2023 et 2024

	2022				2023				2024		
	Loi de finances 2022	Loi de finances rectificative 2022	Résultat	Taux de réalisation	Loi de finances 2023 ¹	Loi de finances rectificative 2023	Prévisions des services du FMI	Taux d'exéc. prévu	Loi de finances 2024 ¹	Prévisions des services du FMI	Taux d'exéc. prévu
Dépenses totales	30,8	36,2	30,2	83%	40,9	43,6	31,9	73%	40,9	34,0	83%
dont : dépenses courantes	19,7	24,0	23,6	98%	29,8	31,9	24,8	78%	30,8	29,9	97%
dépenses en capital	11,1	12,2	6,5	53%	11,2	11,8	7,1	61%	10,1	6,9	68%

^{1/} En faisant l'hypothèse que les "dépenses non allouées" sont réparties à égalité entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement.

Sources : autorités algériennes ; estimations et projections des services du FMI.

10. Le déficit budgétaire important prévu pour 2024 (en sus du déficit qui devrait déjà augmenter en 2023) entraînerait une érosion des réserves financières et accentuerait les facteurs de vulnérabilité (graphique 1 du texte). Le déficit budgétaire global atteindrait 8,5 % du PIB en 2024 et le déficit hors hydrocarbures 27 % du PIB hors hydrocarbures. Les déficits budgétaires en 2023–24 épuiseront les réserves financières du Fonds de régulation des réserves (FRR), réduiraient l'espace budgétaire et pourraient alimenter l'inflation⁵. Ces déficits contraindraient la politique budgétaire au cours des années ultérieures, car le financement de ces besoins très élevés de l'Etat pourrait peser sur le secteur bancaire national, évincer le crédit privé et accentuer le risque de recourir à d'autres systèmes de financement, notamment aux ressources financières des entreprises publiques. Les services du FMI prévoient une légère diminution des déficits budgétaires à moyen terme, essentiellement en raison de ces contraintes financières.

11. Les résultats de l'analyse de viabilité de la dette et du risque souverain (AVD-RS) indiquent un risque « modéré » de surendettement souverain pour l'Algérie (annexe III).

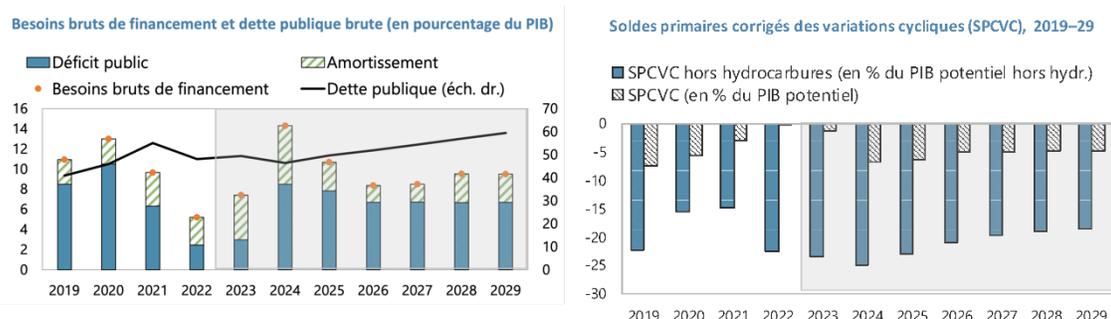
Bien que le recours au FRR permette de limiter l'accumulation de dette en 2024 et que les déficits budgétaires soient appelés à diminuer progressivement au cours des années ultérieures, les projections de référence des services du FMI suggèrent une augmentation continue du ratio de la dette publique sur le PIB, ce qui accentue les facteurs de vulnérabilité de la dette. De fortes incertitudes, notamment liées à la volatilité des recettes des hydrocarbures, accentuent également le risque de tension sur la dette souveraine à moyen terme. Les facteurs permettant d'atténuer ces risques sont notamment les capitaux actuellement accumulés dans le FRR (qui réduisent les risques à court terme), la part considérable de la dette non négociable, et la quasi-absence de dette publique extérieure (annexe IV).

⁵ À fin décembre 2023, le solde du FRR s'élevait à 2 268 milliards de DZD (6,8 % du PIB).

Graphique 1 du texte. Algérie : Évolution de la politique budgétaire, 2019–29

Le ratio de la dette publique augmenterait à moyen terme en raison de considérables besoins de financement bruts...

... alimentés par des déficits publics conséquents, malgré le resserrement progressif de la politique budgétaire.



Sources : autorités algériennes ; estimations des services du FMI.

Axe stratégique : renforcer la résilience du budget face aux chocs

12. Un rééquilibrage progressif de la politique budgétaire ancré sur la stabilisation de la dette publique d'ici 2026 contribuerait à améliorer la résilience du budget. Selon l'analyse des services du FMI, des mesures complémentaires de trois points de pourcentage du PIB sur la période 2024–26 pourraient stabiliser le ratio de la dette publique sur le PIB aux alentours de 47 % d'ici 2026 (graphique 2 du texte et annexe V). Ces mesures complémentaires par rapport aux projections de référence pourraient toucher les recettes comme les dépenses et comprendre notamment : i) l'élimination des dépenses fiscales inefficaces⁶, ii) une répartition des embauches et des augmentations de salaires des fonctionnaires sur plusieurs années, et iii) le remplacement progressif des subventions universelles par des transferts ciblés, en commençant par les subventions des produits pétroliers (voir aussi § 19). Ces efforts supplémentaires contribueraient à accroître les réserves du FRR et à créer un espace budgétaire pour absorber les chocs macroéconomiques et gérer la volatilité des recettes⁷. Elles permettraient également de réduire les besoins bruts de financement et le recours qui en découle aux emprunts auprès du secteur bancaire intérieur, laissant ainsi davantage de possibilités aux emprunts du secteur privé.

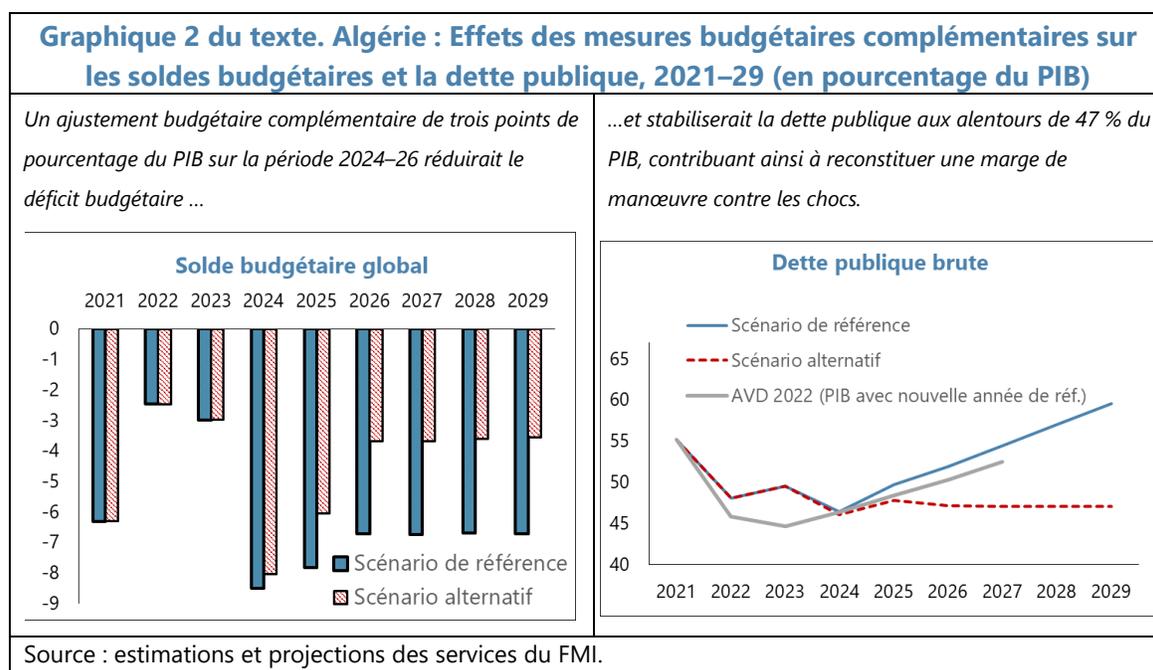
13. Plus généralement, les services du FMI ont réitéré les conseils donnés lors des consultations de 2022 au titre de l'article IV, d'utiliser un cadre budgétaire fondé sur des règles pour orienter les projections budgétaires à moyen terme afin d'améliorer la résilience du budget.⁸ Ce cadre proposait d'assurer une marge de manœuvre budgétaire en

⁶ Une liste partielle des dépenses fiscales dans la loi de finances 2024 reflète un montant de 495 milliards de DZD (1,3 % du PIB projeté pour 2024).

⁷ Les recettes exceptionnelles issues des hydrocarbures seraient épargnées dans le FRR.

⁸ Document de la série des questions générales « [Élaborer un cadre budgétaire fondé sur des règles pour l'Algérie](#) ».

utilisant une double approche qui limiterait la dette publique à un niveau inférieur à la capacité d'endettement maximale du gouvernement et créerait un plancher d'épargne (fonds détenus dans le FRR). L'ensemble des marges constituées, suffirait à couvrir les besoins financiers de 95 % des trajectoires simulées à moyen terme. La recommandation actuelle des services du FMI d'ancrer la trajectoire budgétaire sur la stabilisation du ratio de la dette publique sur le PIB serait une étape vers l'élaboration d'un cadre budgétaire à moyen terme fondé sur des règles qui intègrerait également l'aspect financement et une AVD.



Programme de réformes

14. Les réformes de la gestion des finances publiques progressent à un rythme soutenu.

Les autorités mettent en œuvre les nouvelles lois relatives aux marchés publics et à la comptabilité publique. La mise en œuvre de la budgétisation par programmes est également en cours, les années 2023–24 étant des années de transition. Le ministère a adopté un code de déontologie et les contrats de performance. Un nouveau centre de données regroupe pour la première fois les différentes plateformes de données du ministère (douanes, fiscalité et impôts fonciers).

15. La préparation d'un plan de financement et le renforcement de la gestion de trésorerie et de la gestion de la dette publique permettraient d'améliorer la planification, l'exécution et la transparence du budget. À cet égard, la finalisation de « l'État D » (volet financement) du budget, comme prévu par la loi de finances organique, et la préparation de prévisions de trésorerie mensuelles permettraient de renforcer la transparence et la crédibilité du budget. Souhaitant mieux gérer la dette, le Trésor prépare des réformes visant à améliorer l'organisation et la transparence des marchés de la dette (nouveaux statuts pour les spécialistes en valeurs du Trésor, lancement d'un site Internet présentant des informations sur les

adjudications de la dette, etc.). Ces mesures pourraient être intégrées dans une stratégie de gestion de la dette à moyen terme qui stipule les objectifs des autorités en matière de gestion de la dette, analyse les risques, examine les coûts de financement et les arbitrages, envisage l'élaboration de nouveaux instruments de dette et le développement du marché de la dette, et couvre les obligations de transparence (notamment la publication de rapports réguliers).

16. Une analyse systématique des risques et une planification des mesures d'urgence permettraient d'étayer la prise de décision. Un comité des directeurs généraux du ministère des Finances, le « Haut comité », est chargé de déterminer et de classer les risques potentiels pour le budget et de fournir des recommandations sur la façon de les gérer. Ce comité prépare un rapport annuel à l'intention du Premier ministre. Les services du FMI recommandent au Haut comité d'examiner les risques budgétaires dans leur globalité, notamment : i) en analysant leurs effets potentiels sur le budget, ii) en préparant des plans d'urgence et en proposant des mesures d'atténuation, et iii) en soumettant un rapport sur les risques au Conseil des ministres, avec une description des principaux risques inhérents à la loi de finances, et, à terme, en publiant une déclaration de risque budgétaire. Les services du FMI ont présenté la matrice d'évaluation des risques (annexe I) et la méthode d'évaluation du risque souverain et de la viabilité de la dette (annexe III) du FMI, qui pourraient éventuellement servir de modèles.

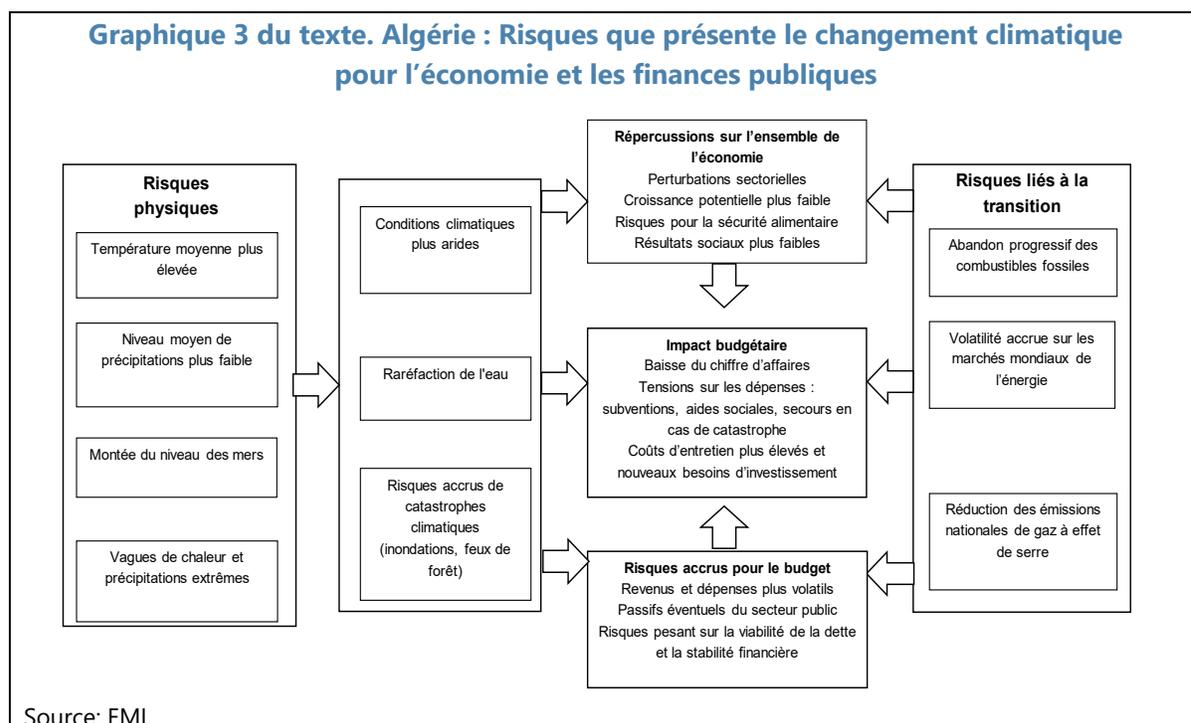
Axe stratégique : relever les défis posés par le changement climatique à la politique budgétaire⁹

17. Le changement climatique perturbe déjà l'économie algérienne et présente des risques qui devraient s'accroître au fil du temps (graphique 3). Le changement climatique peut toucher l'Algérie de plusieurs manières. Les sécheresses récurrentes et les températures extrêmes ont déjà mis à rude épreuve l'agriculture et l'approvisionnement en eau. Tandis que les craintes relatives à la sécurité énergétique et au ralentissement de la croissance économique dans le monde risquent d'accroître la volatilité des recettes à court terme, la transition énergétique mondiale pourrait réduire les recettes tendancielle et contribuer à la volatilité des recettes à moyen terme. Les secteurs touchés pourraient nécessiter un appui budgétaire supplémentaire et des risques de crédit plus prononcés pourraient nuire à la qualité des actifs des banques publiques. Tous ces facteurs pourraient accentuer le risque de surendettement souverain.

18. Les autorités algériennes ont élaboré une stratégie d'atténuation et d'adaptation pour relever les défis posés par le changement climatique. La contribution déterminée au niveau national (CDN) de l'Algérie s'engage à réduire les émissions de carbone de 7 % d'ici 2030 (par rapport à un scénario de statu quo). Le plan national climat 2021 recense 155 mesures d'atténuation et d'adaptation. La conservation et la création de nouvelles ressources en eau

⁹ Voir document de la série des questions générales « Réformes budgétaires pour contribuer à relever les défis du changement climatique ».

(dessalement, recyclage des eaux usées, etc.) et l'amélioration de la sécurité alimentaire (meilleures méthodes agricoles et accroissement des terres arables) sont des priorités.



19. La politique budgétaire peut servir de levier pour favoriser les mesures d'atténuation et de transition en Algérie, notamment :

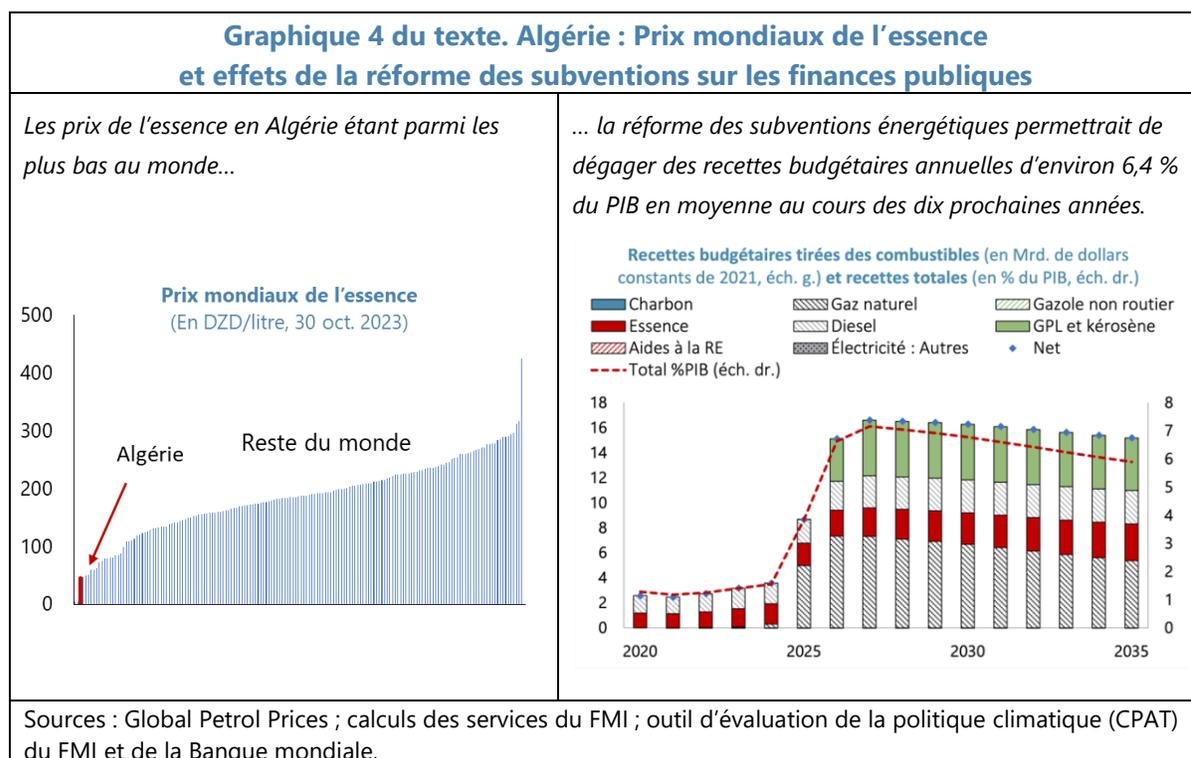
- Réforme des subventions énergétiques.** Selon l'analyse des services du FMI, un ajustement progressif des prix de l'énergie vers les niveaux de recouvrement des coûts (sur six ans à partir de 2024) pourrait générer des recettes budgétaires annuelles d'environ 6,4 % du PIB en moyenne au cours des dix prochaines années (graphique 4). Cela permettrait de réduire les émissions de plus d'un cinquième d'ici 2030 par rapport à un scénario de statu quo¹⁰ et les économies pourraient être utilisées pour les dépenses prioritaires (soutien ciblé, investissement dans l'adaptation au climat) et pour constituer une marge de manœuvre financière. Les services du FMI ont souligné que de telles réformes devraient être soutenues par une campagne de communication énergétique et par des mesures compensatoires ciblées pour les populations vulnérables.
- Taxes avec remises et incitations aux investissements en énergies renouvelables¹¹.** Des taxes avec remises pourraient être prévues dans les régimes d'immatriculation des véhicules et les ventes d'appareils électroménagers et s'appliquer aux émissions des secteurs industriels à forte intensité de carbone et des grandes exploitations agricoles. Les mesures

¹⁰ Les estimations reposent sur l'[Outil d'évaluation de la politique climatique \(CPAT\) du FMI et de la Banque mondiale](#) stylisé.

¹¹ Voir Parry (2021).

d'incitation à la production d'énergie renouvelable pourraient consister notamment en subventions (crédit d'impôt, amortissement accéléré) ou en tarifs de rachat (prix garantis).

- **Intégration des enjeux climatiques dans les procédures de gestion des finances publiques.** Il s'agit notamment de : i) renforcer la gestion de l'investissement public (les autorités ont fait part de leur intérêt immédiat pour la réalisation d'une évaluation de la gestion des investissements publics (C-PIMA)), ii) intégrer des considérations « vertes » dans les documents et les procédures budgétaires et iii) habiliter le Haut Comité à déterminer et à quantifier les risques budgétaires liés au changement climatique et à évaluer les mesures visant à les atténuer.



Point de vue des autorités

20. Les autorités indiquent que les lois de finances 2023–24 correspondent à leurs priorités stratégiques immédiates et qu'elles sont déterminées à préserver la viabilité des finances publiques à moyen terme. La priorité immédiate consiste à soutenir le pouvoir d'achat des ménages dans le contexte d'une inflation élevée au lendemain de la pandémie de Covid. L'équité sociale et la préservation du pouvoir d'achat des citoyens resteront une priorité fondamentale à l'avenir. La budgétisation par programmes et le renforcement de la gouvernance et des contrôles et la hiérarchisation des projets d'investissement permettront d'améliorer l'efficacité et l'efficience des finances publiques. Le cadre budgétaire à moyen terme prévoit également un accroissement des recettes fiscales et la diversification des sources de financement. Les autorités reconnaissent que l'économie algérienne, et son budget, sont

confrontés à de multiples risques liés au changement climatique. Elles mettent en avant le plan d'action climatique global mis en œuvre dans tous les ministères et insistent sur leur volonté d'entreprendre la réforme des subventions, telle qu'elle avait été envisagée dans la loi de finances de 2022.

B. Politiques monétaire et de change

Politique monétaire

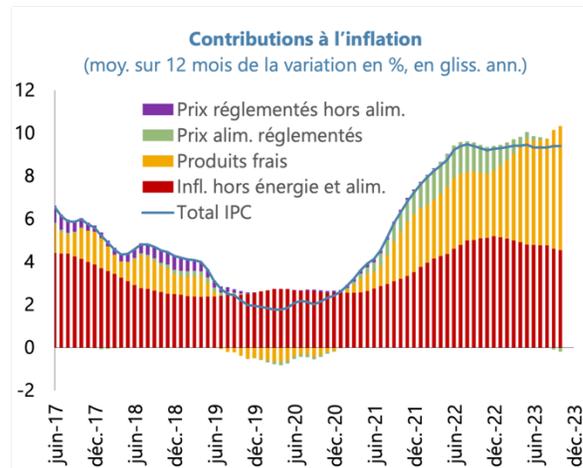
21. L'inflation globale reste élevée, mais certains signes laissent présager un début de ralentissement de l'inflation sous-jacente (graphique 5 du texte). L'inflation des produits alimentaires frais représente à elle seule la moitié environ de l'inflation globale, alors que la part des prix réglementés s'est peu à peu affaiblie, en raison probablement des contrôles accrus et des mesures prises pour stimuler l'offre. L'inflation sous-jacente (hors prix réglementés et produits alimentaires frais) représente toujours l'autre moitié, bien qu'elle ait montré des signes de ralentissement ces derniers mois. L'inflation importée ne constitue pas un facteur dominant, l'appréciation du dinar ayant peut-être contribué à la contenir.

22. Une abondante liquidité bancaire et des taux d'intérêt réels à court terme négatifs montrent que la politique monétaire est accommodante (graphique 5 du texte). Au milieu du mois d'avril 2023, la BA a relevé d'un point le ratio de réserves obligatoires pour l'établir à 3 % et a légèrement augmenté le volume de ses opérations bilatérales d'absorption de la liquidité. Dans son communiqué, la BA a indiqué son souhait de réduire l'excès de liquidité (qu'elle considère potentiellement inflationniste) tout en maintenant une liquidité suffisamment élevée pour éviter l'effet d'éviction ou d'accroître le coût du crédit. Le taux directeur est toujours à 3 % depuis décembre 2020, tandis que l'inflation a dépassé 9 %.

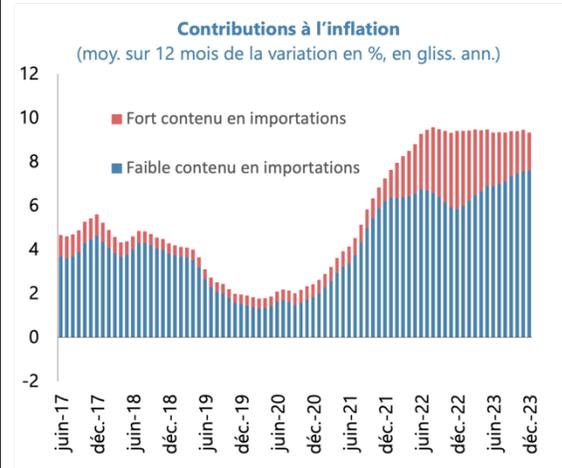
23. Un resserrement de la politique monétaire est indispensable pour faire reculer l'inflation. Une hausse du ratio de réserves obligatoires, un élargissement des opérations d'absorption de la liquidité et un relèvement du taux directeur démontreraient la volonté de la BA de lutter contre l'inflation. Même si l'inflation des produits alimentaires frais peut ralentir dans les mois à venir et l'inflation sous-jacente commence à donner des signes de fléchissement, l'inflation globale et l'inflation sous-jacente restent toutes deux relativement élevées et persistantes. De même, l'assouplissement de la politique budgétaire à court terme pourrait avoir un effet sur l'inflation dans la mesure où une hausse des dépenses (notamment les hausses de salaires des agents de la fonction publique) pourrait stimuler la demande globale et se répercuter sur les salaires du secteur privé. Un resserrement de la politique montrerait que la BA cherche délibérément à éviter de tels effets éventuels de second tour.

Graphique 5 du texte. Algérie : Inflation, liquidité bancaire et instruments de la politique monétaire

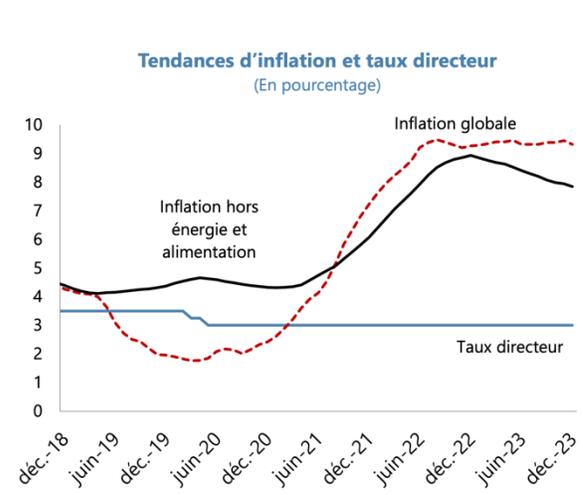
Les prix des produits alimentaires frais et l'inflation sous-jacente contribuent environ à parts égales à l'inflation...



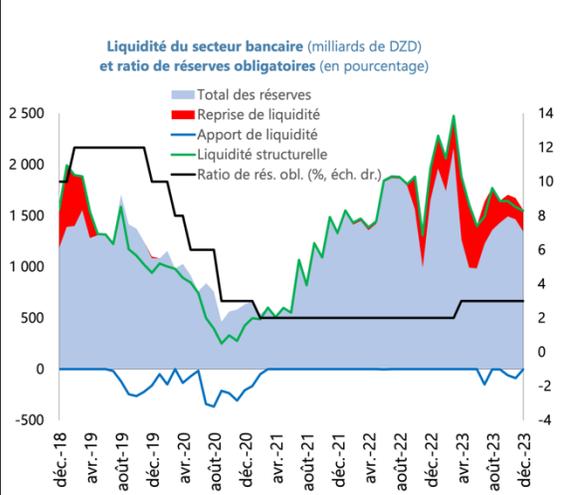
... tandis que la part des produits à forte intensité d'importations a commencé à diminuer à la fin de 2022.



Le taux directeur n'a pratiquement pas bougé, malgré la hausse considérable et persistante de l'inflation...

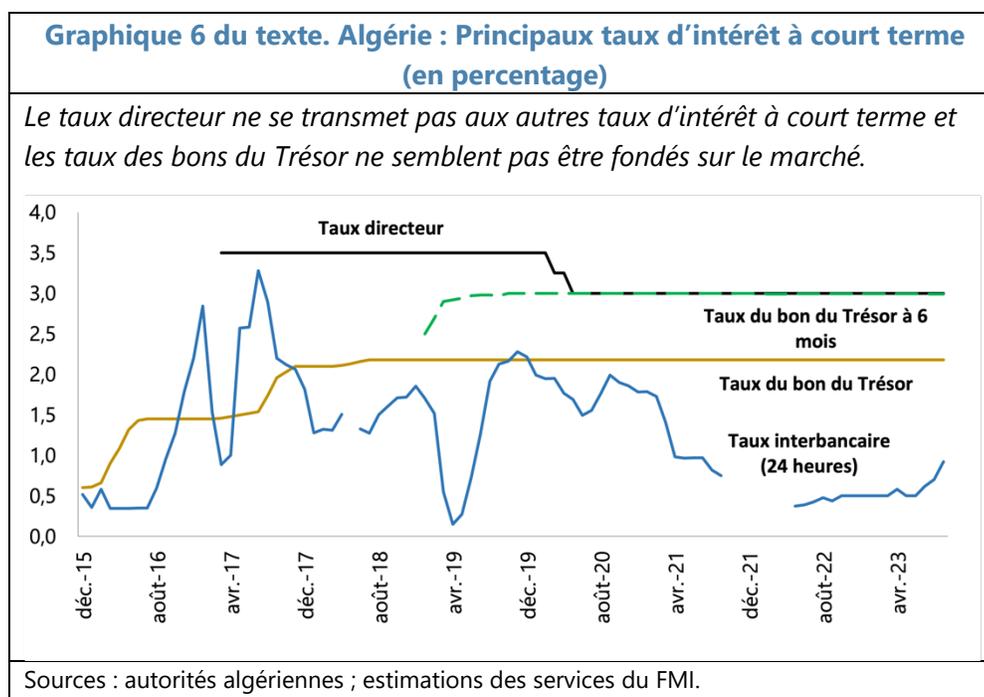


... et le ratio de réserves obligatoires est faible, avec une abondante liquidité bancaire.



Sources : autorités algériennes ; estimations des services du FMI.

24. Améliorer la transmission de la politique monétaire nécessitera des réformes de grande envergure, notamment le développement des capacités et l’approfondissement des marchés financiers. La BA bénéficie actuellement du développement des capacités du FMI pour renforcer ses capacités de modélisation pour soutenir les prises de décisions en matière de politique monétaire. Une communication régulière de la BA, dans le cadre de l’évolution et des perspectives économiques, permettrait d’améliorer la transparence de ses actions. La transmission de la politique monétaire s’améliorerait avec des réformes qui approfondissent les marchés financiers et les rendent plus concurrentiels et davantage fondés sur les règles commerciales (graphique 6 du texte). Il convient pour cela de réduire la prédominance du secteur public dans les marchés financiers intérieurs, d’instaurer des adjudications de dette publique fondées sur des prix concurrentiels, de supprimer progressivement les activités quasi-budgétaires des banques publiques (qui entraînent des subventions gouvernementales à des taux d’intérêt faibles et fixes), et de limiter le recours aux garanties.



25. La mise en œuvre de la nouvelle loi monétaire et bancaire (LMB) est une priorité. Cette loi monétaire et bancaire est la pierre angulaire des réformes entreprises par les autorités pour moderniser la fonction de banque centrale et développer les marchés financiers au moyen de : i) la promotion de l’innovation financière (banques islamiques et banques numériques, services de paiement en ligne, etc.); ii) le renforcement de la surveillance financière et la gestion de crise, conformément aux recommandations du PESF de 2019 (avec la création, par exemple, d’un comité de stabilité financière et d’une aide de liquidité d’urgence); et iii) la mise en place de nouveaux instruments de politique monétaire, des organes de gouvernance et des fonctions de contrôle (en instaurant, par exemple, des obligations de contrôles et de rapports internes). La BA a publié de nouvelles réglementations relatives aux bureaux de change en septembre 2023 et les deux postes vacants de vice-gouverneurs de la banque ont été pourvus. Le système d’aide de

liquidité d'urgence est en cours d'élaboration avec l'aide du FMI et les jalons à respecter en 2024 sont notamment la réglementation relative aux banques islamiques, banques numériques et banques d'investissement, aux fournisseurs de paiement en ligne et aux systèmes de paiement.

26. Les services du FMI saluent ces réformes et recommandent que les textes d'application ou les révisions futures de la loi monétaire et bancaire :

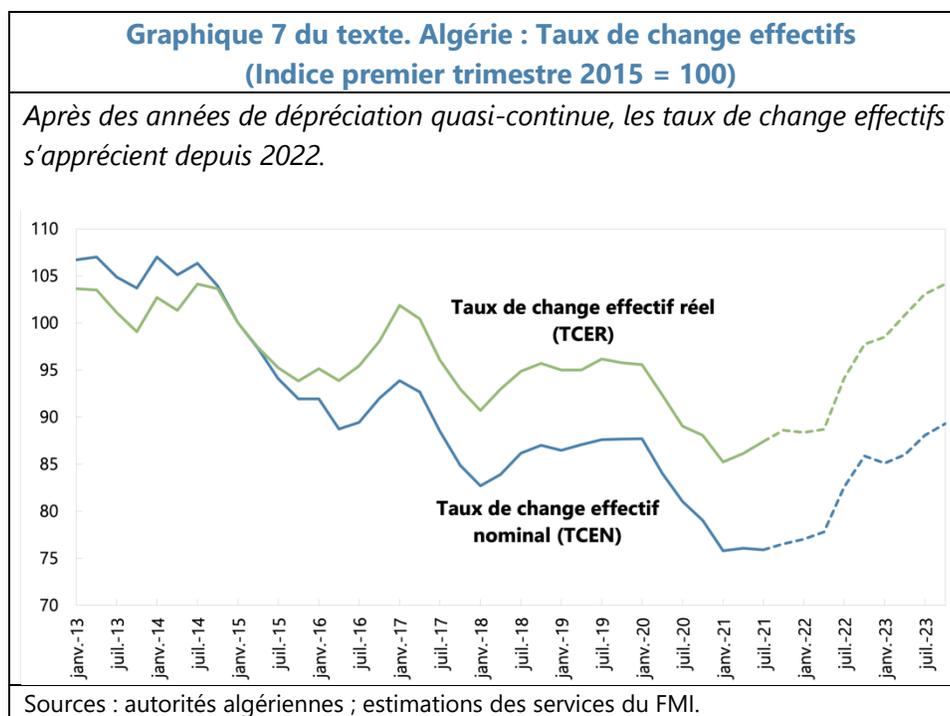
- a. **précisent que la stabilité des prix est l'objectif prioritaire de la politique monétaire** (devant les autres objectifs tels que la création et le maintien de conditions de crédit favorables), tout en sauvegardant la stabilité monétaire et financière.
- b. **définissent les conditions, les limites, les modalités, et les garde-fous relatifs au financement monétaire du Trésor**, qui, conformément à l'article 48 de la loi monétaire et bancaire, est strictement limité à des situations de crises vraiment exceptionnelles et imprévues.
- c. **clarifient** : i) les moyens d'éviter les chevauchements entre la commission bancaire et la BA en matière de surveillance bancaire ; ii) l'organisation, les instruments et les ressources nécessaires à la BA pour honorer son mandat macroprudentiel ; et iii) les modalités de gestion de crise par la BA (conformément aux meilleurs principes internationaux et séparément de la surveillance macroprudentielle).

Politique de change

27. Une plus grande flexibilité du taux de change du dinar renforcerait son rôle d'amortisseur de choc et contribuerait à développer le marché interbancaire de devise¹².

Les taux de change effectifs se sont appréciés en 2023 (graphique 7 du texte). La BA cible un taux de change effectif réel (TCER) d'équilibre à moyen terme en fonction d'un modèle empirique, tandis que les transactions au jour le jour sont réalisées à l'intérieur d'une étroite fourchette d'achat/vente (0,015 dinar pour un dollar). L'élargissement de cette fourchette pour permettre une plus grande flexibilité bidirectionnelle renforcerait le rôle d'amortisseur de choc extérieur dévolu au taux de change. Le régime de change *de jure* de l'Algérie est « flottant dirigé » et le régime de change *de facto* est « stabilisé ». L'évaluation de la balance extérieure par les services du FMI suggère que la position extérieure a été modérément plus solide que ne l'impliquent les paramètres économiques fondamentaux et les politiques souhaitables en 2023, indiquant une sous-évaluation modérée du TCER de 10,3 % selon le modèle de compte courant (annexe VI).

¹² Dans le rapport annuel sur les régimes et les restrictions de change (AREAER) de 2022, le régime de change a été classé *de facto* dans la catégorie des parités « de type mobile ». Le taux de change s'est stabilisé à l'intérieur d'une fourchette de 2 % par rapport au dollar entre février et août 2023, entraînant une nouvelle classification dans la catégorie « stabilisé ».



28. Les autorités étudient la possibilité d'assouplir les allocations de devises pour les voyages à l'étranger. La prime sur le marché parallèle a atteint 62 % en novembre 2023¹³. Cette hausse pourrait s'expliquer en partie par la reprise des voyages à l'étranger après la fin de la pandémie, et éventuellement aussi par l'activité informelle (et illégale) sur le marché et par la sur/sous facturation des importations/exportations. L'allocation de base est actuellement limitée à environ 100 euros pour les voyages à l'étranger et son augmentation pourrait réduire la demande de devise sur le marché parallèle. Les services du FMI ont précisé que le développement du marché interbancaire de devise contribuerait également à réduire la prime.

Point de vue des autorités

29. La BA suit attentivement les évolutions inflationnistes et financières, mais ne voit pas la nécessité de resserrer la politique monétaire au-delà des mesures prises en avril 2023. Elles soulignent qu'un resserrement monétaire à ce stade risque de nuire au crédit à l'économie (dont la croissance a été modeste) et que les sources d'inflation sont essentiellement liées à l'offre et à des facteurs extérieurs. Elles pensent également que la liquidité bancaire va se resserrer avec les remboursements imminents du financement monétaire antérieur et du programme spécial de refinancement (PSR)¹⁴. La BA reconnaît que l'inflation risque de s'enraciner et que le recours au taux de change pour contenir l'inflation est d'une efficacité limitée. Elle

¹³ Source : <https://devisesquare.com/#EUR>.

¹⁴ Voir le [Rapport des services du FMI pour les consultations de 2021 au titre de l'article IV \(CR No. 21/253\)](#) sur le programme spécial de refinancement (PSR).

réitère sa volonté d'utiliser tous les instruments de politique économique à sa disposition pour préserver la stabilité des prix.

C. Politiques du secteur financier

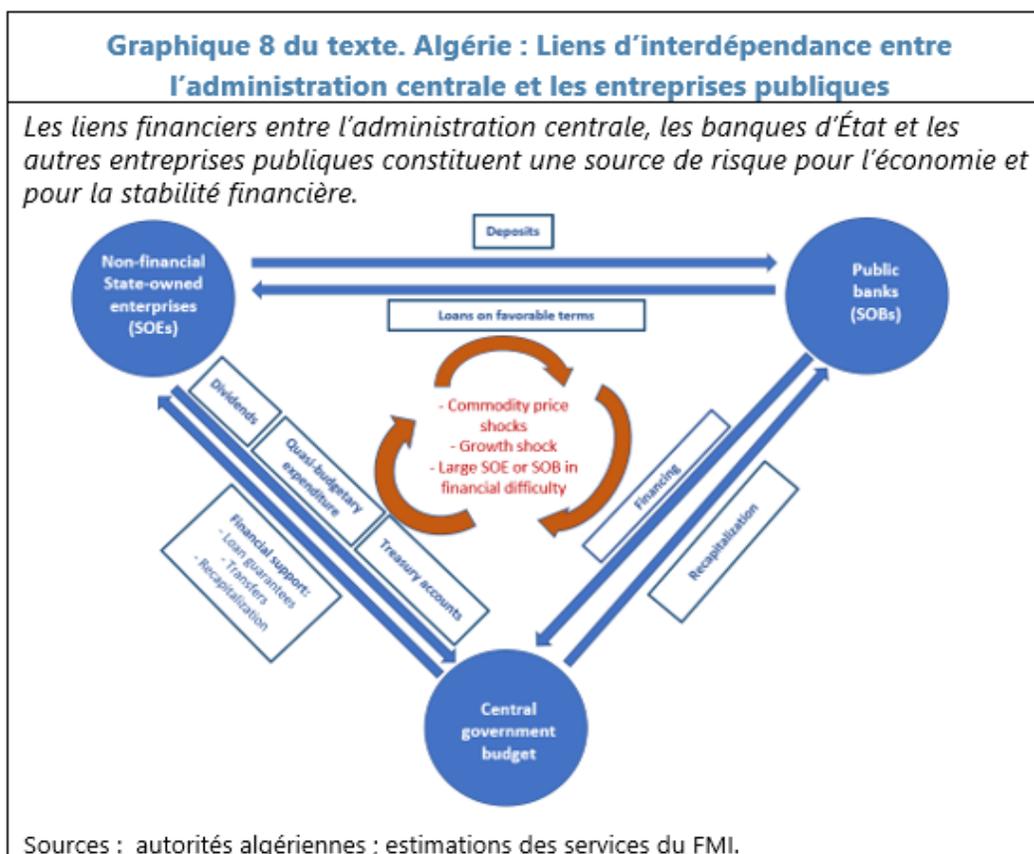
30. La mise en œuvre de la nouvelle loi monétaire et bancaire (LMB) donne un élan à l'amélioration de l'inclusion financière en Algérie (annexe VII). Selon les autorités, les réformes permettront d'accroître l'utilisation des services financiers au-delà des opérations de base (tels que retraits d'espèces). Les innovations apportées par les nouvelles technologies financières (services de paiement intérieurs et transfrontaliers, services de paiements et de transferts par téléphone mobile, banque en ligne, etc...) peuvent également favoriser l'approfondissement des services financiers et l'inclusion financière, mais il convient de gérer attentivement les risques qu'elles présentent. Les services du FMI ont suggéré également les mesures suivantes pour améliorer l'inclusion financière :

- a. **Élaborer une stratégie nationale d'inclusion financière**, qui consisterait notamment à énoncer les objectifs, définir les domaines de réformes, fixer des buts et des calendriers pour les atteindre, etc..., et pourrait par exemple viser à étendre les services financiers numériques, notamment à des secteurs particuliers tels que les PME et le secteur de la microfinance.
- b. **Améliorer l'éducation financière de la population et la sensibilisation à la protection des consommateurs**, notamment pour familiariser la population avec les services financiers numériques (effectuer des paiements en ligne, utiliser des cartes de crédit, etc...).
- c. **Continuer de renforcer l'infrastructure du marché du crédit**, en mettant en place, par exemple, une centrale des bilans et un registre des garanties mobilières. Il serait également judicieux de revoir et de renforcer les plateformes existantes à la Banque d'Algérie (notamment la centrale des risques et la centrale des incidents de paiement).
- d. **Élaborer des produits d'épargne à long terme** (par exemple l'assurance vie, l'émission d'obligations d'état par appel public à l'épargne).

31. Outre la mise en œuvre de la LMB, la Banque d'Algérie a de nombreux chantiers en cours pour réformer le secteur financier. Elle collabore avec le METAC sur l'élaboration d'une notation des risques bancaires (pour faire avancer la surveillance fondée sur les risques) et sur une évaluation interne du crédit pour les entreprises non financières (afin d'élargir la palette de garanties admissibles aux opérations de la BA). Une nouvelle réglementation relative à la gouvernance bancaire, actuellement en cours de préparation, exigera par exemple la présence dans les institutions financières de comités d'audit et de risque, dirigés par des administrateurs indépendants. D'autres réformes, recommandées par le PESF de 2019, pourraient consister à :

- i) renforcer l'orientation commerciale des banques publiques, notamment en supprimant progressivement les programmes de soutien avec des prêts subventionnés des banques publiques (et en créant une entité séparée pour gérer ces subventions) ;
- ii) mettre à jour les dispositions juridiques relatives à la gestion des prêts improductifs, notamment en modifiant

celles-ci pour faciliter l'annulation de ces créances et en mettant en place une société de gestion d'actifs pour leur recouvrement ; iii) renforcer les capacités techniques de la BA en matière de tests de résistance ; iv) élaborer un système d'alerte précoce pour le risque systémique ; et v) préparer un rapport sur la stabilité financière.



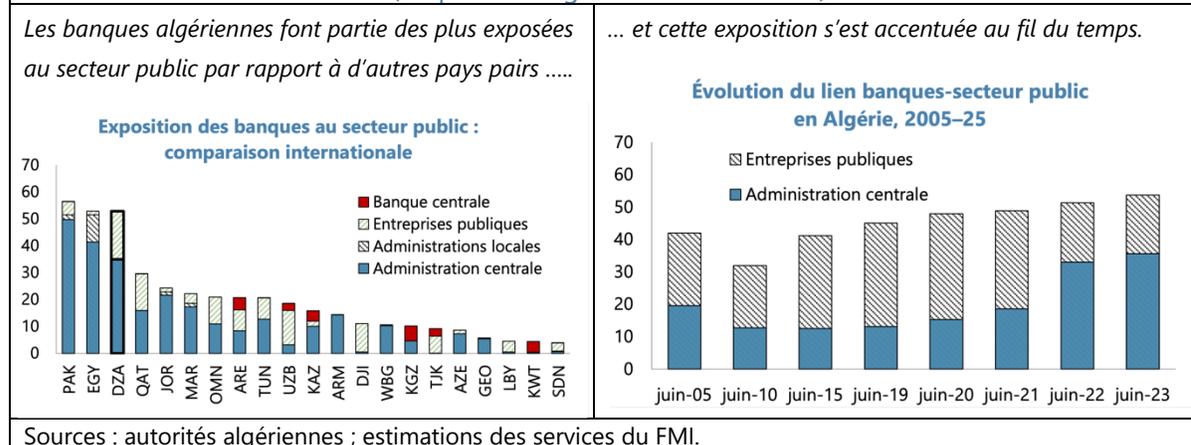
Axe stratégique : liens d'interdépendance entre l'administration centrale, les banques publiques et les entreprises publiques non financières

32. Les liens économiques et financiers entre l'administration centrale, les entreprises publiques et les banques d'État sont très imbriqués et se sont resserrés au fil du temps (graphiques 8-10 du texte).

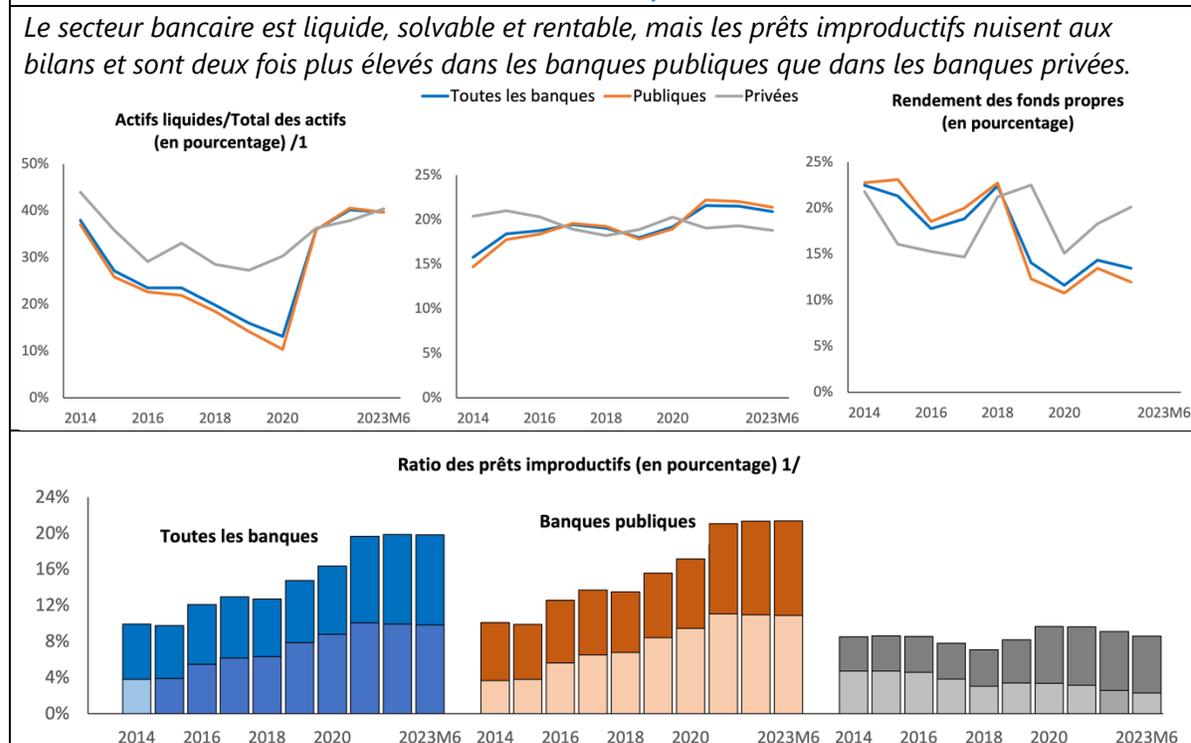
- L'exposition des banques au secteur public est l'une des plus fortes de la région MOAN et s'est accentuée en passant de 32 % des actifs bancaires en 2020 à 54 % en 2023.
- L'administration centrale occupe une forte présence dans le secteur bancaire. Les six plus grandes banques algériennes appartiennent à l'État et représentent plus de 85 % des actifs bancaires. Environ 62 % des prêts octroyés par les banques publiques sont assortis de taux bonifiés, notamment pour le logement, l'emploi des jeunes et les entreprises d'État. Les garanties de l'État atteindront probablement près de 2 500 milliards de DZD en 2023 (7,4 % du PIB).

- c. Les entreprises publiques et les banques publiques s'adonnent à des activités quasi budgétaires, pour lesquelles elles ne sont pas toujours rémunérées, ce qui pourrait avoir un effet sur leur situation financière (la société d'électricité, par exemple, achète du gaz domestique à un prix nettement inférieur aux cours internationaux). Les prêts bonifiés accordés par les banques publiques ont contribué à l'accroissement du volume de leurs prêts improductifs, ce qui nuit à leurs bilans.

Graphique 9 du texte. Exposition des banques au secteur public
(en pourcentage du total des actifs)



Graphique 10 du texte. Algérie : Principaux indicateurs de performance du secteur bancaire, 2014–23M6



1/ Les ratios de liquidités et de prêts improductifs en 2021 sont affectés par le programme spécial de refinancement (PSR).

33. Une telle interdépendance des activités pourrait amplifier les risques macro financiers liés à des chocs tels qu'une forte chute des prix internationaux des hydrocarbures, et créer une spirale négative qui affecterait la viabilité de la dette publique,

en cas, par exemple, de besoin de recapitalisation des entreprises publiques ou d'appel de garanties¹⁵. De même, des opérations financières, telles que le financement monétaire du déficit en 2017 ou le PSR en 2021 compliquent la politique monétaire et peuvent accentuer les risques pour la stabilité financière, en particulier si elles concernent une dette non négociable à des taux inférieurs au marché.

34. La BA doit utiliser tous les outils à sa disposition pour surveiller la solvabilité et la liquidité du secteur bancaire, veiller au respect des règles prudentielles et évaluer les risques¹⁶, tandis que l'administration centrale pourrait renforcer sa surveillance et réduire les risques liés à cette interdépendance en prenant les mesures suivantes :

- a. Création et coordination d'une politique d'actionnariat des entreprises publiques, éventuellement par le biais du Conseil des participations de l'État.
- b. Adoption et application de contrats de performance.
- c. Analyse de la situation financière des entreprises publiques (au moyen de l'outil d'évaluation élaboré par le FMI), publication d'états financiers et de rapports sur le secteur des entreprises publiques dans son ensemble (en annexe à la loi de finances, par exemple, ou sur le site Internet du ministère des Finances).
- d. Renforcement du rôle du Haut Comité dans l'évaluation des scénarios de risques (effets des chocs, par exemple, concrétisation de passifs conditionnels¹⁷).
- e. Laisser le marché et les prix du marché fonctionner correctement pour permettre aux entreprises publiques d'atteindre une performance financière et une prise de risque « véritables », par exemple, en minimisant les subventions (implicites) et en supprimant progressivement les activités quasi budgétaires plus généralement, en appliquant des garanties judicieusement et en séparant les subventions des conditions de prêt.

Point de vue des autorités

35. Les autorités sont confiantes dans la santé financière du système bancaire et soulignent que la mise en œuvre de la loi monétaire et bancaire continuera de renforcer et de moderniser les outils de surveillance et de stabilité financière. Les autorités reconnaissent la nécessité d'améliorer l'inclusion financière et prennent des mesures en ce sens, sous

¹⁵ Voir [Managing the Sovereign-Bank Nexus \(imf.org\)](#) pour une analyse générale de ces risques et des conseils stratégiques.

¹⁶ Notamment par le biais de tests de résistance.

¹⁷ Voir aussi le choc lié aux passifs conditionnels dans l'AVD-RS (annexe III).

l'impulsion donnée par la LMB. Elles soulignent que les banques publiques sont bien capitalisées et rentables et que le niveau élevé de prêts improductifs s'explique en partie par la rigueur des règles de classement de ces prêts et par les contraintes judiciaires. Elles précisent également que la plupart des prêts improductifs sont provisionnés ou soutenus par des garanties et présentent donc un risque limité pour la stabilité du système financier. Elles partagent l'avis des services du FMI concernant l'interdépendance des activités entre l'administration centrale, les entreprises publiques et les banques d'État, qui présente des risques nécessitant un suivi étroit, mais considèrent que ces risques sont gérables.

D. Réformes structurelles : diversifier l'économie en favorisant l'initiative du secteur privé, en renforçant la gouvernance et la transparence et en réduisant les risques de corruption.

36. La loi relative à l'investissement adoptée au milieu de l'année 2022 est la pierre angulaire de la stratégie visant à améliorer le climat des affaires, favoriser l'investissement privé et diversifier l'économie pour entraîner une croissance durable et créer des emplois.

Cette loi a instauré l'Agence algérienne de promotion des investissements (AAPI), qui a mis en place une plateforme numérique et un « guichet unique » pour les procédures administratives et va mettre en œuvre une nouvelle loi foncière qui vise à rationaliser les procédures d'obtention et de détention de terrains destinés à l'investissement. Les autorités se préparent à céder des participations minoritaires dans deux banques publiques et investissent dans des infrastructures de transport. Parmi d'autres initiatives récentes, elles ont notamment créé un fonds pour les entreprises naissantes (*start-ups*) qui fournit des capitaux d'amorçage à de jeunes et innovantes entreprises et ont adopté un nouveau régime simplifié d'auto-entrepreneur (pour réduire l'informalité).

37. Les autorités cherchent à encourager les exportations hors hydrocarbures et à développer de nouveaux marchés.

Elles accordent la priorité aux produits à forte intensité d'énergie, tels que le ciment, les engrais et l'acier. Un consortium de banques publiques a récemment ouvert des succursales en Mauritanie et au Sénégal, avec des projets d'implantation dans d'autres pays. Les autorités souhaitent également atteindre les marchés d'Afrique subsaharienne et tirer parti de leur adhésion à la Zone de libre-échange continentale africaine (dont la pleine mise en œuvre est imminente). Les services du FMI recommandent également à l'Algérie d'envisager la reprise de son adhésion à l'OMC et d'éviter de prendre des mesures de limitation des importations (notamment en réduisant les tarifs douaniers).

38. D'autres réformes soutenues et audacieuses permettraient au secteur privé d'être le moteur principal d'une croissance durable et de la création d'emplois.

Les entreprises publiques ont encore une forte présence dans plusieurs secteurs de l'économie, ce qui risque de dissuader de nouveaux entrants sur le marché et de limiter la concurrence, l'innovation et la solidité financière. La privatisation des entreprises non stratégiques et déficitaires, et la flexibilisation des marchés des produits et du travail permettraient de réduire les distorsions, de stimuler la concurrence et de faciliter les embauches (par exemple pour accroître la participation

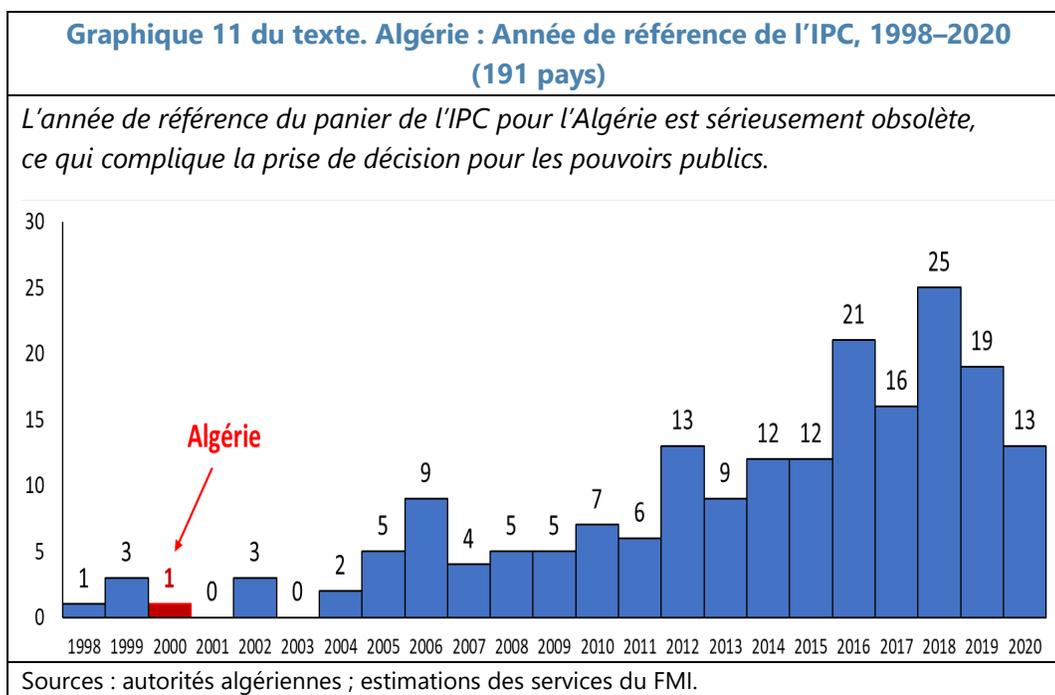
des femmes au marché du travail). Les mesures généralisées de limitation des importations doivent être évitées car elles risquent d'être improductives et d'entraîner des pénuries, des fraudes, une baisse de la productivité et une hausse des prix. De même, le recours excessif aux incitations fiscales, aux régimes spéciaux et aux subventions risque de complexifier le code des impôts (en favorisant les entreprises en place) et de conduire à des politiques économiques contradictoires (par exemple en subventionnant à la fois les hydrocarbures et les énergies renouvelables,).

39. Des solutions numériques peuvent contribuer à renforcer la gouvernance et la transparence, à réduire les risques de corruption et à améliorer la fourniture de services. Le ministère de la Numérisation et des Statistiques est le fer de lance de la transition numérique, en reliant par exemple les bases de données sur le chômage, la sécurité sociale, la fiscalité et l'immobilier. Une nouvelle loi sur les marchés publics définit les principes de liberté de participation, d'égalité de traitement et de transparence dans les procédures et sa mise en œuvre comprend notamment un portail qui vise à rationaliser les procédures et l'accès à l'information. Un récent décret a institué 'un registre relatif à la propriété effective des entreprises ; les services du FMI ont conseillé aux autorités de le rendre opérationnel conformément aux normes du GAFI et largement accessible au public. Les autorités poursuivent également des réformes visant à renforcer la gouvernance des entreprises publiques, avec des contrats de performance pour leur gestion et la professionnalisation des conseils d'administration des plus grandes d'entre elles.

40. Les recommandations du rapport du GAFI pour la région MOAN (GAFI MOAN) de mai 2023 appellent à des réformes visant à renforcer le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Les autorités ont sollicité un appui en renforcement des capacités auprès du département juridique du FMI dans plusieurs domaines, notamment pour contribuer à améliorer la surveillance fondée sur les risques exercée par la BA envers les institutions financières en matière de LBC/FT, dont les travaux sont en cours. Un comité national va procéder à une évaluation nationale des risques de BC/FT et élaborer une stratégie nationale visant à y remédier. Les amendements apportés en février 2023 à la loi relative à la LBC/FT ont rendu conforme la définition de « personnes politiquement exposées » aux normes internationales (une des recommandations du rapport du GAFI MOAN) et les autorités ont adopté plusieurs décrets à la fin de l'année 2023, qui par exemple, portent création, des procédures de mise en œuvre des sanctions financières ciblées des Nations Unies. Les services du FMI ont salué ces avancées et recommandé de donner à la cellule de traitement du renseignement financier (CTRF) les ressources humaines et matérielles nécessaires et de garantir son indépendance.

41. L'amélioration de la couverture et de la disponibilité en temps utile des statistiques permettrait de mieux éclairer la prise de décision dans l'élaboration des politiques publiques. La récente mise à jour des données de la comptabilité nationale, avec l'année 2001 comme nouvelle année de référence, est une grande réussite (annexe VIII). Toutefois, de profondes lacunes persistent au niveau des données macroéconomiques et compliquent la surveillance, bien que les données restent globalement appropriées à cette fin. Des données

essentielles sont soit manquantes (taux de chômage, exécution budgétaire en cours d'année), soit obsolètes (IPC, graphique 11 du texte), soit transmises très en retard (données budgétaires pour les comptes nationaux). Les services du FMI sont prêts à apporter leur assistance technique aux autorités.



Point de vue des autorités

42. Les autorités partagent l'analyse des services du FMI que la diversification de l'économie à travers la promotion du secteur privé, le renforcement de la gouvernance et de la transparence et la réduction des risques de corruption contribuerait à une croissance plus soutenue et à la création d'emplois. Elles ont souligné les considérables progrès réalisés ces dernières années pour améliorer le climat des affaires et attirer l'investissement privé domestique et étranger. Elles ont mentionné les initiatives prises pour rationaliser les procédures administratives et améliorer la prestation des services aux investisseurs. Elles ont également indiqué que les réglementations des importations contribuent à lutter contre la fraude et encouragent la production nationale. Les autorités sont également déterminées à continuer d'améliorer la transparence dans le secteur public (en profitant de la digitalisation) et comptent traiter les recommandations du rapport du GAFI MOAN comme des priorités absolues dans l'année qui vient. Elles ont indiqué que des mesures sont en cours pour combler les lacunes dans les données nécessaires à la mise en œuvre de la politique publique, et que le rebasage des comptes nationaux est une grande étape franchie dans l'amélioration de la qualité des données.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

43. Les perspectives à court terme de l'économie algérienne sont globalement positives, bien que l'inflation reste préoccupante. La croissance du PIB réel devrait être soutenue par des dépenses budgétaires élevées. L'inflation globale devrait ralentir grâce à la baisse des prix des denrées alimentaires, mais des dépenses budgétaires élevées et d'éventuels effets de second tour posent des risques d'enracinement de l'inflation. Le compte des transactions courantes devrait rester excédentaire en 2024. Selon le scénario de référence des services du FMI, la croissance devrait ralentir à moyen terme avec la baisse de la croissance du secteur des hydrocarbures, les contraintes de financement qui limitent les dépenses budgétaires et les obstacles structurels qui freinent la croissance du secteur privé. Les services du FMI jugent la position extérieure légèrement plus solide que ne l'impliquent les paramètres économiques fondamentaux et les politiques souhaitables en 2023, suggérant une légère sous-évaluation du TCER.

44. De larges déficits budgétaires à court terme éroderaient les marges de manœuvre financières, augmenteraient les vulnérabilités et engendreraient des risques pour la stabilité macroéconomique et financière. L'épuisement du Fonds de Régulation des Recettes (FRR) mettrait à rude épreuve, au fil du temps, la capacité de financement du secteur financier domestique, et exacerberait la vulnérabilité des finances publiques aux chocs. Bien que les services du FMI prévoient une résorption progressive des déficits budgétaires à moyen terme, des besoins de financement importants entraîneraient une hausse du ratio de la dette publique.

45. Les services du FMI recommandent un rééquilibrage graduel de la politique budgétaire et son ancrage sur la stabilisation du ratio de la dette publique d'ici 2026. Selon leur analyse, des mesures additionnelles de trois points de pourcentage du PIB sur la période 2024–26 devraient permettre d'atteindre cet objectif. Ces restrictions budgétaires complémentaires et la reconstitution progressive du FRR contribueraient à créer un espace budgétaire pour absorber les chocs macroéconomiques et gérer la volatilité des recettes.

46. Les réformes de la gestion des finances publiques progressent à un rythme soutenu et des mesures additionnelles amélioreraient davantage la planification, l'exécution et la transparence du cadre budgétaire. La mise en œuvre de la budgétisation par programmes avance bien et l'investissement dans la numérisation améliorera la gouvernance, l'obligation de rendre compte, et la prestation des services. Les services du FMI invitent les autorités à inclure un plan de financement crédible dans les lois de finances, à développer une stratégie de gestion de la dette à moyen terme et à renforcer le rôle du Haut comité dans la gestion des risques budgétaires.

47. La politique budgétaire peut favoriser la stratégie globale des autorités en matière d'atténuation et d'adaptation face aux défis du changement climatique. Les services du FMI recommandent de réformer progressivement les subventions des produits énergétiques et d'utiliser les économies ainsi dégagées pour offrir un appui ciblé aux populations vulnérables,

investir dans l'adaptation au changement climatique et constituer une épargne financière. Les enjeux climatiques doivent faire partie intégrante des procédures de gestion des finances publiques.

48. Un resserrement de la politique monétaire est indispensable pour enrayer

l'inflation. L'abondance de la liquidité bancaire et les taux d'intérêt réels négatifs à court terme suggèrent que la politique monétaire est accommodante, ce qui nécessite une augmentation du ratio de réserves obligatoires, une absorption plus large de la liquidité et un relèvement du taux directeur. De telles mesures témoigneraient de la volonté de la BA de lutter contre les risques d'inflation. Un assouplissement de la politique de change renforcerait son rôle d'amortisseur de chocs et contribuerait à développer le marché des changes.

49. La mise en œuvre de la loi monétaire et bancaire encouragerait l'innovation financière, renforcerait la surveillance financière et la gestion de crise et instaurerait de nouveaux instruments de politique monétaire, organes de gouvernance et fonctions de contrôle.

Les services du FMI recommandent d'inclure la stabilité des prix comme objectif *prioritaire* de la politique monétaire dans les textes d'application et de préciser les modalités du financement monétaire, que les autorités ne devraient envisager qu'en cas de circonstances vraiment exceptionnelles. Les réformes visant à améliorer l'inclusion financière pourraient consister notamment à élaborer une stratégie d'inclusion financière, améliorer l'éducation financière de la population, renforcer l'infrastructure du marché du crédit et mettre en place des produits d'épargne à long terme.

50. Les liens d'interdépendance économique et financière entre l'administration centrale, les entreprises publiques et les banques publiques constituent une source de risque systémique, car ils pourraient amplifier les risques macro financiers liés à des chocs tels qu'une forte chute des cours mondiaux du pétrole et créer une spirale négative qui nuirait à la stabilité financière et à la viabilité de la dette.

Le risque systémique est resté à peu près le même par rapport aux consultations de 2022 au titre de l'article IV. Les services du FMI invitent la BA à utiliser tous les outils à sa disposition pour surveiller la solvabilité et la liquidité du secteur bancaire, veiller au respect des règles prudentielles et évaluer régulièrement les risques. L'administration centrale devra surveiller et réduire les risques en assurant un suivi étroit de la situation financière de toutes les entreprises publiques, en renforçant leur gouvernance et en réexaminant le rôle des entreprises publiques dans l'économie.

51. Des réformes soutenues et audacieuses permettraient d'exploiter le potentiel du secteur privé comme moteur d'une croissance durable et de création d'emplois.

Le code de l'investissement de la mi-2022 constitue la pierre angulaire de la stratégie visant à améliorer le climat des affaires, favoriser l'investissement privé et diversifier l'économie. Les services du FMI recommandent de poursuivre les réformes, notamment dans le secteur des entreprises publiques en cédant les entreprises publiques non stratégiques et déficitaires et en flexibilisant les marchés des produits et du travail. Il convient d'éviter les mesures généralisées de compression des importations, car elles risquent d'être improductives et d'entraîner des pénuries, des fraudes, une baisse de la productivité et une hausse des prix.

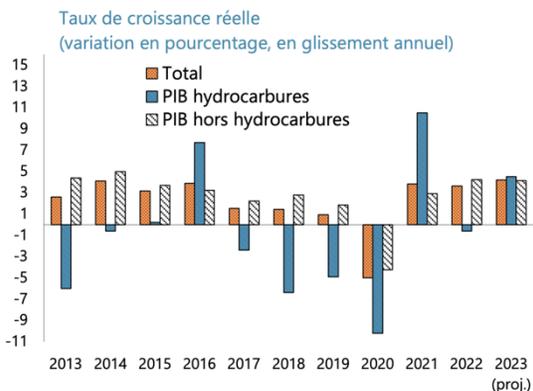
52. Les services du FMI saluent les réformes en cours pour améliorer la transparence et la fourniture de services au moyen de solutions numériques, ainsi que celles qui visent à renforcer l'intégrité financière et à lutter contre les risques de mauvaise gouvernance et de corruption, notamment en renforçant le cadre de LBC/FT. Les amendements de février 2023 à la loi relative à la LBC/FT ont rendu la définition des « personnes politiquement exposées » conforme aux normes internationales et les récents décrets visent à poursuivre les améliorations en matière de sanctions financières ciblées et de transparence de la propriété effective des entreprises (pour laquelle un registre spécialisé est prévu). Les services du FMI recommandent aux autorités d'approfondir ces mesures, notamment en donnant à la cellule de traitement du renseignement financier (CTRF) les ressources humaines et matérielles nécessaires et en garantissant son indépendance, ainsi qu'en mettant en œuvre le registre relatif à la propriété effective des entreprises conformément aux normes du GAFI et en le rendant accessible au grand public.

53. Les services du FMI invitent les autorités à améliorer la couverture et la disponibilité en temps opportun des statistiques pour mieux informer la prise de décisions par les pouvoirs publics. Même si la récente mise à jour des données de la comptabilité nationale est une grande réussite, les lacunes dans les données macroéconomiques persistent et compliquent la surveillance, bien que les données restent globalement appropriées à cette fin. Le FMI est prêt à apporter son assistance technique.

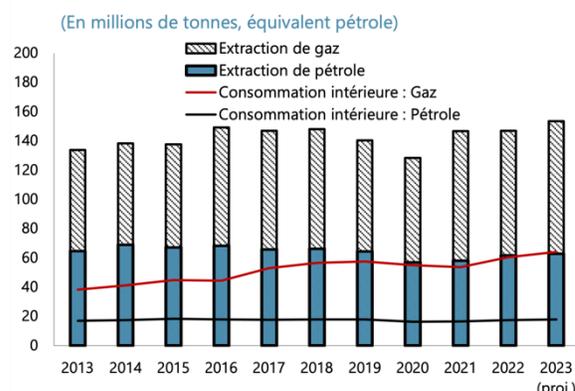
54. Les services du FMI recommandent que les prochaines consultations au titre de l'article IV se déroulent selon le cycle ordinaire de 12 mois.

Graphique 1. Algérie : principaux indicateurs macroéconomiques

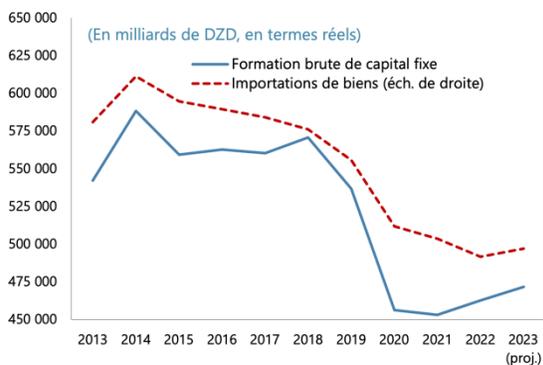
La croissance du PIB réel a été vigoureuse dans la période post-Covid, avec un rebond de la production d'hydrocarbures en 2023.



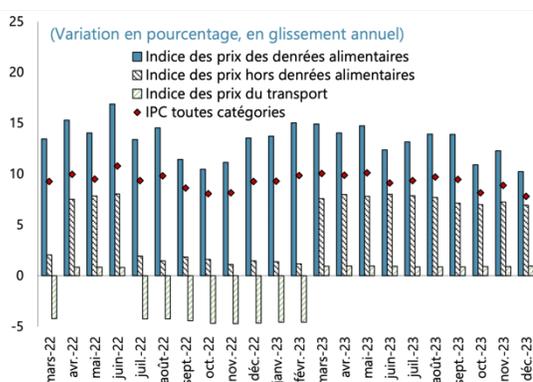
La production de gaz a repris après s'être effondrée durant la Covid, tirée en partie par la hausse de la consommation intérieure.



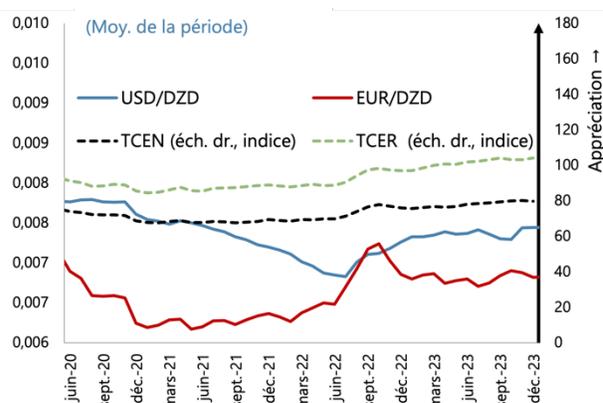
Le lien entre investissements et importations s'est amoindri ces dernières années, peut-être en raison des mesures de limitation des importations.



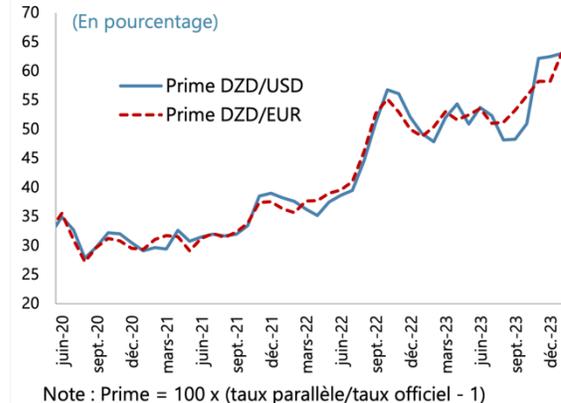
L'inflation est restée obstinément élevée, sous l'effet des prix alimentaires, et plus récemment aussi des prix non alimentaires.



La banque centrale a laissé le taux de change dollar US/dinar s'apprécier depuis le milieu de l'année 2022.



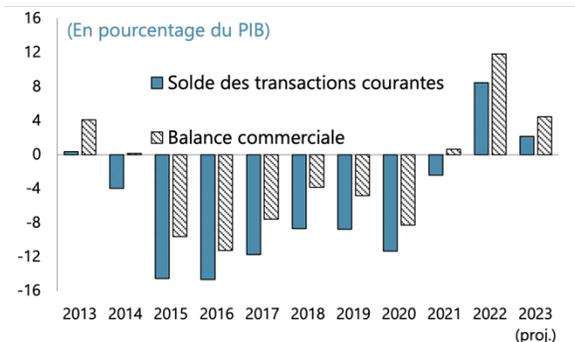
Les primes de change sur le marché parallèle ont augmenté, pour se situer à environ 62,5 % en décembre 2023.



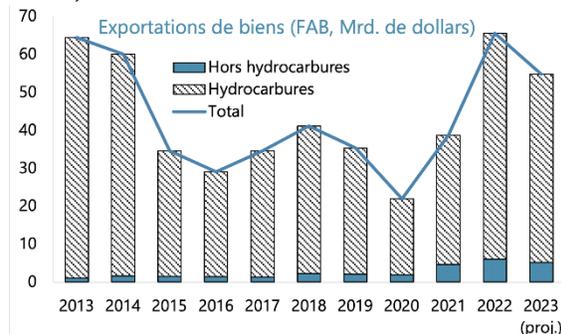
Sources : autorités algériennes ; estimations des services du FMI ; primes des taux de change sur le marché parallèle : <https://devisesquare.com/#EUR>.

Graphique 2. Algérie : évolution du secteur extérieur

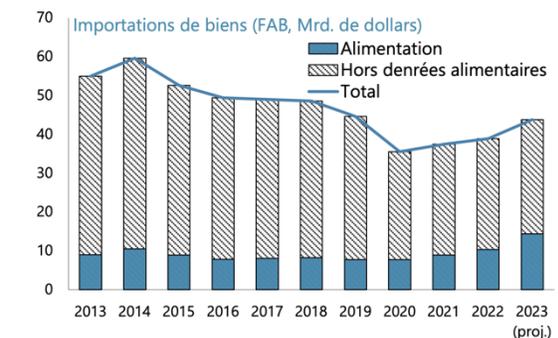
Le solde des transactions courantes devrait afficher un nouvel excédent en 2023, après des années de déficits, ...



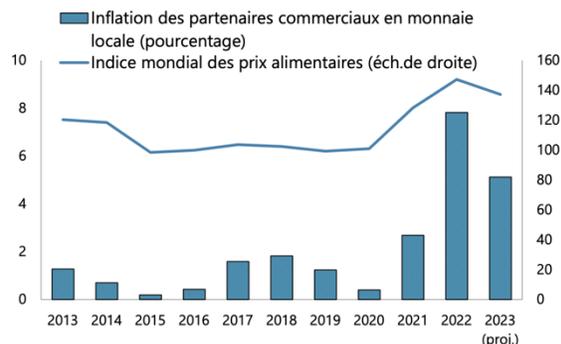
... grâce essentiellement à la bonne performance des exportations d'hydrocarbures (bien que les exportations hors hydrocarbures aient aussi augmenté ces dernières années).



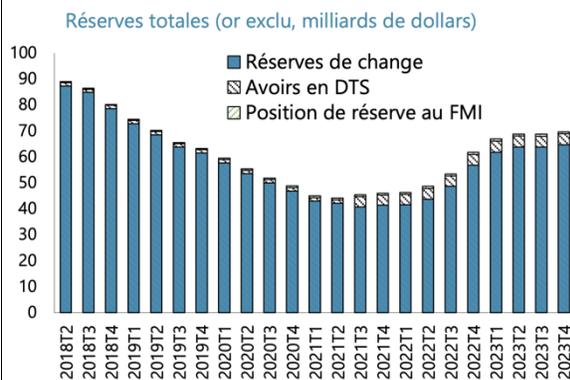
... tandis que les importations de biens ont augmenté de façon relativement modeste ...



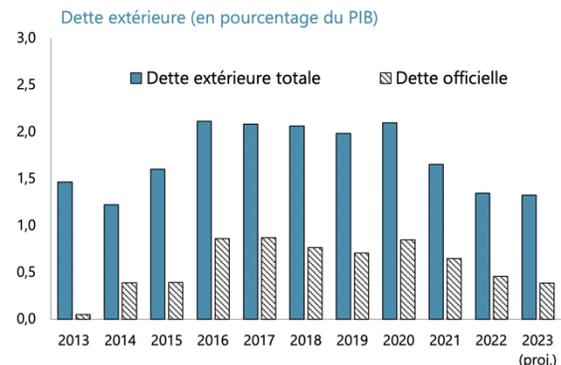
... avec l'atténuation des pressions sur les prix mondiaux qui commencent à s'estomper.



Les excédents du compte courant ont augmenté les réserves de change.



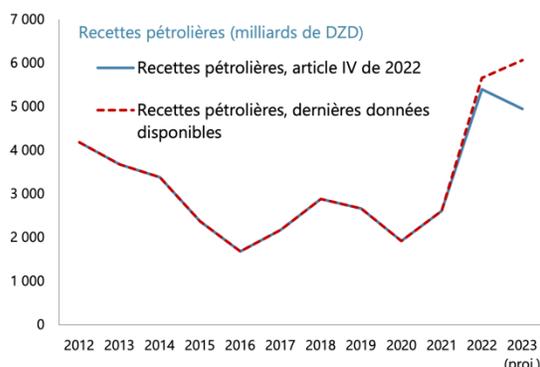
L'Algérie a une faible dette extérieure, en raison de son compte d'opérations financières fermé et de la politique des autorités de ne pas emprunter à l'étranger pour financer les déficits budgétaires.



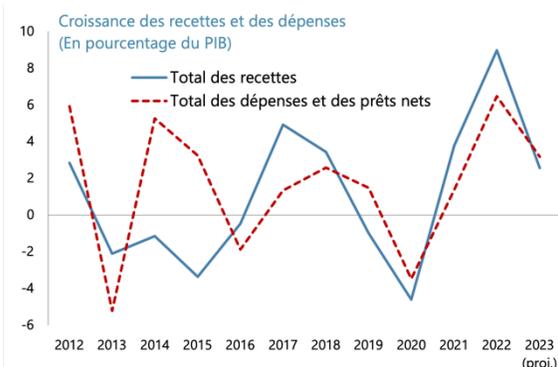
Sources : autorités algériennes ; estimations des services du FMI.

Graphique 3. Algérie : indicateurs budgétaires

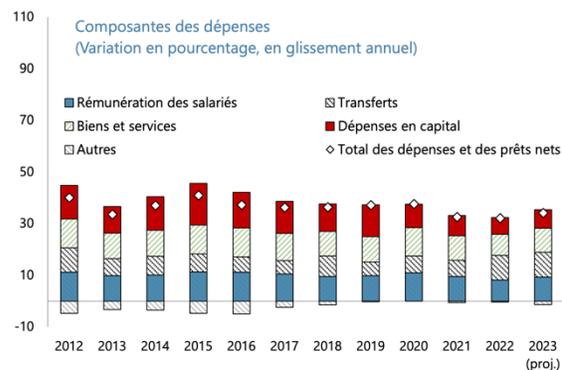
La hausse des cours internationaux des produits d'hydrocarbures a récemment été une aubaine pour le budget ...



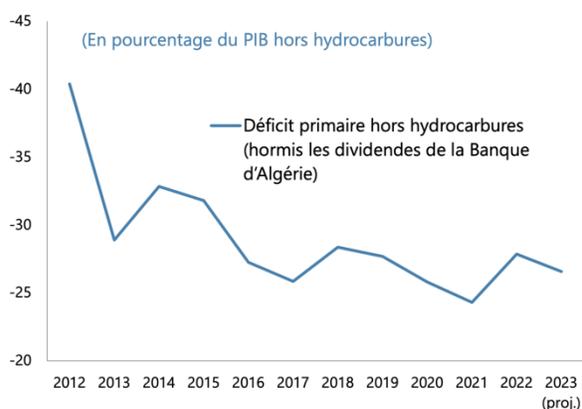
... et a aussi entraîné une augmentation des dépenses.



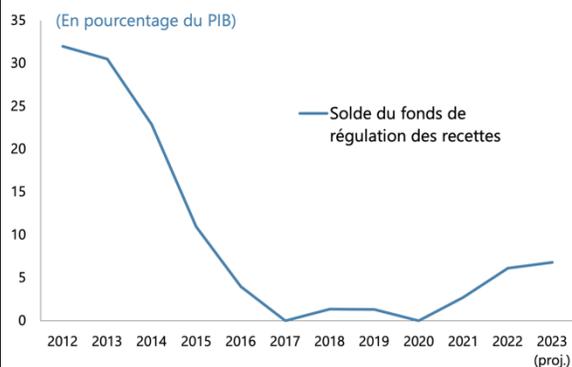
Même si la loi de finances rectificative de 2023 envisageait une forte hausse des dépenses (et des dépenses d'investissement), son adoption tardive et son faible taux d'exécution l'ont limitée...



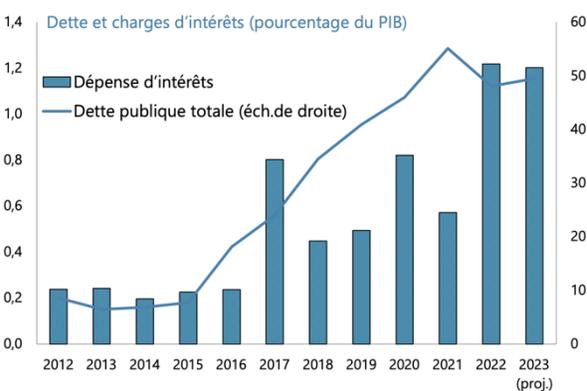
... entraînant une légère diminution du déficit hors hydrocarbures.



La hausse des recettes des hydrocarbures a augmenté la marge de manœuvre financière du Fonds de régulation des réserves (FRR), même si elle devrait financer les déficits de 2023-24...



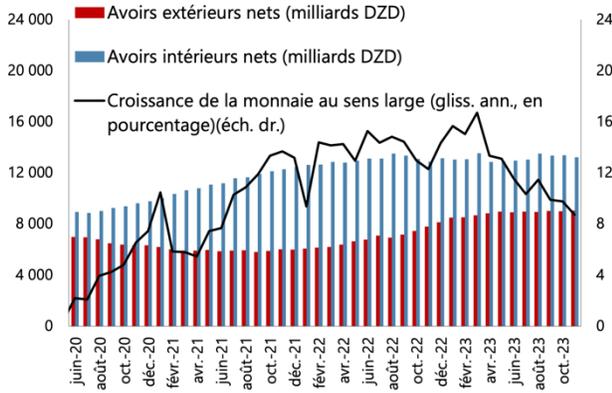
... tout en stabilisant (temporairement) le ratio de la dette publique au PIB.



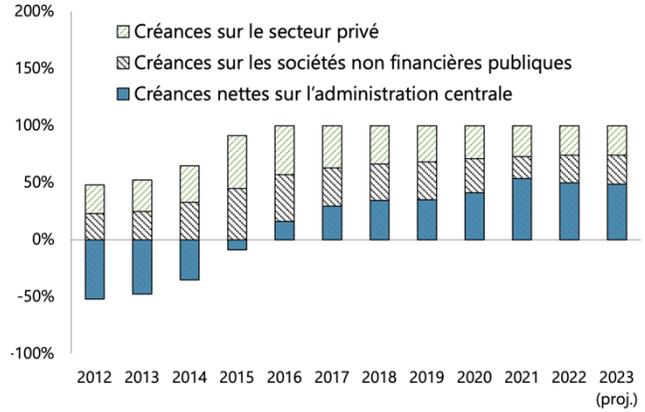
Sources : autorités algériennes ; estimations des services du FMI.

Graphique 4. Algérie : indicateurs des secteurs monétaire et financier

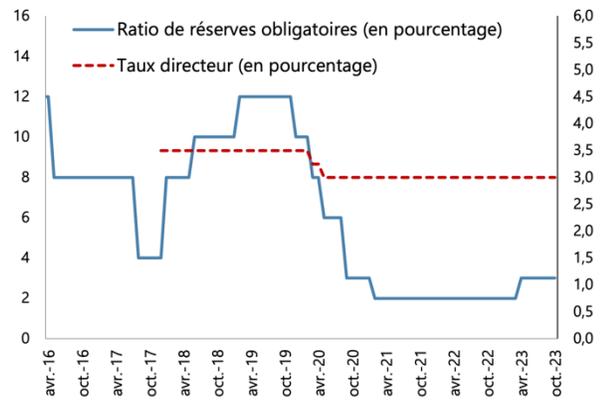
La croissance de la monnaie au sens large s'est ralentie ces derniers mois en raison de la baisse de la croissance des avoirs intérieurs et extérieurs nets.



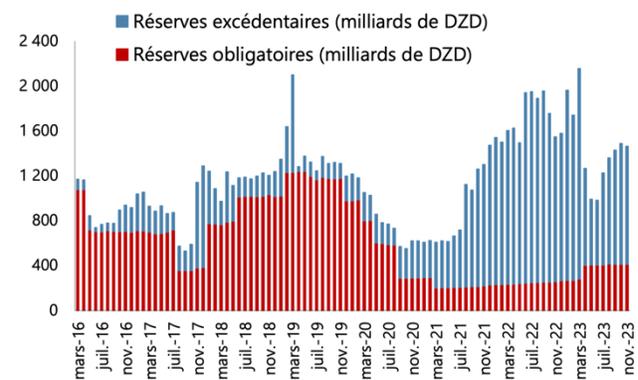
Le crédit au secteur public a été le principal moteur des avoirs intérieurs nets, tandis que le crédit au secteur privé reste modéré.



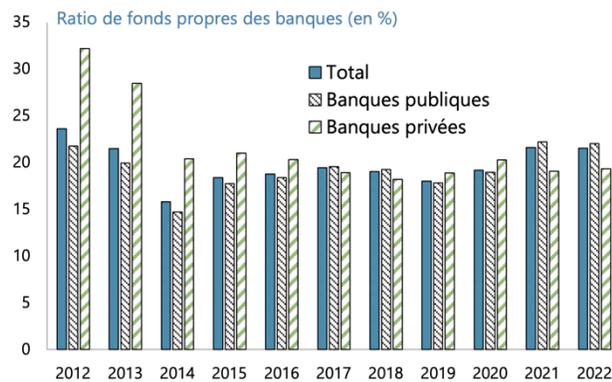
La banque centrale a relevé le ratio de réserves obligatoires d'un point de pourcentage à la mi-avril 2023...



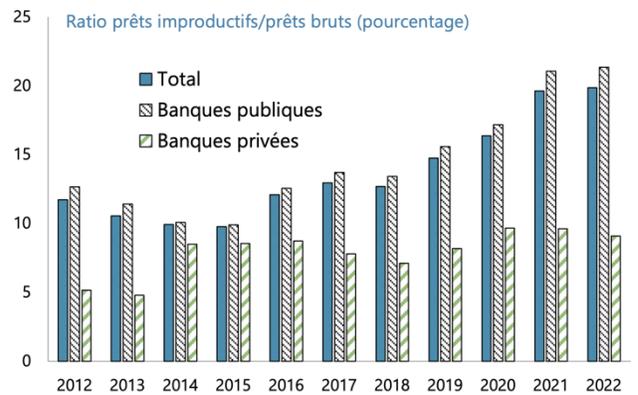
... mais la politique monétaire est restée accommodante, avec une abondante liquidité dans le système bancaire.



Les banques sont bien capitalisées...



mais le ratio des prêts improductifs reste élevé, surtout dans les banques publiques.



Source : autorités algériennes.

Tableau 1. Algérie : Principaux Indicateurs Economiques et Financiers, 2019–29

	2019	2020	2021	2022	Projections						
					2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
(variation annuelle en pourcentage)											
Production et prix											
PIB réel	0,9	-5,0	3,8	3,6	4,2	3,8	3,1	2,5	2,1	2,1	2,1
Secteur hydrocarbures	-4,9	-10,2	10,5	-0,6	4,5	2,7	1,5	1,0	0,5	0,5	0,5
Hors hydrocarbures	1,8	-4,3	2,9	4,2	4,1	4,0	3,3	2,7	2,3	2,3	2,3
par habitant	-1,0	-5,9	2,1	2,0	2,6	2,4	1,7	1,2	0,9	0,9	0,9
Indice des prix à la consommation (moyenne annuelle)	2,0	2,4	7,2	9,3	9,3	7,6	6,4	6,1	5,5	5,2	5,0
(en pourcentage du PIB)											
Investissement et épargne											
Solde épargne/investissement	-8,7	-11,3	-2,4	8,4	2,2	0,1	-1,5	-2,5	-2,9	-3,4	-3,8
Épargne nationale	38,3	33,2	38,5	44,4	40,8	38,7	36,6	35,3	34,7	34,3	33,9
Administration centrale	3,8	-1,5	1,5	4,0	4,2	-1,5	-1,4	-0,7	-0,9	-0,8	-0,8
Hors administrations publiques 1/	34,5	34,6	37,0	40,4	36,6	40,3	38,0	36,0	35,6	35,1	34,7
L'investissement	47,0	44,5	40,9	36,0	38,6	38,6	38,1	37,9	37,6	37,7	37,7
Administration centrale	12,3	9,1	7,8	6,5	7,2	7,0	6,5	6,1	5,9	5,9	5,9
Hors administrations publiques 1/	34,7	35,5	33,1	29,5	31,4	31,6	31,7	31,8	31,7	31,8	31,8
Avec/sans secteur non public hors hydrocarbures	28,9	32,1	30,5	27,3	29,7	29,9	29,9	30,0	30,1	30,2	30,2
(en pourcentage du PIB)											
Finances de l'administration centrale											
des recettes	28,6	27,0	26,2	29,6	31,1	27,8	26,8	26,4	25,7	25,4	25,2
Dépenses (prêts nets compris)	37,1	37,5	32,5	32,0	34,1	36,3	34,7	33,2	32,4	32,1	31,9
Solde budgétaire global	-8,5	-10,5	-6,3	-2,5	-3,0	-8,5	-7,8	-6,7	-6,7	-6,7	-6,7
Financement par la banque centrale (flux)	4,3	0,0	2,1	-0,1	-0,7	-1,1	-1,5	-0,5	-0,7	-1,3	-1,2
Dettes publiques brutes (hors garanties)	40,9	46,0	55,1	48,1	49,5	46,4	49,7	51,9	54,4	57,0	59,5
(en pourcentage du PIB hors hydrocarbures)											
Solde primaire hors hydrocarbures, hors dividendes de la banque centrale	-27,7	-25,8	-24,3	-27,8	-26,6	-26,6	-23,9	-21,5	-20,1	-19,3	-18,7
Solde hors hydrocarbures	-24,1	-22,4	-20,6	-27,4	-26,4	-27,0	-24,6	-22,5	-21,4	-20,8	-20,3
Recettes	34,4	30,7	32,4	40,2	38,6	33,7	32,2	31,5	30,4	30,0	29,5
Hydrocarbures	13,9	10,4	12,8	24,0	22,7	16,7	15,2	14,5	13,4	12,9	12,4
Hors hydrocarbures	20,5	20,2	19,5	16,2	15,9	17,0	17,0	17,0	17,0	17,1	17,1
Dépenses (prêts nets compris)	44,6	42,6	40,2	43,5	42,3	44,0	41,6	39,5	38,4	37,9	37,4
Dépenses courantes	25,5	27,2	26,9	32,1	31,2	33,3	31,8	30,5	29,8	29,3	29,0
Dépenses d'investissement	14,8	10,3	9,6	8,9	9,0	8,4	7,8	7,2	7,0	7,0	7,0
Prêts nets	4,3	5,1	3,7	2,5	2,1	2,2	2,0	1,8	1,7	1,6	1,4
(en pourcentage du PIB hors hydrocarbures)											
Secteur extérieur 2/											
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-8,7	-11,3	-2,4	8,4	2,2	0,1	-1,5	-2,5	-2,9	-3,4	-3,8
Exportations, fâb (variation en pourcentage)	-14,3	-37,9	76,2	69,6	-16,4	-0,6	1,0	1,5	0,8	0,8	0,6
Hydrocarbures	-14,5	-39,8	70,2	74,8	-16,7	-2,7	-0,9	-0,2	-1,0	-1,2	-1,4
Hors hydrocarbures	-7,6	-7,8	138,9	30,6	-13,9	19,5	16,3	12,7	11,4	11,7	9,9
Importations, fâb (variation en pourcentage)	-8,1	-20,4	5,4	3,7	12,7	11,2	8,9	6,0	3,2	2,8	2,3
Valeur unitaire à l'exportation du pétrole brut (dollars/baril)	64,5	41,9	72,3	103,9	84,0	81,2	77,1	74,2	72,4	71,4	70,9
Réserves officielles brutes											
En milliards de dollars	62,8	48,2	45,3	61,0	68,9	71,3	69,3	64,2	57,7	49,8	40,4
En mois d'importations de biens et de services de l'année suivante	17,6	13,0	11,6	13,9	14,1	13,5	12,4	11,1	9,7	8,2	6,6
Dettes extérieures brutes (en % du PIB)	2,0	2,1	1,7	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)											
Monnaie et crédit											
avoirs extérieurs nets	-20,3	-14,9	-5,2	35,5	6,7	9,5	2,2	-3,0	-5,9	-10,2	-16,0
Crédit à l'économie	9,0	3,0	-12,1	3,2	5,8	5,4	5,8	6,2	6,6	6,8	6,8
Monnaie et quasi-monnaie	-0,8	7,4	13,2	14,3	5,9	14,1	9,5	7,2	7,3	7,0	6,8
(en milliards de dinars, sauf indication contraire)											
Postes pour mémoire :											
PIB (en milliards de dinars aux prix courants)	23 090	20 902	25 158	32 028	33 225	36 764	40 152	43 634	46 947	50 347	53 855
Croissance du PIB nominal	1,8	-9,5	20,4	27,3	3,7	10,7	9,2	8,7	7,6	7,2	7,0
PIBHH (en milliards de dinars aux prix courants)	19 216	18 396	20 383	23 561	26 773	30 357	33 463	36 600	39 615	42 721	45 937
PIB par habitant (en USD)	4 453	3 758	4 170	4 982
Taux de change (DA/USD)	119,4	126,9	135,3	142,0
TCER (variation en %)	2,1	-4,4	-4,8	6,2

Sources : autorités algériennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ dont entreprises publiques.

2/ en dollars, sauf indication contraire.

Tableau 2a. Algérie : Balance des Paiements, 2019–29
(en milliards de dollars)

	2019	2020	2021	2022	Projections						
					2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Compte d'opérations financières	-16,9	-18,7	-4,5	19,1	5,3	0,4	-4,2	-7,3	-8,6	-10,2	-11,6
Solde des biens	-9,3	-13,6	1,2	26,7	11,0	5,7	1,9	-0,5	-1,9	-3,0	-4,0
Exportations, f.à.b.	35,3	21,9	38,6	65,5	54,8	54,4	55,0	55,8	56,2	56,7	57,0
Hydrocarbures	33,2	20,0	34,1	59,5	49,6	48,3	47,8	47,7	47,3	46,7	46,0
Autres	2,1	1,9	4,6	6,0	5,2	6,2	7,2	8,1	9,0	10,0	11,0
Importations, f.à.b.	44,6	35,5	37,5	38,9	43,8	48,7	53,1	56,3	58,1	59,7	61,1
Solde des services (net)	-6,4	-4,3	-3,6	-4,3	-4,9	-5,6	-6,3	-6,8	-7,1	-7,4	-7,7
Exportations	3,2	3,0	3,2	3,6	3,9	4,2	4,2	4,3	4,3	4,3	4,4
Importations	9,6	7,3	6,8	7,8	8,8	9,8	10,5	11,1	11,4	11,7	12,1
Revenu primaire (net)	-4,3	-3,0	-4,0	-5,4	-2,92	-2,3	-2,7	-3,3	-3,6	-3,8	-4,0
Entrées	1,0	0,8	0,7	0,8	2,3	2,9	2,5	2,0	1,8	1,6	1,3
Sorties	-5,3	-3,8	-4,7	-6,2	-5,2	-5,2	-5,2	-5,3	-5,3	-5,3	-5,3
Paiement d'intérêts	-0,1	0,0	-0,1	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Revenu secondaire (net)	3,0	2,3	2,0	2,0	2,2	2,6	2,9	3,3	3,9	4,0	4,2
Compte de capital et compte d'opérations financières	17,0	18,8	4,7	-19,0	-5,2	-0,3	4,2	7,3	8,6	10,2	11,6
Compte de capital	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Investissement direct étranger	1,4	1,1	0,9	0,0	0,9	1,9	2,0	2,1	2,1	2,2	2,2
Investissements de portefeuille	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres investissements	-1,3	1,3	2,2	-0,7	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Erreurs et omissions nettes	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réserves officielles (augmentation (-))	16,9	16,4	1,5	-18,3	-6,3	-2,4	2,0	5,2	6,4	8,0	9,3
Postes pour mémoire :											
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	-8,7	-11,3	-2,4	8,4	2,2	0,1	-1,5	-2,5	-2,9	-3,4	-3,8
Cours du brut algérien (USD/baril) 1/	64,5	41,9	72,3	103,9	84,0	81,2	77,1	74,2	72,4	71,4	70,9
Réserves off. brutes (en milliards de dollars, hors avoirs en DTS)	61,5	46,9	41,4	56,8	64,7	67,1	65,1	59,9	53,5	45,5	36,2
Réserves internationales brutes (en milliards de dollars) 2/	62,8	48,2	45,3	61,0	68,9	71,3	69,3	64,2	57,7	49,8	40,4
Idem en mois d'importations de l'année suivante	17,6	13,0	11,6	13,9	14,1	13,5	12,4	11,1	9,7	8,2	6,6
Réserves (en pourcentage des indices ARA EM) 3/	537,9	476,7	344,6	356,8	191,8	168,2	143,5	133,4	120,3	103,2	82,5
Position extérieure globale nette (en milliards de dollars)	47,7	32,4	27,8	44,4	49,6	50,0	45,8	38,5	29,9	19,7	8,1
Dettes extérieures brutes (en milliards de dollars)	3,8	3,4	3,1	3,0	3,2	3,4	3,6	3,6	3,6	3,7	3,7

Sources : autorités algériennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ moyenne pondérée des données trimestrielles.

2/ les réserves officielles brutes comprennent les avoirs en DTS détenus et pour 2021, la part de l'Algérie dans l'allocation générale de DTS distribuée par le FMI en août 2021.

3/ le niveau adéquat des réserves (ARA) pour les pays émergents comprend une marge de manœuvre supplémentaire pour les pays riches en produits de base (période de projection uniquement).

Tableau 2b. Algérie : Balance des Paiements, 2019–29
(en pourcentage du PIB)

	2019	2020	2021	2022	Projections							
					2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	
	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)											
Compte des transactions courantes	-8,7	-11,3	-2,4	8,4	2,2	0,1	-1,5	-2,5	-2,9	-3,4	-3,8	
Solde des biens	-4,8	-8,3	0,6	11,8	4,5	2,1	0,7	-0,2	-0,6	-1,0	-1,3	
Exportations, f.à.b.	18,3	13,3	20,8	29,0	22,4	20,4	19,8	19,4	19,1	18,9	18,6	
Hydrocarbures	17,2	12,1	18,3	26,4	20,3	18,1	17,2	16,6	16,1	15,5	15,0	
Autres	1,1	1,2	2,5	2,7	2,1	2,3	2,6	2,8	3,1	3,3	3,6	
Importations, f.à.b.	23,1	21,6	20,2	17,2	17,9	18,3	19,1	19,6	19,8	19,9	20,0	
Solde des services (net)	-3,3	-2,6	-1,9	-1,9	-2,0	-2,1	-2,3	-2,4	-2,4	-2,5	-2,5	
Exportations	1,7	1,8	1,7	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4	
Importations	5,0	4,4	3,7	3,5	3,6	3,7	3,8	3,9	3,9	3,9	3,9	
Revenu primaire (net)	-2,2	-1,8	-2,2	-2,4	-1,2	-0,8	-1,0	-1,1	-1,2	-1,3	-1,3	
Entrées	0,5	0,5	0,4	0,4	0,9	1,1	0,9	0,7	0,6	0,5	0,4	
Sorties	-2,7	-2,3	-2,5	-2,7	-2,1	-1,9	-1,9	-1,8	-1,8	-1,8	-1,7	
Paiement d'intérêts	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Revenu secondaire (net)	1,6	1,4	1,1	0,9	0,9	1,0	1,0	1,1	1,3	1,3	1,4	
Compte de capital et compte d'opérations financières	8,8	11,4	2,5	-8,4	-2,1	-0,1	1,5	2,5	2,9	3,4	3,8	
Compte de capital	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Investissement direct étranger	0,7	0,7	0,5	0,0	0,4	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	
Investissements de portefeuille	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Autres investissements	-0,7	0,8	1,2	-0,3	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	
Erreurs et omissions nettes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
Réserves officielles (augmentation (-))	8,8	9,9	0,8	-8,1	-2,6	-0,9	0,7	1,8	2,2	2,6	3,1	
Postes pour mémoire :												
Solde des transactions courantes (en pourcentage du PIB)	-8,7	-11,3	-2,4	8,4	2,2	0,1	-1,5	-2,5	-2,9	-3,4	-3,8	
Cours du brut algérien (USD/baril) 1/	64,5	41,9	72,3	103,9	84,0	81,2	77,1	74,2	72,4	71,4	70,9	
Réserves internationales brutes (en milliards de dollars) 2/	62,8	48,2	45,3	61,0	68,9	71,3	69,3	64,2	57,7	49,8	40,4	
Idem en mois d'importations de l'année suivante	17,6	13,0	11,6	13,9	14,1	13,5	12,4	11,1	9,7	8,2	6,6	
Réserves (en pourcentage des indices ARA EM) 3/	537,9	476,7	344,6	356,8	191,8	168,2	143,5	133,4	120,3	103,2	82,5	
Position extérieure globale nette (en pourcentage du PIB)	24,7	19,6	14,9	19,7	20,3	18,7	16,5	13,4	10,2	6,6	2,7	
Dettes extérieures brutes (en % du PIB)	2,0	2,1	1,7	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	

Sources : autorités algériennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ moyenne pondérée des données trimestrielles.

2/ les réserves officielles brutes comprennent les avoirs en DTS détenus et pour 2021, la part de l'Algérie dans l'allocation générale de DTS distribuée par le FMI en août 2021.

3/ le niveau adéquat des réserves (ARA) pour les pays émergents comprend une marge de manœuvre supplémentaire pour les pays riches en produits de base (période de projection uniquement).

Tableau 3a. Algérie : Synthèse des Opérations de l'Administration Centrale, 2019–29 1/
(en milliards de dinars algériens)

	2019	2020	2021	Projections							
				2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	<i>(en milliards de dinars algériens)</i>										
Recettes budgétaires et dons	6 602	5 641	6 598	9 467	10 322	10 216	10 773	11 541	12 062	12 811	13 563
Recettes des hydrocarbures 2/	2 668	1 922	2 609	5 658	6 065	5 070	5 093	5 317	5 319	5 505	5 718
Recettes hors hydrocarbures	3 933	3 719	3 982	3 810	4 257	5 146	5 680	6 224	6 743	7 307	7 845
Recettes fiscales	2 843	2 625	2 762	2 943	3 429	4 115	4 682	5 192	5 646	6 107	6 590
Recettes non fiscales	1 090	1 094	1 220	866	828	1 031	998	1 032	1 096	1 200	1 256
Dont frais	204	178	208	262	271	293	315	357	399	443	468
Dividendes et intérêts de la Banque d'Algérie	800	800	900	503	457	526	530	506	512	557	572
Autres	86	116	111	102	100	213	154	169	185	201	216
Dons	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses totales (y compris prêts nets et comptes spéciaux du Trésor)	8 566	7 839	8 186	10 259	11 314	13 345	13 919	14 470	15 225	16 177	17 179
Dépenses courantes	4 895	5 009	5 480	7 574	8 352	10 119	10 653	11 160	11 797	12 534	13 311
Dépenses courantes hors intérêts	4 781	4 838	5 336	7 184	7 952	9 467	9 896	10 268	10 755	11 346	11 997
Frais de personnel	2 283	2 283	2 397	2 626	3 091	3 822	3 970	4 086	4 312	4 590	4 920
Pensions des moudjahidines	253	267	266	241	234	252	268	284	300	315	331
Matières premières et fournitures	216	109	171	201	213	321	354	387	419	452	486
Transferts courants	2 029	2 178	2 502	4 114	4 414	5 072	5 304	5 511	5 724	5 989	6 260
Les paiements d'intérêts	114	172	144	390	400	652	757	893	1 042	1 187	1 314
Dépenses d'équipement	2 846	1 894	1 956	2 086	2 397	2 560	2 600	2 643	2 761	2 978	3 202
Prêts nets et opérations nettes des comptes spéciaux du Trésor	825	937	750	599	566	666	666	666	666	666	666
Solde budgétaire	-1 140	-1 262	-839	-193	-427	-2 463	-2 479	-2 263	-2 497	-2 700	-2 950
Solde global	-1 965	-2 199	-1 589	-791	-993	-3 129	-3 145	-2 929	-3 163	-3 366	-3 616
Solde hors hydrocarbures	-4 633	-4 120	-4 198	-6 449	-7 058	-8 199	-8 239	-8 246	-8 482	-8 871	-9 334
Solde primaire hors hydrocarbures (hormis les dividendes de la Banque d'Algérie)	-5 319	-4 748	-4 961	-6 562	-7 115	-8 072	-8 011	-7 859	-7 952	-8 240	-8 591
Financement net	1 965	2 199	3 669	1 343	993	3 129	3 145	2 929	3 163	3 366	3 616
Intérieurs	1 966	2 200	3 675	1 352	1 004	3 140	3 157	2 941	3 176	3 379	3 630
Banques 3/	1 842	1 302	3 267	612	300	2 473	2 384	2 359	2 681	2 981	3 330
Dont Financement brut de la banque centrale	1 001	1	517	-40	-247	-405	-584	-200	-320	-652	-652
Non bancaire 4/	125	898	408	740	704	666	773	582	495	398	299
Extérieur	-2	-2	-7	-10	-11	-11	-12	-12	-13	-13	-14
Pour mémoire											
Besoins bruts de financement	2 525	2 716	2 429	1 673	2 466	5 266	4 331	3 652	3 994	4 806	5 605
Besoins de financement nécessitant une nouvelle émission	2 172	623	4 987	2 768	2 517	5 014	4 081	3 402	3 744	4 556	5 355
Remboursement du principal de la dette publique	561	517	841	881	1 473	2 137	1 185	723	831	1 440	1 989
Fonds de stabilisation pétrolier											
en milliards de dinars algériens	306	0	682	1 967	2 268	2 266	2 266	2 266	2 266	2 266	2 266
En % du PIB	1,3	0,0	2,7	6,1	6,8	6,2	5,6	5,2	4,8	4,5	4,2
Dette brute des administrations publiques, dont garanties (en % du PIB)	55,6	65,1	71,1	52,1	54,6	51,0	53,9	55,8	58,1	60,3	62,7
Dette brute des administrations publiques, hors garanties (en % du PIB)	40,9	46,0	55,1	48,1	49,5	46,4	49,7	51,9	54,4	57,0	59,5
dont dette envers la banque centrale	28,4	31,4	26,1	20,3	18,1	14,2	10,1	8,4	6,4	3,4	0,7

Sources : autorités algériennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ sur base engagements.

2/ y compris les dividendes de la Sonatrach.

3/ le financement bancaire comprend l'émission de titres de dette intérieure, un retrait du fonds de stabilisation pétrolier et d'autres dépôts de l'État à la banque centrale. Il comprend le rachat de prêts syndiqués dus par les entreprises publiques pour un montant total de 2 080 milliards de DZD en 2021 et de 520 milliards de DZD en 2022, dans le cadre du régime financier incluant le PSR.

4/ y compris les revenus de la cession d'actifs publics.

Tableau 3b. Algérie : Synthèse des Opérations de l'Administration Centrale, 2019–29 1/
(en pourcentage du PIB)

	2019	2020	2021	2022	Projections						
					2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	(en pourcentage du PIB)										
Recettes budgétaires et dons	28,6	27,0	26,2	29,6	31,1	27,8	26,8	26,4	25,7	25,4	25,2
Recettes des hydrocarbures 2/	11,6	9,2	10,4	17,7	18,3	13,8	12,7	12,2	11,3	10,9	10,6
Recettes hors hydrocarbures	17,0	17,8	15,8	11,9	12,8	14,0	14,1	14,3	14,4	14,5	14,6
Recettes fiscales	12,3	12,6	11,0	9,2	10,3	11,2	11,7	11,9	12,0	12,1	12,2
Recettes non fiscales	4,7	5,2	4,8	2,7	2,5	2,8	2,5	2,4	2,3	2,4	2,3
Dont frais	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,9
Dividendes et intérêts de la BA	3,5	3,8	3,6	1,6	1,4	1,4	1,3	1,2	1,1	1,1	1,1
Autres	0,4	0,6	0,4	0,3	0,3	0,6	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Dons	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses totales (y compris prêts nets et comptes spéciaux)	37,1	37,5	32,5	32,0	34,1	36,3	34,7	33,2	32,4	32,1	31,9
Dépenses courantes	21,2	24,0	21,8	23,6	25,1	27,5	26,5	25,6	25,1	24,9	24,7
Dépenses courantes hors intérêts	20,7	23,1	21,2	22,4	23,9	25,8	24,6	23,5	22,9	22,5	22,3
Frais de personnel	9,9	10,9	9,5	8,2	9,3	10,4	9,9	9,4	9,2	9,1	9,1
Pensions des moudjahidines	1,1	1,3	1,1	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6
Matières premières et fournitures	0,9	0,5	0,7	0,6	0,6	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Transferts courants 3/	8,8	10,4	9,9	12,8	13,3	13,8	13,2	12,6	12,2	11,9	11,6
Paieement d'intérêts	0,5	0,8	0,6	1,2	1,2	1,8	1,9	2,0	2,2	2,4	2,4
Dépenses d'investissement	12,3	9,1	7,8	6,5	7,2	7,0	6,5	6,1	5,9	5,9	5,9
Prêts nets et opérations nettes des comptes spéciaux du Trésor	3,6	4,5	3,0	1,9	1,7	1,8	1,7	1,5	1,4	1,3	1,2
Solde budgétaire	-4,9	-6,0	-3,3	-0,6	-1,3	-6,7	-6,2	-5,2	-5,3	-5,4	-5,5
Solde global	-8,5	-10,5	-6,3	-2,5	-3,0	-8,5	-7,8	-6,7	-6,7	-6,7	-6,7
Solde primaire global	-8,0	-9,7	-5,7	-1,3	-1,8	-6,7	-5,9	-4,7	-4,5	-4,3	-4,3
Solde hors hydrocarbures	-20,1	-19,7	-16,7	-20,1	-21,2	-22,3	-20,5	-18,9	-18,1	-17,6	-17,3
Solde primaire hors hydrocarbures (hors dividendes de la BA)	-23,0	-22,7	-19,7	-20,5	-21,4	-22,0	-20,0	-18,0	-16,9	-16,4	-16,0
Financement net	8,5	10,5	14,6	4,2	3,0	8,5	7,8	6,7	6,7	6,7	6,7
Intérieurs	8,5	10,5	14,6	4,2	3,0	8,5	7,9	6,7	6,8	6,7	6,7
Banques 3/	8,0	6,2	13,0	1,9	0,9	6,7	5,9	5,4	5,7	5,9	6,2
Dont Financement brut de la banque centrale	4,3	0,0	2,1	-0,1	-0,7	-1,1	-1,5	-0,5	-0,7	-1,3	-1,2
Non bancaire 4/	0,5	4,3	1,6	2,3	2,1	1,8	1,9	1,3	1,1	0,8	0,6
Extérieur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	(En pourcentage du PIB hors pétrole)										
Recettes budgétaires et dons	34,4	30,7	32,4	40,2	38,6	33,7	32,2	31,5	30,4	30,0	29,5
Recettes des hydrocarbures 2/	13,9	10,4	12,8	24,0	22,7	16,7	15,2	14,5	13,4	12,9	12,4
Recettes hors hydrocarbures	20,5	20,2	19,5	16,2	15,9	17,0	17,0	17,0	17,0	17,1	17,1
Recettes fiscales	14,8	14,3	13,6	12,5	12,8	13,6	14,0	14,2	14,3	14,3	14,3
Recettes non fiscales	5,7	5,9	6,0	3,7	3,1	3,4	3,0	2,8	2,8	2,8	2,7
Frais	1,1	1,0	1,0	1,1	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0
Dividendes et intérêts de la Banque d'Algérie	4,2	4,3	4,4	2,1	1,7	1,7	1,6	1,4	1,3	1,3	1,2
Autres	0,4	0,6	0,5	0,4	0,4	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Dons	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Tableau 3b. Algérie : Synthèse des Opérations de l'Administration Centrale, 2019–29 1/
(en pourcentage du PIB) (Fin)

Dépenses totales (y compris prêts nets et comptes spéciaux)	44,6	42,6	40,2	43,5	42,3	44,0	41,6	39,5	38,4	37,9	37,4
Dépenses courantes	25,5	27,2	26,9	32,1	31,2	33,3	31,8	30,5	29,8	29,3	29,0
Dépenses courantes hors intérêts	24,9	26,3	26,2	30,5	29,7	31,2	29,6	28,1	27,1	26,6	26,1
Frais de personnel	11,9	12,4	11,8	11,1	11,5	12,6	11,9	11,2	10,9	10,7	10,7
Pensions des moudjahidines	1,3	1,5	1,3	1,0	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7
Matières premières et fournitures	1,1	0,6	0,8	0,9	0,8	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Transferts courants	10,6	11,8	12,3	17,5	16,5	16,7	15,9	15,1	14,4	14,0	13,6
Les paiements d'intérêts	0,6	0,9	0,7	1,7	1,5	2,1	2,3	2,4	2,6	2,8	2,9
Dépenses d'équipement	14,8	10,3	9,6	8,9	9,0	8,4	7,8	7,2	7,0	7,0	7,0
Prêts nets et opérations nettes des comptes spéciaux du Trésor	4,3	5,1	3,7	2,5	2,1	2,2	2,0	1,8	1,7	1,6	1,4
Solde budgétaire	-5,9	-6,9	-4,1	-0,8	-1,6	-8,1	-7,4	-6,2	-6,3	-6,3	-6,4
Solde global	-10,2	-12,0	-7,8	-3,4	-3,7	-10,3	-9,4	-8,0	-8,0	-7,9	-7,9
Solde primaire global	-9,6	-11,0	-7,1	-1,7	-2,2	-8,2	-7,1	-5,6	-5,4	-5,1	-5,0
Solde hors hydrocarbures	-24,1	-22,4	-20,6	-27,4	-26,4	-27,0	-24,6	-22,5	-21,4	-20,8	-20,3
Solde primaire hors hydrocarbures (hors dividendes de la BA)	-27,7	-25,8	-24,3	-27,8	-26,6	-26,6	-23,9	-21,5	-20,1	-19,3	-18,7
Financement net	10,2	12,0	18,0	5,7	3,7	10,3	9,4	8,0	8,0	7,9	7,9
Intérieurs	10,2	12,0	18,0	5,7	3,7	10,3	9,4	8,0	8,0	7,9	7,9
Banques 3/	9,6	7,1	16,0	2,6	1,1	8,1	7,1	6,4	6,8	7,0	7,3
dont banque centrale	5,2	0,0	2,5	-0,2	-0,9	-1,3	-1,7	-0,5	-0,8	-1,5	-1,4
Non bancaire 4/	0,6	4,9	2,0	3,1	2,6	2,2	2,3	1,6	1,2	0,9	0,7
Extérieur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : autorités algériennes ; estimations et projections des services du FMI.

1/ sur base engagements.

2/ y compris les dividendes de la Sonatrach.

3/ le financement bancaire comprend l'émission de titres de dette intérieure, un retrait du fonds de stabilisation pétrolier et d'autres dépôts de l'État à la banque centrale. Il comprend le rachat de prêts syndiqués dus par les entreprises publiques pour un montant total de 2 080 milliards de DZD en 2021 et de 520 milliards de DZD en 2022, dans le cadre du régime financier incluant le PSR.

4/ y compris les revenus de la cession d'actifs publics.

Tableau 4. Algérie : Situation Monétaire, 2019–29

	2019	2020	2021	2022	Projections						
					2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
(en milliards de dinars algériens; en fin de période)											
avoirs extérieurs nets	7 429	6 321	5 994	8 119	8 667	9 486	9 697	9 407	8 848	7 944	6 674
<i>dont : Banque d'Algérie</i>	7 472	6 384	6 036	8 189	8 735	9 514	9 692	9 375	8 793	7 870	6 583
Avoirs extérieurs (BA)	7 672	6 615	6 636	8 754	9 288	10 095	10 302	10 015	9 466	8 576	7 324
Passifs extérieurs (BA)	200	231	600	565	553	581	610	640	672	706	741
Avoirs extérieurs (banques comm.)	90	82	95	100	97	102	107	113	118	124	131
Passifs extérieurs (banques comm.)	134	144	137	169	166	130	103	81	64	50	40
Avoirs intérieurs nets	9 082	11 419	14 085	14 836	15 654	18 260	20 676	23 156	26 083	29 419	33 224
<i>dont : Banque d'Algérie</i>	-839	495	2 107	1 030	1 112	2 108	2 915	4 485	5 968	8 090	10 369
Crédit intérieur	16 828	19 126	21 259	21 605	22 498	25 560	28 459	31 420	34 808	38 569	42 747
Crédit à l'État (net) 1/	5 820	7 788	11 296	11 319	11 619	14 093	16 328	18 539	21 071	23 904	27 086
Crédit à l'économie	11 008	11 338	9 964	10 286	10 878	11 468	12 130	12 881	13 736	14 665	15 661
<i>dont secteur privé</i>	5 291	5 459	5 700	5 842	6 174	6 500	6 882	7 313	7 804	8 338	8 913
Autres postes (net)	-7 746	-7 707	-7 174	-6 769	-6 843	-7 300	-7 783	-8 264	-8 725	-9 150	-9 523
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	16 511	17 740	20 079	22 955	24 321	27 746	30 372	32 563	34 931	37 363	39 898
Hormis les dépôts de la Sonatrach	16 073	17 496	19 143	21 361	22 944	26 388	28 960	31 082	33 381	35 757	38 236
<i>dont Monnaie</i>	10 979	11 931	13 616	15 370	16 510	18 988	20 838	22 365	24 019	25 729	27 513
Monnaie de réserve	6 633	6 879	8 143	9 219	9 847	11 622	12 607	13 859	14 762	15 960	16 951
(variation en pourcentage sur une période de 12 mois)											
Monnaie et quasi-monnaie (M2)	-0,8	7,4	13,2	14,3	5,9	14,1	9,5	7,2	7,3	7,0	6,8
Crédit à l'économie 2	9,0	3,0	-12,1	3,2	5,8	5,4	5,8	6,2	6,6	6,8	6,8
<i>dont secteur privé</i>	4,2	3,2	4,4	2,5	5,7	5,3	5,9	6,3	6,7	6,9	6,9
Postes pour mémoire :											
Crédit à l'économie/PIB	47,7	54,2	39,6	32,1	32,7	31,2	30,2	29,5	29,3	29,1	29,1
Crédit à l'économie/PIBHH	57,3	61,6	48,9	43,7	40,6	37,8	36,3	35,2	34,7	34,3	34,1
Crédit au secteur privé/PIBHH	27,5	29,7	28,0	24,8	23,1	21,4	20,6	20,0	19,7	19,5	19,4

Sources : Banque d'Algérie ; estimations et projections des services du FMI.

1/ les crédits nets à l'État excluent les dépôts des comptes chèques postaux (CCP) à la banque d'Algérie.

2/ la baisse du crédit à l'économie en 2021 est due à l'effet d'une opération de rachat de dette par le Trésor, qui a réduit les créances des banques sur les entreprises publiques (secteur public).

Tableau 5. Algérie : Indicateurs de Solidité Financière, 2012–1^{er} semestre 23
(en pourcentage)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Ratio d'adéquation de fonds propres	23,6	21,5	15,8	18,4	18,8	19,5	19,0	18,0	19,2	21,6	21,5
- Banques publiques	21,7	19,9	14,7	17,8	18,4	19,6	19,2	17,8	19,0	22,2	22,0
- Banques privées	32,2	28,5	20,4	21,0	20,3	18,9	18,2	18,9	20,3	19,1	19,3
Ratio de fonds propres de base (Tier 1)	17,5	15,5	13,2	15,8	16,2	15,0	15,0	14,3	15,4	17,7	17,7
- Banques publiques	14,8	13,1	11,6	14,6	15,4	14,3	14,4	13,5	14,6	17,6	17,6
- Banques privées	29,7	26,3	19,7	20,3	19,6	18,1	17,4	18,2	19,5	18,2	18,5
Créances improductives nettes des provisions/fonds propres	16,1	17,1	24,8	26,5	35,0	36,4	39,3	52,6	59,6	58,2	56,2
- Banques publiques	20,3	21,7	28,1	29,6	40,0	40,8	44,9	60,7	69,2	67,4	65,6
- Banques privées	3,2	2,6	14,5	15,8	16,7	16,2	13,4	14,6	14,0	13,3	10,5
Prêts improductifs/total des prêts	11,7	10,6	9,9	9,8	12,1	13,0	12,7	14,8	16,4	19,6	19,9
- Banques publiques	12,7	11,4	10,1	9,9	12,6	13,7	13,4	15,6	17,2	21,1	21,4
- Banques privées	5,2	4,8	8,5	8,6	8,7	7,8	7,1	8,2	9,7	9,6	9,1
Prêts improductifs moins provisions/total des prêts	3,5	3,4	3,8	3,9	5,5	6,2	6,3	7,9	8,8	10,1	9,9
- Banques publiques	3,9	3,7	3,7	3,8	5,6	6,5	6,8	8,4	9,5	11,1	11,0
- Banques privées	1,3	0,9	4,7	4,7	4,6	3,9	3,0	3,4	3,4	3,2	2,6
Provisions/prêts classés	69,8	68,2	61,8	59,9	54,6	52,3	50,1	46,7	46,1	48,7	49,9
- Banques publiques	69,5	67,4	63,6	61,5	55,4	52,4	49,4	45,9	44,8	47,5	48,7
- Banques privées	74,1	80,3	45,0	45,3	46,1	50,6	57,3	58,7	65,2	67,1	71,7
Rendement sur fonds propres	22,7	19,0	23,7	21,3	17,8	18,8	22,4	13,7	8,3	14,4	13,5
- Banques publiques	22,0	18,0	25,1	23,1	18,9	20,0	22,7	11,9	7,3	13,5	12,0
- Banques privées	24,4	21,5	20,0	16,1	15,3	14,7	21,2	22,4	13,6	18,3	20,1
Rendement des actifs	1,9	1,7	2,0	1,9	1,8	2,0	2,4	1,5	1,4	1,7	1,4
- Banques publiques	1,5	1,3	1,8	1,7	1,7	2,0	2,3	1,2	1,2	1,5	1,1
- Banques privées	4,5	3,7	3,4	3,1	2,8	2,6	3,4	3,2	2,7	2,9	3,1
Marge d'intérêt/recettes brutes	64,2	69,5	67,2	66,8	72,5	73,0	78,8	78,9	73,4	78,5	78,7
- Banques publiques	72,1	73,3	66,7	65,8	72,3	72,7	80,8	81,7	73,0	78,3	79,1
- Banques privées	45,2	59,1	69,1	71,5	73,4	74,2	71,1	69,7	75,3	79,1	77,4
Dépenses hors intérêts/bénéfices avant impôts	35,6	33,5	40,7	40,0	34,1	36,0	29,3	30,8	35,8	35,3	40,0
- Banques publiques	38,1	34,0	40,6	39,2	31,4	33,7	26,4	28,1	34,3	33,1	38,2
- Banques privées	29,8	32,3	41,3	43,4	46,3	46,2	40,5	39,5	41,5	43,0	45,5
Actifs liquides/total des actifs	45,9	40,5	38,0	27,1	23,5	23,5	19,8	16,0	13,1	36,0	40,2
- Banques publiques	45,1	39,4	37,0	25,8	22,7	21,9	18,4	14,2	10,3	35,9	40,5
- Banques privées	50,9	46,5	44,0	35,9	29,1	33,1	28,5	27,3	30,3	36,3	37,9
Actifs liquides/dette à court terme	107,5	93,5	82,1	61,6	58,4	53,7	47,4	44,2	37,1	102,1	108,5
- Banques publiques	110,5	95,7	83,4	60,2	58,8	52,2	46,3	42,2	31,5	110,2	115,6
- Banques privées	93,5	84,1	75,4	69,8	56,2	60,6	52,6	52,5	59,5	68,9	73,8

Source : Banque d'Algérie.

Annexe I. Matrice d'évaluation des risques¹

Risques	Probabilité	Conséquences économiques	Mesures à prendre
Risques conjoncturels (au niveau mondial)			
<p>Intensification des conflits régionaux. Une escalade ou une extension du conflit à Gaza et en Israël, de la guerre menée par la Russie en Ukraine, et/ou d'autres conflits régionaux ou actes de terrorisme perturbent le commerce (énergie, alimentation, tourisme, chaînes d'approvisionnement), les envois de fonds des travailleurs migrants, les IDE, les flux financiers et les systèmes de paiement et accroissent les mouvements de réfugiés.</p>	Forte	<p>Faible. L'Algérie est peu exposée directement à la guerre de la Russie en Ukraine. Une exposition indirecte pourrait provenir des conséquences de la guerre pour l'Europe (canal commercial), de la sécurité énergétique et des prix internationaux des hydrocarbures, des denrées alimentaires et d'autres produits de base (voir plus loin). L'Algérie pourrait bénéficier de la hausse des prix du gaz naturel, dans la mesure où l'Europe cherche à diversifier son approvisionnement.</p>	<p>Réduire la procyclicité du budget et constituer des réserves financières, ainsi que des stocks alimentaires d'urgence, et diversifier l'économie et les marchés à l'exportation. Permettre au taux de change de jouer son rôle d'amortisseur de chocs. Poursuivre les réformes visant à diversifier l'économie, notamment les exportations autres que les hydrocarbures et exploiter de nouveaux marchés à l'exportation.</p>
<p>Volatilité des cours des produits de base. Une succession de perturbations de l'offre (sous l'effet des conflits, de restrictions à l'exportation et des décisions de l'OPEP+, par exemple) et les fluctuations de la demande entraînent une volatilité chronique des cours des produits de base, des pressions extérieures et budgétaires dans les pays émergents et les pays en développement, des</p>	Forte	<p>Forte. L'économie algérienne est très dépendante des exportations d'hydrocarbures et des importations de produits alimentaires. La volatilité se transmettrait par le compte des transactions courantes (et les réserves de change), le budget (recettes des hydrocarbures, subventions</p>	<p>Réduire la procyclicité du budget, notamment en diversifiant les recettes et les sources de financement et en constituant une réserve d'épargne financière lorsque les prix des hydrocarbures sont élevés. Permettre au taux de change de jouer son rôle d'amortisseur de chocs, dans le contexte d'un resserrement des</p>

¹ La matrice d'évaluation des risques montre des événements qui pourraient matériellement modifier la trajectoire de référence. La probabilité relative de réalisation des risques correspond à l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée » une probabilité entre 30 et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Des risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se concrétiser simultanément. Les chocs et les scénarios conjoncturels correspondent à des risques susceptibles de se concrétiser à plus court terme (entre 12 et 18 mois) compte tenu de la situation de référence actuelle. Les risques structurels sont ceux qui sont susceptibles de rester prononcés à plus long terme.

Risques	Probabilité	Conséquences économiques	Mesures à prendre
répercussions transfrontalières et une instabilité socioéconomique.		alimentaires), l'inflation et la croissance économique.	politiques macroéconomiques. Poursuivre les réformes visant à diversifier l'économie.
<p>Ralentissement mondial soudain. Des facteurs de risques mondiaux et idiosyncrasiques entraînent un ralentissement synchronisé brutal de la croissance, avec des récessions dans un certain nombre de pays, des retombées négatives par le biais des canaux commerciaux et financiers, et une fragmentation des marchés déclenchant des fuites de capitaux dans les pays émergents et les pays en développement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Europe : l'intensification des retombées de la guerre en Ukraine, les perturbations de l'offre, le resserrement des conditions financières et les corrections du marché de l'immobilier contribuent à exacerber le ralentissement économique. 	<p>Moyenne</p> <p>Moyenne</p>	<p>Forte. La transmission proviendrait essentiellement du commerce avec l'Europe, principal marché à l'exportation de l'Algérie, ce qui nuirait aux exportations d'hydrocarbures. Les retombées financières seraient limitées car le compte des opérations financières de l'Algérie est essentiellement fermé.</p> <p>Forte. Les exportations algériennes sont très dépendantes du marché européen. Un ralentissement en Europe aurait une incidence essentiellement sur le compte des transactions courantes (baisse des exportations d'hydrocarbures), les réserves de change et le budget.</p>	<p>Constituer des réserves d'épargne pour contribuer à absorber les effets d'une baisse des exportations et des recettes d'hydrocarbures, notamment par le biais de politiques monétaire et budgétaire prudentes ; permettre au taux de change de jouer son rôle d'amortisseur de chocs.</p> <p>Se préparer aux risques de détérioration en constituant un espace budgétaire, notamment une réserve d'épargne et un rééquilibrage budgétaire généralisé. Permettre au taux de change de jouer son rôle d'amortisseur de chocs dans le contexte d'un alignement des politiques monétaire et budgétaire. Poursuivre les mesures visant à diversifier l'économie et les marchés à l'exportation.</p>
Risques structurels (au niveau mondial)			
Accentuation de la fragmentation géoéconomique. Un élargissement des conflits, des politiques de repli sur soi et un affaiblissement de la coopération	Forte	Moyenne. L'accentuation de la fragmentation géographique et des tensions géopolitiques pourrait perturber les flux commerciaux et	Accélérer la diversification et renforcer la résilience de l'économie en assurant la mise œuvre bien planifiée et séquencée des réformes

Risques	Probabilité	Conséquences économiques	Mesures à prendre
internationale entraînent une configuration moins efficace du commerce et des IDE, des perturbations de l'offre, le protectionnisme, l'incertitude des politiques, la fragmentation technologique et des systèmes de paiement, la hausse des coûts d'expédition et des intrants, l'instabilité financière, système monétaire international plus fracturé et l'affaiblissement de la croissance.		entraver la diversification économique. L'Algérie pourrait toutefois bénéficier de la situation si ces perturbations entraînaient une hausse des prix des hydrocarbures.	énoncées dans le plan d'action du gouvernement, ainsi que des mesures visant à renforcer les cadres des politiques monétaire et budgétaire.
Phénomènes climatiques extrêmes. Les phénomènes climatiques extrêmes provoqués par la hausse des températures entraînent des pertes de vies humaines et de graves dégâts aux infrastructures, des perturbations de l'offre, un ralentissement de la croissance et une instabilité financière.	Moyenne	Forte. L'Algérie est vulnérable, comme d'autres pays d'Afrique du Nord, aux chocs climatiques. Outre leurs effets sur la vie et les moyens de subsistance, ces chocs pourraient entraîner de considérables coûts budgétaires et contribuer aux pressions inflationnistes.	Investir dans des infrastructures et une agriculture résiliente face au changement climatique ; mettre en œuvre le plan d'action climatique des autorités. Accélérer la diversification économique, notamment en exploitant le potentiel des énergies renouvelables.
Transition énergétique désordonnée. Une transition désordonnée vers un niveau zéro d'émissions nettes (en raison par exemple, d'une pénurie de métaux critiques) et l'incertitude liée aux mesures de lutte contre le changement climatique entraînent des ruptures d'approvisionnement, le délaissement d'actifs, la volatilité du marché et une faiblesse des investissements et de la croissance.	Moyenne	Forte. La forte dépendance de l'économie algérienne à l'égard de la production et des exportations d'hydrocarbures la rend vulnérable aux risques liés à la transition.	Accélérer les mesures visant à diversifier l'économie (en investissant notamment dans les énergies renouvelables), créer un espace budgétaire pour constituer des réserves financières et réduire la procyclicité du budget. Permettre au taux de change de jouer son rôle d'amortisseur de chocs. Continuer d'ouvrir l'économie (et les entreprises publiques) à la participation du secteur privé, en s'appuyant sur la loi relative à l'investissement.

Risques	Probabilité	Conséquences économiques	Mesures à prendre
<i>Risques spécifiques</i>			
Appels à la dette garantie par l'État ou besoins d'injection de capitaux de la part des entreprises publiques et des banques d'État.	Moyenne	Forte. Le secteur bancaire semble liquide et rentable, mais les prêts improductifs pèsent sur les bilans, notamment des banques publiques, et un certain nombre d'entre eux sont garantis par l'État.	Surveiller et gérer les risques budgétaires. Rationaliser la gouvernance des entreprises publiques et subordonner l'appui de l'État à un niveau de transparence, de restructuration et de réformes. Élaborer une politique d'actionnariat public axée sur l'amélioration de la rentabilité et de l'efficacité. Céder les actifs non essentiels et ouvrir le capital des principales entreprises publiques au secteur privé.
Accentuation du lien entre État, entreprises publiques et banques d'État.	Moyenne	Forte. Les besoins de financement du budget devraient rester considérables en l'absence d'un rééquilibrage budgétaire et/ou d'une diversification des sources de financement. Le renforcement de ces liens par effets de rétroaction affaiblit la transmission de la politique monétaire et suscite des craintes pour la stabilité financière.	La banque centrale doit s'abstenir de financer (in)directement le déficit budgétaire, conformément à la nouvelle loi monétaire et bancaire, et explorer de nouvelles sources de financement, telles que l'approfondissement du marché de la dette publique. Développer l'espace budgétaire en augmentant les recettes hors hydrocarbures et en réduisant les dépenses, dans le cadre d'un plan d'ajustement budgétaire à moyen terme. Réformer la gouvernance des banques publiques, concentrer leurs prêts sur des projets rentables et mener un examen de la qualité des actifs.

Risques	Probabilité	Conséquences économiques	Mesures à prendre
<p>Mise en œuvre partielle ou retardée de l'ajustement macroéconomique et des réformes structurelles nécessaires.</p>	<p>Moyenne</p>	<p>Forte. Une mise en œuvre partielle ou retardée des réformes pourrait entraîner des coûts importants pour le budget et augmenter les besoins de financement, surtout en cas de forte chute des cours mondiaux du gaz, tout en dégageant des dividendes de croissance limités et en accentuant le risque d'incohérence des mesures et de démantèlement des réformes.</p>	<p>Améliorer la transparence sur l'état de l'économie, notamment en publiant en temps utile les données économiques et en communiquant mieux. Adopter un plan d'ajustement budgétaire à moyen terme, soutenu par des politiques monétaires et de change cohérentes. Atténuer les répercussions sociales des réformes sur les ménages à faible revenu au moyen d'un appui budgétaire provisoire et ciblé.</p>

Annexe II. Mise en œuvre des précédentes recommandations du FMI

Recommandations	État d'avancement
<i>Politiques et opérations monétaires et de change</i>	
Resserrer la politique monétaire pour prévenir un potentiel désancrage des anticipations et la persistance d'une inflation élevée.	La Banque d'Algérie (BA), en avril 2023, a relevé d'un point de pourcentage (à 3 %) le taux de réserves obligatoires et a augmenté ses opérations de liquidité bilatérales. Le taux directeur est resté inchangé et les liquidités sont restées abondantes dans le système bancaire.
Inclure une interdiction formelle du financement monétaire dans la loi monétaire et bancaire (LMB) afin de renforcer l'indépendance de la BA et sa capacité à défendre la stabilité des prix.	L'article 48 de la LMB permet à la BA d'accorder au Trésor des découverts sur le compte courant jusqu'à une limite maximale de 10 % des recettes ordinaires de l'année budgétaire précédente et pour une durée n'excédant pas 240 jours (consécutifs ou non) au cours d'une année civile. La LMB autorise également la BA à consentir une avance au Trésor dans le cas d'une crise exceptionnelle, imprévue et déclarée et selon les conditions et modalités établies par le Conseil monétaire et bancaire.
Utiliser la nouvelle loi monétaire et bancaire (LMB) pour renforcer le cadre de gouvernance de la BA.	La LMB comporte un cadre de gouvernance portant sur les mandats, l'autonomie et les contrôles de la BA. Les services du FMI recommandent que les règlements d'application ou les futures mises à jour de la loi clarifient et renforcent ce cadre de gouvernance dans un certain nombre de domaines (critères d'éligibilité aux candidatures de (vice)gouverneurs, par exemple, rôle des auditeurs externes...).
Réformer les cadres réglementaires des changes et du commerce, notamment les mesures visant à approfondir le marché	La BA vise un taux de change effectif réel qui est dérivé d'un modèle économétrique prenant en compte diverses variables (prix du pétrole, par exemple, déficit budgétaire,

Recommandations	État d'avancement
interbancaire des devises et permettre une plus grande flexibilité du taux de change à moyen terme.	etc.). L'écart achat/vente des transactions de la BA en devises est très étroit (0,015 DZD sur les transactions en dollars, par ex). Depuis 2021, les entreprises ne sont plus tenues de remettre leurs devises à la BA (à l'exception des secteurs des hydrocarbures et des mines, qui représentent l'essentiel des recettes en devises de l'Algérie). Les exportateurs peuvent utiliser leurs devises pour financer les importations et les opérations de promotion des activités d'exportation. Les banques peuvent également proposer des contrats de change à terme.
<i>Politiques et opérations budgétaires</i>	
Procéder à un rééquilibrage budgétaire progressif, guidé par un cadre budgétaire fondé sur des règles, afin d'améliorer la résilience des finances publiques et de préserver la stabilité macroéconomique à moyen terme.	Les autorités envisagent une expansion budgétaire en 2023 et 2024 dans le but de soutenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires et des ménages et d'accroître les dépenses d'investissement.
Adopter un cadre budgétaire à moyen terme fondé sur des règles bien calibrées comportant un niveau plancher d'épargne et un ancrage nominal de la dette.	Les autorités incluent des projections sur trois ans dans leur documentation budgétaire, mais sans un ancrage défini.
Accélérer les travaux préparatoires et entamer la suppression progressive des subventions universelles, dont une partie pourrait financer un appui ciblé aux ménages à faible revenu.	La loi de finances 2020 envisageait une suppression progressive des subventions universelles et leur remplacement par un mécanisme ciblé de compensation pour venir en aide aux ménages. Les autorités collaborent avec la Banque mondiale pour déterminer les mesures compensatoires appropriées, en s'appuyant sur une enquête réalisée auprès des ménages.

Recommandations	État d'avancement
Diversifier les sources de financement budgétaire.	La politique des autorités consiste à financer le budget exclusivement à partir de sources de financement intérieures. Les autorités cherchent à optimiser le financement de la dette au moyen d'instruments de dette à différentes échéances.
Renforcer le cadre budgétaire au moyen de réformes de la GFP, notamment par : i) la mise en œuvre complète de la loi de finances organique en 2023 ; ii) des prévisions budgétaires restant conformes aux capacités d'exécution et à l'espace budgétaire disponible ; iii) l'inclusion de plans de financement exhaustifs et transparents ; et iv) le renforcement de la gestion de la liquidité et de la transparence dans l'exécution budgétaire.	La mise en œuvre de la loi de finances organique est bien avancée, en particulier avec l'adoption de la budgétisation par programmes. La loi de finances 2024 a instauré une version initiale de l'État D (« annexe D »), bien que sans préciser le volet financement du budget. De nouvelles mesures s'imposent pour renforcer la gestion de trésorerie et la transparence de l'exécution budgétaire.
<i>Initiative du secteur privé</i>	
Lever les obstacles au financement du secteur privé, uniformiser les règles du jeu et permettre au système financier de mieux favoriser la croissance, notamment : i) en renforçant la gouvernance des banques publiques ; ii) en réformant les programmes de subventions du crédit ; iii) en élaborant des mesures prudentielles pour favoriser le crédit aux petites et moyennes entreprises et aux ménages ; iv) en instaurant un registre public des crédits efficace et un dispositif en cas de faillite personnelle ; et v) en approfondissant le marché de la dette publique et en encourageant l'émission de dette privée.	La LMB donnera un élan aux réformes visant à moderniser et à développer les marchés financiers et les systèmes de paiement, notamment en facilitant le développement de la finance islamique et de la banque numérique. Les autorités préparent des réformes pour approfondir le marché de la dette publique, développer l'épargne à long terme et redynamiser le marché boursier (y compris par l'inscription en bourse d'actions de deux banques publiques).
Créer un environnement économique favorable au secteur privé, renforcer la compétitivité et stimuler la diversification économique, notamment par une plus grande ouverture commerciale et des réformes des marchés des biens et du travail.	Les autorités ont assoupli la règle d'investissement 49/51 (sauf dans les secteurs des hydrocarbures et des mines). Une nouvelle loi relative à l'investissement a été adoptée à la mi-2022. Elle prévoit des incitations à l'investissement dans les

Recommandations	État d'avancement
	zones spéciales et les secteurs prioritaires. Cette loi a également créé l'Agence algérienne pour la promotion de l'investissement (AAPI), chargée de faire connaître l'Algérie comme destination d'investissement et d'alléger les formalités administratives (notamment grâce à un guichet unique et à une plateforme électronique). Les autorités sont en train d'adopter une loi foncière qui facilitera l'achat de terrains par les investisseurs privés. Elles poursuivent la diversification des exportations (hors hydrocarbures) et explorent de nouveaux marchés à l'exportation (elles ont récemment ouvert des succursales bancaires au Sénégal et en Mauritanie, par exemple). Une nouvelle loi sur le statut "d'auto-entrepreneur" crée un statut juridique pour les travailleurs indépendants et vise à réduire l'informalité.
<i>Gouvernance et facteurs de vulnérabilité à la corruption</i>	
Poursuivre les mesures visant à améliorer la gouvernance, réduire les risques de corruption et renforcer le cadre juridique de la LBC/FT, conformément aux précédentes recommandations du FMI ; renforcer les garanties institutionnelles contre les conflits d'intérêt, ainsi que l'autonomie opérationnelle des institutions judiciaires et de lutte contre la corruption.	Les autorités ont adopté en mai 2022 une loi instituant une Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption, et en février 2023 une loi relative à la LBC/FT, définissant les « personnes politiquement exposées ». Elles ont créé un groupe de travail national chargé d'assurer le suivi des recommandations du rapport du GAFI MOAN, notamment l'élaboration d'une stratégie nationale du risque (en coordination avec le ministère de la Justice). Les autorités bénéficient également de l'assistance technique du département juridique du FMI.
<i>Fourniture de données</i>	
Donner la priorité aux mesures visant à améliorer la qualité et la disponibilité des données macroéconomiques, y compris celles	Bien que la fourniture de données reste globalement appropriée à des fins de surveillance, elle pourrait être

Recommandations	État d'avancement
permettant d'améliorer la fourniture en temps voulu des données au FMI, telles que les données relatives aux résultats budgétaires.	nettement améliorée. Les principales données sont soit manquantes (taux de chômage), soit obsolètes (IPC), soit transmises avec de considérables retards (exécution budgétaire). Les autorités établissent une nouvelle année de référence pour la comptabilité nationale et le ministère de la Numérisation et des Statistiques prépare une plateforme numérique pour accélérer la transmission des données.

Annexe III. Analyse de viabilité de la dette et du risque souverain

L'Algérie fait face à un risque « modéré » de tensions sur la dette souveraine. Le ratio de la dette publique devrait augmenter à moyen terme et au-delà, sous l'effet de l'importance déficits primaires prévus pour les années à venir, notamment pour 2023–24. Une forte incertitude, notamment liée la volatilité des recettes des hydrocarbures, accentue les risques de tensions sur la dette souveraine à moyen et à long terme. De considérables besoins bruts de financement de l'Etat pourraient exercer des pressions sur le système bancaire intérieur, évincer l'activité privée, et éventuellement renforcer les liens d'interdépendance entre l'État et les banques (le tout dans le cadre de la politique gouvernementale d'éviter tout emprunt extérieur). Les services du FMI recommandent de procéder à un rééquilibrage budgétaire plus marqué pour stabiliser le ratio d'endettement à moyen terme et invitent les autorités algériennes à élargir le périmètre des données disponibles sur la dette, à élaborer une stratégie de gestion de la dette et à développer des marchés de la dette intérieure.

1. **La dette publique est presque entièrement libellée en dinars et est en grande partie non négociable.** En 2022, pratiquement l'intégralité de la dette de l'administration centrale était détenue sur le marché intérieur, illustrant ainsi la politique gouvernementale d'éviter tout emprunt extérieur, et environ 43 % de cette dette était détenue par la banque centrale, en raison de la monétisation du déficit budgétaire au cours de la période 2017–19. Les données déclarées et utilisées pour la présente AVD-RS sous-estiment la dette de l'administration centrale dans la mesure où elles n'incluent pas un certain nombre de créances intra-gouvernementales (utilisation des dépôts de l'office postal, par exemple) et ne tiennent pas compte des passifs conditionnels, tels que les déficits futurs de la sécurité sociale.
2. **Le ratio de la dette sur le PIB de l'administration centrale algérienne devrait augmenter à moyen et à long terme en l'absence d'un rééquilibrage budgétaire plus marqué.** Les prix élevés des produits de base ont favorisé la réduction du déficit primaire en 2022, ce qui, conjugué aux forts effets dénominateurs et aux taux d'intérêt réels négatifs, a réduit le ratio de la dette publique à 48,1 % du PIB. Les retraits sur les fonds de régulation des réserves (FRR) en 2023 et 2024 devraient réduire la nécessité de procéder à de nouveaux emprunts pour couvrir les besoins de financement au cours de ces années-là, interrompant ainsi la hausse du ratio de la dette publique jusqu'en 2025, même si les déficits primaires se creusent. Toutefois, avec le tarissement des soldes du FRR, le ratio de la dette publique devrait augmenter à nouveau à compter de 2025 et une réduction progressive des déficits budgétaires ne suffirait pas pour stabiliser le ratio d'endettement.
3. **Les services du FMI jugent que le risque global de tension sur la dette souveraine de l'Algérie est « modéré ».** L'amortisseur financier que le FRR représente, devrait atténuer le besoin d'endettement additionnel en 2023–24. La part importante de dette non négociable et la quasi-absence de dette publique extérieure contribuent également à atténuer les tensions sur la dette souveraine. Toutefois, les risques devraient s'accumuler à moyen terme, avec le l'épuisement des fonds placés sur le FRR et d'importants besoins de financement bruts, et le ratio

de la dette publique ne devrait pas se stabiliser. La forte incertitude liée en particulier à la volatilité des recettes des hydrocarbures, crée des risques supplémentaires à moyen terme. Les tests de résistance semblent indiquer qu'un choc lié à une crise bancaire (à titre d'illustration) aggraverait la dette publique et les besoins de financement bruts, soulignant ainsi les risques que constituent la forte dépendance à l'égard du financement bancaire intérieur et le lien d'interdépendance entre le souverain et les banques publiques. L'AVD-RS présente également (à titre d'illustration) deux modules de risque à long terme : i) d'importants besoins de financement bruts au cours des prochaines années entraîneraient l'arrivée à échéance à long terme d'amortissements élevés ; il conviendrait alors de les refinancer et leurs coûts continueraient d'alimenter la hausse du ratio de la dette publique ; et ii) en l'absence de découvertes significatives de nouveaux gisements d'hydrocarbures et éventuellement en raison de l'évolution de la demande mondiale au cours de la transition énergétique, une baisse progressive de la production d'hydrocarbures (et des recettes budgétaires correspondantes) creuserait les déficits publics et entraînerait un surplus d'endettement.

4. Les services du FMI recommandent d'élargir le périmètre des données disponibles sur la dette, d'élaborer une stratégie exhaustive de gestion de la dette et de développer les marchés de la dette intérieure.

Annexe III. Graphique 1. Algérie : Risque de dette souveraine

Horizon	Mechanical signal	Final assessment	Comments
Overall	...	Moderate	Staff assesses the overall risk of sovereign stress as 'Moderate'. While medium-term projections indicate a 'high' risk of sovereign stress, there are mitigating factors as well. Algeria has a fiscal cushion in the Revenue Regulation Fund (FRR) thanks to the currently high international prices for hydrocarbons, which would however be fully eroded by 2024 if the authorities pursued the large fiscal impulse currently included in staff's baseline projections. A more prudent fiscal stance would help stabilize the debt ratio (per staff's alternative scenario). Also, Algeria has almost no external public debt and the authorities do not plan to borrow externally.
Near term 1/			
Medium term	High	High	Staff assesses medium-term risks of sovereign stress as 'High', consistent with the mechanical signal, reflecting the baseline's non-stabilization of public debt over the medium term, the risks from volatile hydrocarbon revenues (which contribute to the wide range of possible outcomes over a five-year horizon), and elevated gross financing needs. A banking sector shock, natural disasters and/or the realisation of contingent liabilities could significantly add to financing constraints.
Fanchart	High	...	
GFN	High	...	
Stress test	Banking crisis, Commodity prices, Contingent liabilities, Natural disasters	...	
Long term	...	High	Staff assesses long-term risks of sovereign stress as 'High', as pressures from social security deficits would add to pressures on public debt on top of the factors that result in the assessment of 'High' medium-term risk of sovereign stress. Transition and physical risks from climate change add to long-term vulnerabilities.
Sustainability assessment 2/	Not required for surveillance countries	Not required for surveillance countries	
Debt stabilization in the baseline			No

DSA Summary Assessment

Commentary: Staff assesses Algeria's public debt to have a 'Moderate' overall risk of sovereign stress. While high commodity prices helped the country improve its fiscal stance in 2022, projected sizable primary deficits over the medium term and associated debt service will increase the public debt level and Gross Financing Needs (GFNs) significantly. Accordingly, staff projects that public debt will not stabilize in the baseline scenario. The fiscal path is also subject to large uncertainty, reflecting the dependence on volatile hydrocarbon revenue. Medium-term risks are also high because of large (re)financing needs in a context of heavy reliance on domestic bank financing. Mitigating factors include the small share of external public debt and the large share of non-marketable debt on favorable financing terms.

Source: Fund staff.

Note: The risk of sovereign stress is a broader concept than debt sustainability. Unsustainable debt can only be resolved through exceptional measures (such as debt restructuring). In contrast, a sovereign can face stress without its debt necessarily being unsustainable, and there can be various measures—that do not involve a debt restructuring—to remedy such a situation, such as fiscal adjustment and new financing.

1/ The near-term assessment is not applicable in cases where there is a disbursing IMF arrangement. In surveillance-only cases or in cases with precautionary IMF arrangements, the near-term assessment is performed but not published.

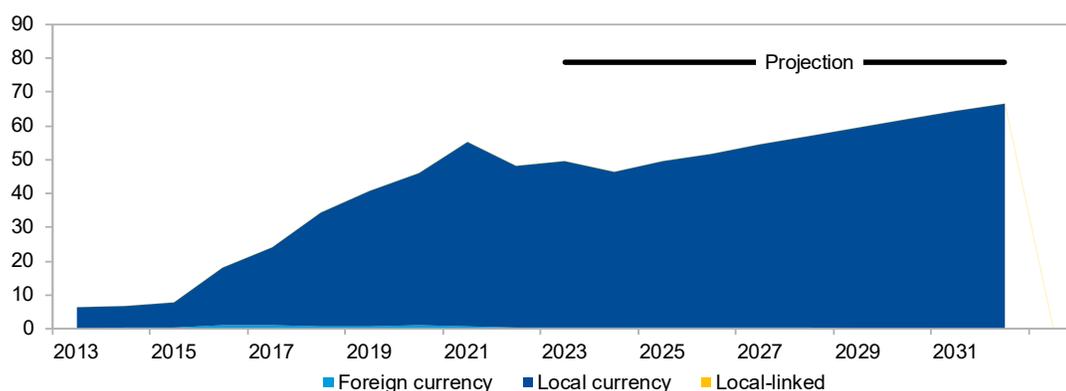
2/ A debt sustainability assessment is optional for surveillance-only cases and mandatory in cases where there is a Fund arrangement. The mechanical signal of the debt sustainability assessment is deleted before publication. In surveillance-only cases or cases with IMF arrangements with normal access, the qualifier indicating probability of sustainable debt ("with high probability" or "but not with high probability") is deleted before publication.

Annexe III. Graphique 2. Algérie : Périmètre de la dette et déclarations

						Comments							
1. Debt coverage in the DSA: 1/													
	CG	GG	NFPS	CPS	Other								
1a. If central government, are non-central government entities insignificant?						0							
2. Subsectors included in the chosen coverage in (1) above:													
Subsectors captured in the baseline						Inclusion							
CPS	NFPS	GG: expected	CG	1	Budgetary central government	Yes							
				2	Extra budgetary funds (EBFs)	No							
				3	Social security funds (SSFs)	No							
				4	State governments	No							
				5	Local governments	No							
				6	Public nonfinancial corporations	No							
				7	Central bank	No							
				8	Other public financial corporations	No							
3. Instrument coverage:													
	Currency & deposits	Loans	Debt securities	Oth acct. payable 2/	IPSGSs 3/								
4. Accounting principles:													
Basis of recording			Valuation of debt stock										
	Non-cash basis 4/	Cash basis	Nominal value 5/	Face value 6/	Market value 7/								
5. Debt consolidation across sectors:													
Consolidated			Non-consolidated										
Color code: ■ chosen coverage ■ Missing from recommended coverage ■ Not applicable													
Reporting on intra-government debt holdings													
		Holder	Budget. central govt	Extra-budget. funds	Social security funds	State govt.	Local govt.	Nonfin. pub. corp.	Central bank	Oth. pub. fin corp	Total		
CPS	NFPS	GG: expected	CG	1	Budget. central govt						0		
				2	Extra-budget. funds							0	
				3	Social security funds								0
				4	State govt.								0
				5	Local govt.								0
				6	Nonfin pub. corp.								0
				7	Central bank								0
				8	Oth. pub. fin. corp								0
Total			0	0	0	0	0	0	0	0			
1/ CG=Central government; GG=General government; NFPS=Nonfinancial public sector; PS=Public sector.													
2/ Stock of arrears could be used as a proxy in the absence of accrual data on other accounts payable.													
3/ Insurance, Pension, and Standardized Guarantee Schemes, typically including government employee pension liabilities.													
4/ Includes accrual recording, commitment basis, due for payment, etc.													
5/ Nominal value at any moment in time is the amount the debtor owes to the creditor. It reflects the value of the instrument at creation and subsequent economic flows (such as transactions, exchange rate, and other valuation changes other than market price changes, and other volume changes).													
6/ The face value of a debt instrument is the undiscounted amount of principal to be paid at (or before) maturity.													
7/ Market value of debt instruments is the value as if they were acquired in market transactions on the balance sheet reporting date (reference date). Only traded debt securities have observed market values.													
<p>Commentary: The fiscal data used in this SR-DSF cover the central government. Intra-public sector claims could add to the debt stock, as use of deposits of public entities (like those from the post office) have supported financing the deficit and are not recorded in the debt stock. Algeria will also face deficits in social security funds over the medium-to-long term, adding to contingent liabilities.</p>													

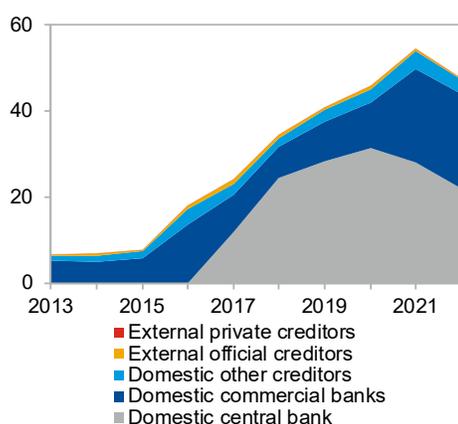
Annexe III. Graphique 3. Algérie : Indicateurs de la structure de la dette publique

Debt by currency (percent of GDP)



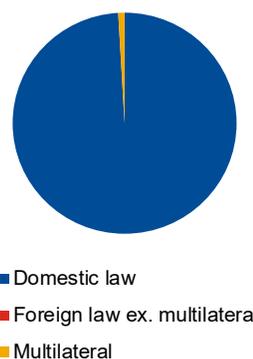
Note: The perimeter shown is central government.

Public debt by holder (percent of GDP)



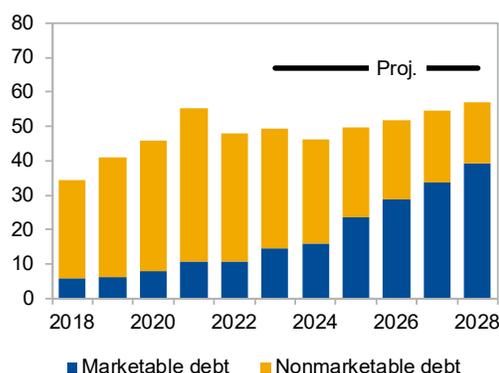
Note: The perimeter shown is central government.

Public debt by governing law, 2022 (percent)



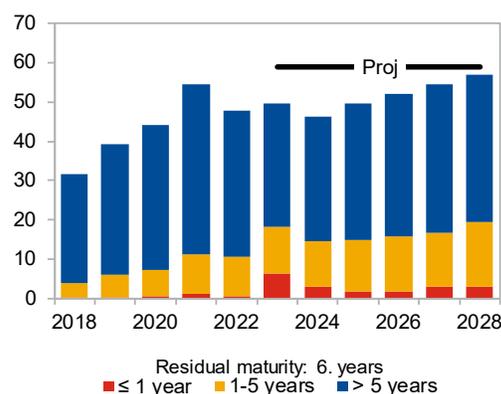
Note: The perimeter shown is central government.

Debt by instruments (percent of GDP)



Note: The perimeter shown is central government.

Public debt by maturity (percent of GDP)



Note: The perimeter shown is central government.

Commentary: Public debt is primarily domestic and owed to the central bank and commercial banks reflecting the authorities' policy of avoiding external borrowing and the run-up of non-marketable debt in recent years (including monetary financing). Around 99 percent of debt is held domestically and denominated in dinars. While this policy limits public debt foreign exchange rate exposure, it raises concerns regarding the domestic banking market capacity to absorb projected growing GFN.

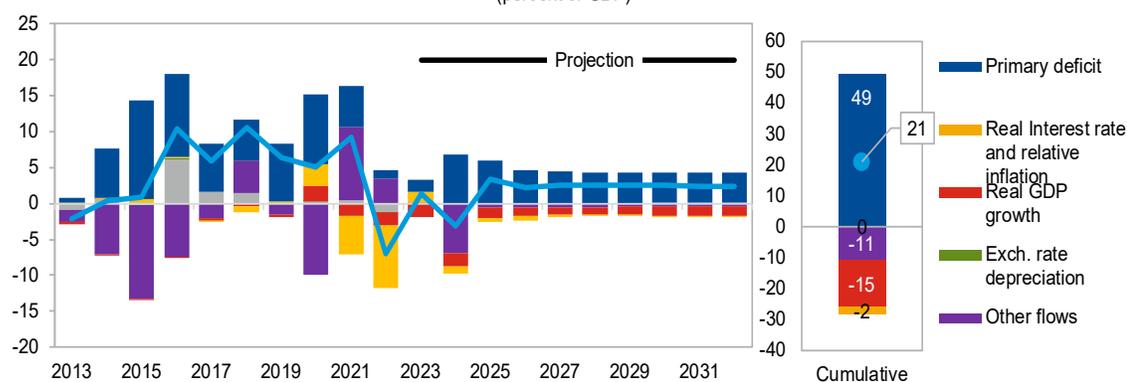
Annexe III. Graphique 4. Algérie : Scénario de référence

(percent of GDP unless indicated otherwise)

	Actual	Medium-term projection						Extended projection			
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Public debt	48.1	49.5	46.4	49.7	51.9	54.5	57.0	59.5	62.0	64.4	66.7
Change in public debt	-7.0	1.4	-3.1	3.3	2.2	2.6	2.5	2.5	2.5	2.4	2.3
Contribution of identified flows	-5.9	1.4	-3.1	3.3	2.2	2.6	2.5	2.5	2.5	2.3	2.3
Primary deficit	1.3	1.8	6.7	5.9	4.7	4.5	4.3	4.3	4.3	4.2	4.2
Noninterest revenues	29.6	31.1	27.8	26.8	26.4	25.7	25.4	25.2	25.1	25.1	25.1
Noninterest expenditures	30.8	32.9	34.5	32.8	31.1	30.2	29.8	29.5	29.4	29.3	29.3
Automatic debt dynamics	-10.6	-0.5	-3.0	-2.0	-1.9	-1.4	-1.3	-1.3	-1.4	-1.5	-1.5
Real interest rate and relative inflation	-8.6	1.4	-1.1	-0.6	-0.7	-0.4	-0.2	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2
Real interest rate	-8.7	1.4	-1.2	-0.6	-0.7	-0.4	-0.2	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2
Relative inflation	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Real growth rate	-1.9	-1.9	-1.8	-1.4	-1.2	-1.1	-1.1	-1.2	-1.2	-1.3	-1.3
Real exchange rate	-0.1
Other identified flows	3.4	0.2	-6.8	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4
Contingent liabilities	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Other transactions	3.4	0.2	-6.8	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.4
Contribution of residual	-1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1
Gross financing needs	5.2	7.4	14.3	10.7	8.4	8.5	9.5	9.5	10.6	10.3	10.3
of which: debt service	4.0	5.6	7.6	4.8	3.7	4.0	5.2	5.2	6.3	6.1	6.1
Local currency	3.9	5.6	7.6	4.7	3.7	4.0	5.2	5.2	6.3	6.1	6.1
Foreign currency	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Memo:											
Real GDP growth (percent)	3.6	4.2	3.8	3.1	2.5	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
Inflation (GDP deflator; percent)	22.9	-0.4	6.5	5.9	6.0	5.4	5.0	4.8	4.8	4.8	4.8
Nominal GDP growth (percent)	27.3	3.7	10.7	9.2	8.7	7.6	7.2	7.0	6.9	6.9	6.9
Effective interest rate (percent)	2.8	2.6	4.0	4.4	4.5	4.6	4.6	4.6	4.5	4.4	4.4

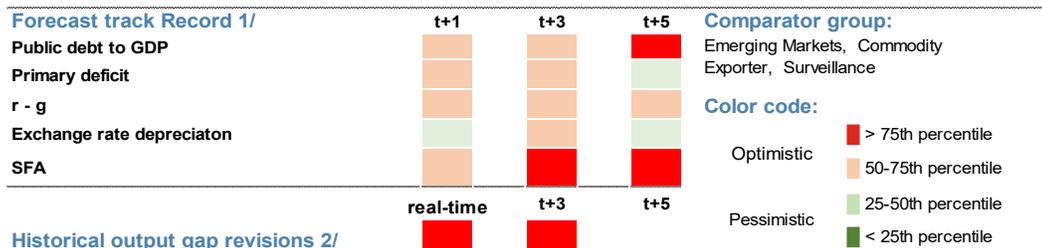
Contribution to change in public debt

(percent of GDP)



Staff commentary: Public debt is expected to rise over the forecast horizon in spite of a medium-term consolidation envisaged in the staff baseline scenario; the fiscal expansion planned for 2024 is expected to add pressure on financing needs over the medium term. A more ambitious fiscal adjustment would help stabilize the public debt path.

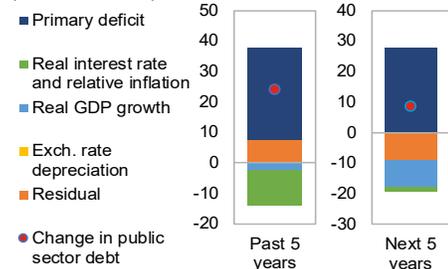
Annexe III. Graphique 5. Algérie : Réalisme des hypothèses du scénario de référence



Historical output gap revisions 2/

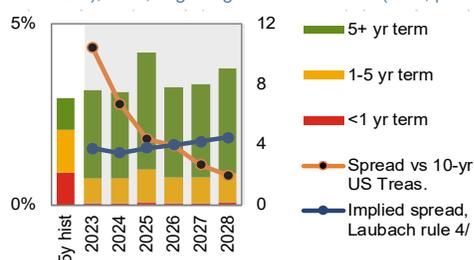
Public Debt Creating Flows

(Percent of GDP)



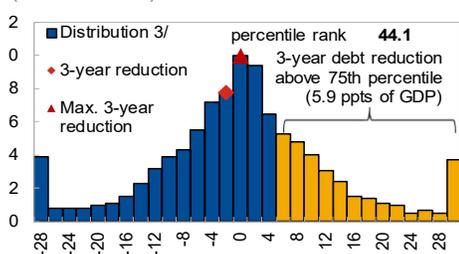
Bond Issuances (bars, debt issuances (RHS,

%GDP); lines, avg marginal interest rates (LHS, percent))



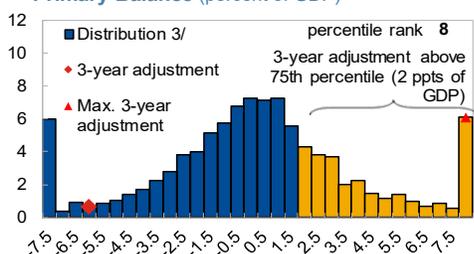
3-Year Debt Reduction

(Percent of GDP)



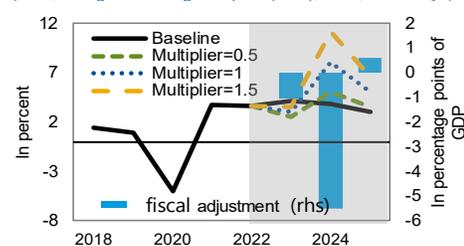
3-Year Adjustment in Cyclically-Adjusted

Primary Balance (percent of GDP)



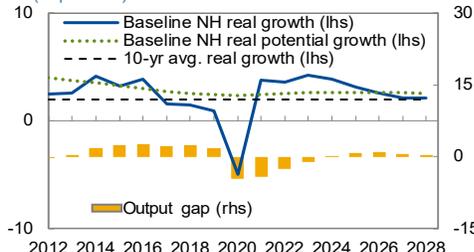
Fiscal Adjustment and Possible Growth Paths

(lines, real growth using multiplier (LHS); bars, fiscal adj. (RHS))



Real GDP Growth

(in percent)



Commentary: The realism analysis does not suggest any major concerns, though it highlights near-term fiscal expansion envisaged by the authorities. Staff considers that the fiscal measures would have a modest impact on economic activity, given Algeria's relatively low multipliers.

Source : IMF Staff.

1/ Projections made in the October and April WEO vintage.

2/ Calculated as the percentile rank of the country's output gap revisions (defined as the difference between real time/period ahead estimates and final estimates in the latest October WEO) in the total distribution of revisions across the data sample.

3/ Data cover annual observations from 1990 to 2019 for MAC advanced and emerging economies. Percent of sample on vertical axis.

4/ The Laubach (2009) rule is a linear rule assuming bond spreads increase by about 4 bps in response to a 1 ppt increase in the projected debt-to-GDP ratio.

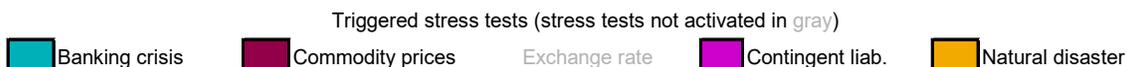
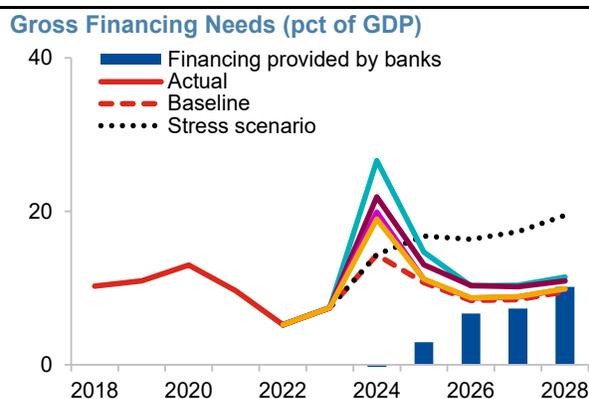
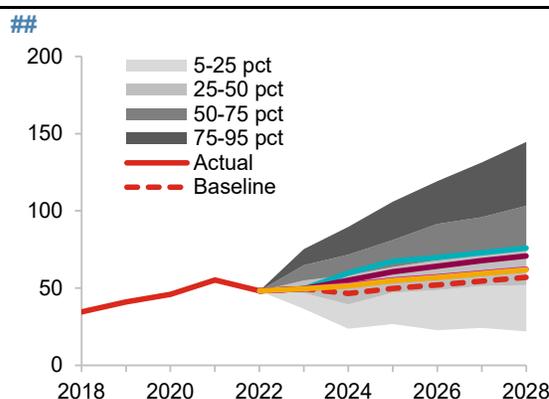
Annexe III. Graphique 6. Algérie : Analyse du risque à moyen terme

Debt Fanchart and GFN Financeability Indexes

(percent of GDP unless otherwise indicated)

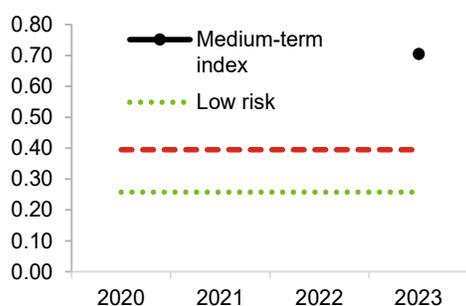
Module	Indicator	Value	Risk index	Risk signal	Adv. Econ., Non-Com. Exp, Program				
					0	25	50	75	100
Debt fanchart module	Fanchart width	122.6	1.8	...	[Bar chart showing distribution]				
	Probability of debt not stabilizing (pct)	98.1	0.8	...	[Bar chart showing distribution]				
	Terminal debt level x institutions index	63.2	1.4	...	[Bar chart showing distribution]				
	Debt fanchart index	...	4.0	High					
GFN financeability module	Average GFN in baseline	9.8	3.3	...	[Bar chart showing distribution]				
	Bank claims on government (pct bank assets)	35.5	11.5	...	[Bar chart showing distribution]				
	Chg. in claims on govt. in stress (pct bank assets)	37.2	12.4	...	[Bar chart showing distribution]				
	GFN financeability index	...	27.3	High					

Legend: [Hatched box] Interquartile range [Red vertical bar] Algeria



Medium-Term Index

(index number)



Medium-Term Risk Analysis

	Low risk threshold	High risk threshold	Weight in MTI	Normalized level
Debt fanchart index	1.1	2.1	0.5	0.9
GFN financeability index	7.6	17.9	0.5	0.5
Medium-term index (MTI)	0.3	0.4	...	0.7, High

Prob. of missed crisis, 2023-2028 (if stress not predicted): 81.8 pct.
 Prob. of false alarm, 2023-2028 (if stress predicted): 1.1 pct.

Commentary: Both the Debt Fan chart Module and Gross Financing Needs (GFN) Financeability Module suggest a 'High' risk of sovereign stress over the medium term. Stress tests indicate that Algeria's public debt path and associated GFNs would be impacted by an (illustrative) banking stress shock, which would push the public debt ratio to 76 percent of GDP by 2028. Such a shock illustrates the sovereign/bank nexus (i.e., debt feedback loop) with would also challenge the government's ability to meet its funding needs given its nearly exclusive reliance on domestic financial markets. The impact of a commodity price shock would also be sizable, pushing the public debt ratio to 71 percent of GDP by 2028. The effects of a natural disaster shock and a contingent liability shock on debt are more moderate but they would also raise significant liquidity challenges with GFNs increasing by about 5 percentage points of GDP the year of the shock.

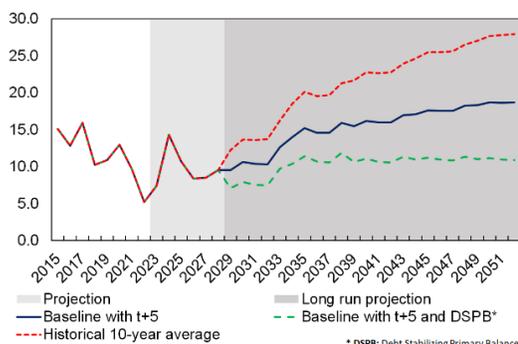
Annexe III. Graphique 7. Algérie : Analyse du risque à long terme

Large Amortization Trigger

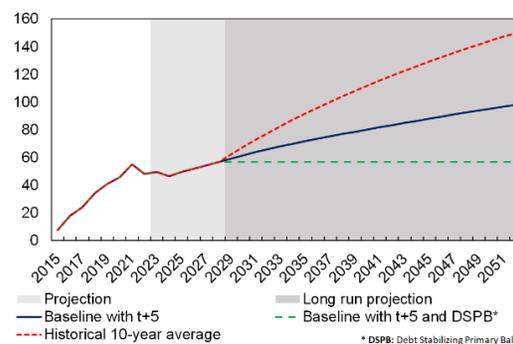
Projection	Variable	Risk Indication
Medium-term extrapolation	GFN-to-GDP ratio	High Risk (Red)
	Amortization-to-GDP ratio	
	Amortization	
Medium-term extrapolation with debt stabilizing	GFN-to-GDP ratio	Medium Risk (Green)
	Amortization-to-GDP ratio	High Risk (Red)
	Amortization	High Risk (Red)
Historical average assumptions	GFN-to-GDP ratio	High Risk (Red)
	Amortization-to-GDP ratio	
	Amortization	
Overall Risk Indication		High Risk (Red)

Alternative Baseline Long-term Projections

GFN-to-GDP ratio



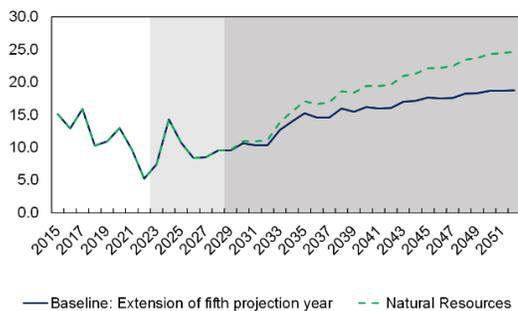
Total public debt-to-GDP ratio



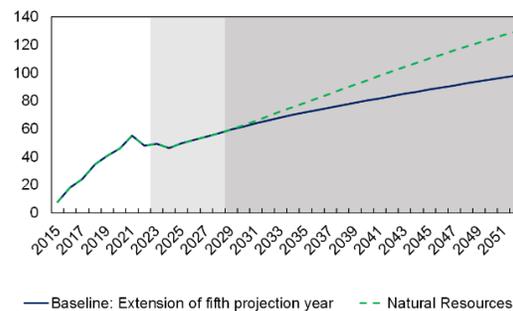
Commentary: Baseline long-term projections point to a "High" risk of sovereign stress with growing GFN (due to an increasing debt service) leading to a non-stabilized debt-to-GDP path. In the absence of reforms, pressures from social security deficits could add to fiscal vulnerabilities over the long term.

Natural Resources

GFN-to-GDP ratio



Total public debt-to-GDP ratio



Commentary: In the absence of new field discoveries, the progressive erosion of oil and gas reserves over the long term would weigh on hydrocarbons revenues, widening the GFN-to GDP ratio. However, the authorities current structural reforms to support the diversification of the economy could mitigate this risk.

Annexe IV. Analyse de viabilité de la dette extérieure

La dette extérieure totale de l'Algérie est faible et devrait rester stable à moyen terme. Sa trajectoire est toutefois sensible à plusieurs risques, notamment les chocs négatifs liés au compte des transactions courantes.

La dette extérieure algérienne est faible et devrait continuer de baisser à moyen terme car les autorités évitent d'emprunter à l'étranger et le compte d'opérations financières est relativement fermé. La dette extérieure est passée de 2,1 % du PIB en 2020 à 1,3 % en 2022 (annexe IV, graphique 1). Les services du FMI estiment que la dette extérieure totale devrait se stabiliser aux alentours de 1,3 % du PIB en 2023. La dette extérieure devrait continuer de baisser pour se situer à 1,2 % du PIB jusqu'à la fin de l'année 2028, à mesure que les réserves de change sont utilisées pour financer l'accroissement prévu du déficit de la balance courante à compter de 2025. Les tests de résistance indiquent que la dynamique de la dette extérieure est sujette à des risques, notamment à un choc négatif sur le compte des transactions courantes (annexe IV. Graphique 2).

Annexe IV. Graphique 1. Algérie : Cadre de Viabilité de la Dette Extérieure
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Actual					Projections						Debt-stabilizing non-interest current account 6/ -0.7
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
Baseline: External debt	2.1	2.0	2.1	1.7	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.2	1.2	
Change in external debt	0.0	-0.1	0.1	-0.4	-0.3	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	
Identified external debt-creating flows (4+8+9)	8.3	8.1	11.0	1.7	-8.7	-2.6	-0.9	0.7	1.8	2.2	2.6	
Current account deficit, excluding interest payments	8.7	8.7	11.3	2.4	-8.5	-2.2	-0.1	1.5	2.5	2.9	3.4	
Deficit in balance of goods and services	8.1	8.1	10.9	1.3	-9.9	-2.5	0.0	1.6	2.5	3.0	3.5	
Exports	22.8	19.9	15.1	22.5	30.6	24.0	22.0	21.3	20.9	20.6	20.3	
Imports	30.9	28.0	26.0	23.8	20.7	21.5	21.9	22.9	23.5	23.6	23.8	
Net non-debt creating capital inflows (negative)	-0.3	-0.7	-0.7	-0.5	0.0	-0.4	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	-0.7	
Automatic debt dynamics 1/	0.0	0.0	0.4	-0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Contribution from nominal interest rate	0.0	0.0	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Contribution from real GDP growth	0.0	0.0	0.1	-0.1	0.0	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Contribution from price and exchange rate changes 2/	0.0	0.0	0.2	-0.2	-0.2	
Residual, incl. change in gross foreign assets (2-3) 3/	-8.3	-8.1	-10.9	-2.1	8.4	2.5	0.9	-0.7	-1.8	-2.2	-2.6	
External debt-to-exports ratio (in percent)	9.0	9.9	13.8	7.3	4.4	5.5	5.8	6.0	6.0	6.0	6.0	
Gross external financing need (in billions of US dollars) 4/	19.1	19.3	21.0	6.7	-17.0	-3.0	2.3	7.2	10.6	12.1	13.8	
in percent of GDP	9.8	10.0	12.8	3.6	-7.5	-1.2	0.9	2.6	3.7	4.1	4.6	
Scenario with key variables at their historical averages 5/						1.3	8.5	14.1	18.5	22.4	25.9	0.0
Key Macroeconomic Assumptions Underlying Baseline												
Real GDP growth (in percent)	1.4	0.9	-5.0	3.8	3.6	4.2	3.8	3.1	2.5	2.1	2.1	
GDP deflator in US dollars (change in percent)	0.9	-1.5	-10.3	8.7	17.1	4.1	5.0	0.8	1.0	0.4	0.0	
Nominal external interest rate (in percent)	1.1	1.7	1.1	3.8	5.9	1.2	1.1	0.9	0.8	0.7	0.7	
Growth of exports (US dollar terms, in percent)	17.7	-13.1	-35.4	68.0	65.0	-15.1	-0.1	1.0	1.5	0.8	0.8	
Growth of imports (US dollar terms, in percent)	-0.1	-9.7	-20.9	3.4	5.4	12.7	11.2	8.6	5.9	3.2	2.9	
Current account balance, excluding interest payments	-8.7	-8.7	-11.3	-2.4	8.5	2.2	0.1	-1.5	-2.5	-2.9	-3.4	
Net non-debt creating capital inflows	0.3	0.7	0.7	0.5	0.0	0.4	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	

1/ Derived as $[r - g - r(1+g) + ea(1+r)]/(1+g+r+gr)$ times previous period debt stock, with r = nominal effective interest rate on external debt; r = change in domestic GDP deflator in US dollar terms, g = real GDP growth rate, e = nominal appreciation (increase in dollar value of domestic currency), and a = share of domestic-currency denominated debt in total external debt.

2/ The contribution from price and exchange rate changes is defined as $[-r(1+g) + ea(1+r)]/(1+g+r+gr)$ times previous period debt stock. r increases with an appreciating domestic currency ($e > 0$) and rising inflation (based on GDP deflator).

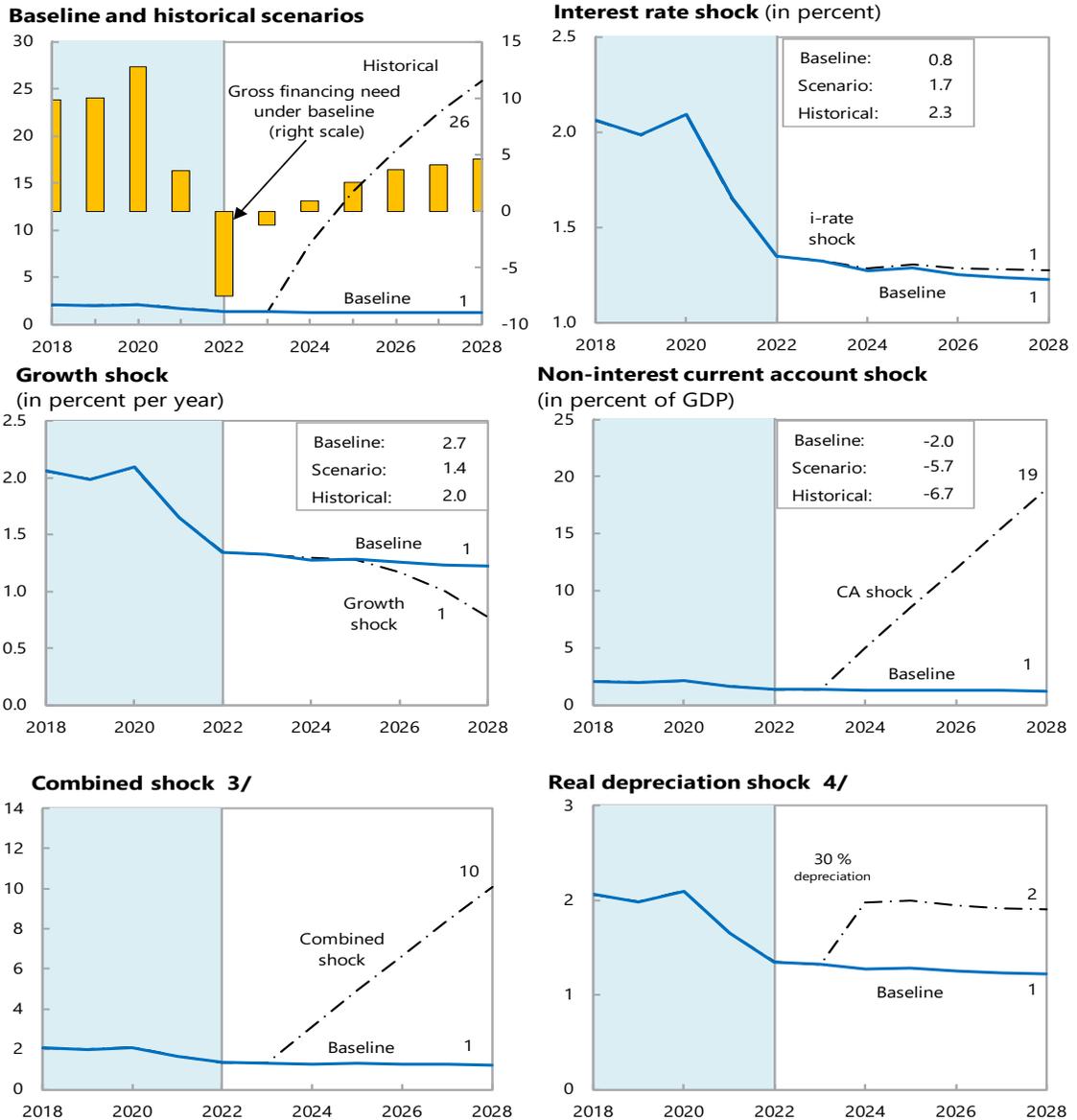
3/ For projection, line includes the impact of price and exchange rate changes.

4/ Defined as current account deficit, plus amortization on medium- and long-term debt, plus short-term debt at end of previous period.

5/ The key variables include real GDP growth; nominal interest rate; dollar deflator growth; and both non-interest current account and non-debt inflows in percent of GDP.

6/ Long-run, constant balance that stabilizes the debt ratio assuming that key variables (real GDP growth, nominal interest rate, dollar deflator growth, and non-debt inflows in percent of GDP) remain at their levels of the last projection year.

Annexe IV. Graphique 2. Algérie : Viabilité de la Dette Extérieure : Tests Paramétrés 1/ 2/
(dette extérieure en pourcentage du PIB)



Sources: International Monetary Fund, Country desk data, and staff estimates.

1/ Shaded areas represent actual data. Individual shocks are permanent one-half standard deviation shocks. Figures in the boxes represent average projections for the respective variables in the baseline and scenario being presented. Ten-year historical average for the variable is also shown.

2/ For historical scenarios, the historical averages are calculated over the ten-year period, and the information is used to project debt dynamics five years ahead.

3/ Permanent 1/4 standard deviation shocks applied to real interest rate, growth rate, and current account balance.

4/ One-time real depreciation of 30 percent occurs in 2023.

Annexe V. Scénario budgétaire alternatif

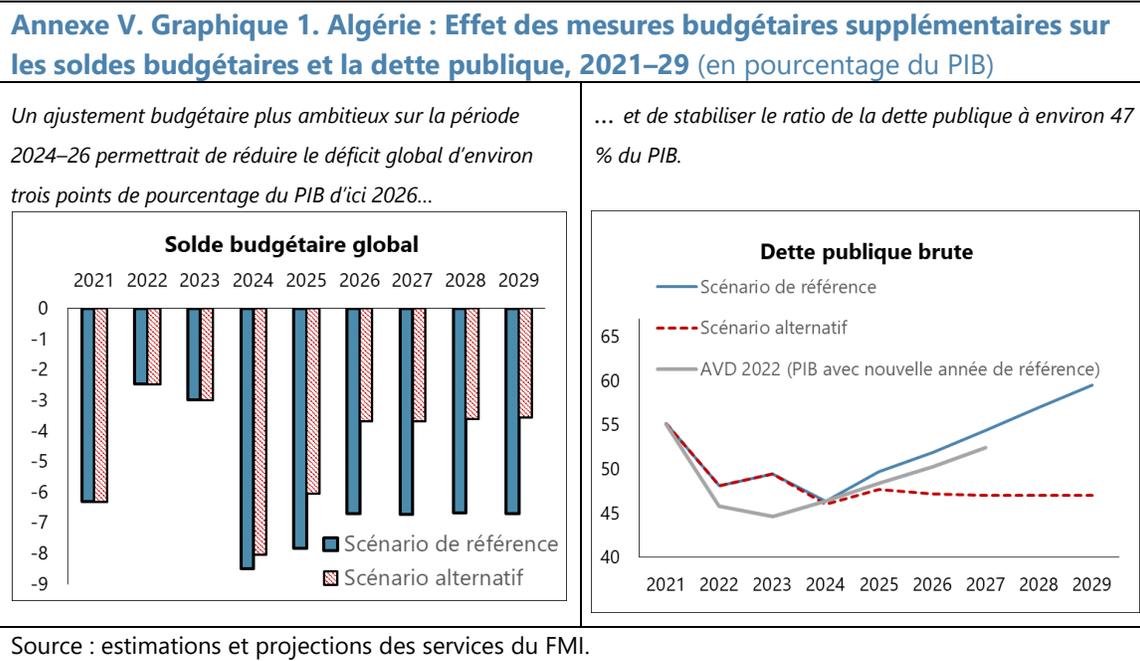
Un ajustement budgétaire supplémentaire de trois points de pourcentage du PIB sur la période 2024–26 favoriserait la stabilité macroéconomique en reconstituant des marges de manœuvre budgétaires. Il permettrait de stabiliser le ratio de la dette publique à environ 47 % du PIB et toute recette exceptionnelle supplémentaire s’accumulerait dans le FRR. La réduction supplémentaire du déficit permettrait d’alléger les emprunts publics auprès du secteur bancaire, laissant ainsi davantage de place au crédit du secteur privé.

1. **Au cours des consultations de 2022 au titre de l’article IV, les services du FMI ont proposé la mise en place d’un cadre fondé sur des règles pour orienter les projections budgétaires à moyen terme, afin de réduire la vulnérabilité de l’exécution budgétaire à la volatilité des recettes.** Ce cadre proposait une démarche à deux volets pour constituer les marges de manœuvre : premièrement, créer une marge de dette publique (distance entre le ratio d’endettement prévu et une limite supérieure de référence), et deuxièmement créer une réserve de liquidité (dans le fonds de régulation des recettes, FRR). Un exercice de simulation de type valeur à risque (VAR) a montré qu’une marge de manœuvre combinée de 36 % du PIB permettrait d’éviter de franchir le point d’ancrage de la dette dans 95 % des trajectoires d’endettement simulées à moyen terme.
2. **Dans la perspective de la mise en œuvre d’un tel cadre budgétaire à moyen terme fondé sur des règles, les services du FMI ont proposé d’ancrer la trajectoire budgétaire sur la stabilisation du ratio d’endettement public à moyen terme.** La période de projection serait de trois ans (2024–26), qui correspond à l’horizon temporel des projections budgétaires à moyen terme élaborées par les autorités.
3. **Les services du FMI ont élaboré un scénario budgétaire alternatif prévoyant des mesures budgétaires de trois points de pourcentage du PIB sur trois ans, qui permettrait de stabiliser le ratio de la dette publique à environ 47 % du PIB d’ici 2026** (annexe V, tableau 1 et graphique 1). Ce scénario alternatif suppose que l’ajustement serait obtenu en augmentant les recettes (1,25 point de pourcentage du PIB sur trois ans) et en diminuant les dépenses (1,75 point de pourcentage du PIB, également sur trois ans). Cet ajustement serait progressif, reconnaissant que la mise en œuvre des mesures prend du temps et que l’exécution du budget 2024 (année d’élection présidentielle) est déjà en cours. L’accroissement des recettes pourrait

être obtenu en supprimant les exonérations de TVA¹ inefficaces, en tirant parti des efforts de digitalisation des services pour améliorer le respect des obligations fiscales, et en améliorant les procédures de recouvrement des dettes fiscales. La diminution des dépenses pourrait être axée sur la suppression progressive des subventions universelles (en partie compensées par des transferts en espèces aux ménages vulnérables), comme l'ont envisagé les autorités ; sur la limitation des transferts aux entreprises publiques, notamment en appliquant rigoureusement les contrats de performance ; et sur la maîtrise de la masse salariale (en répartissant la mise en place de prestations supplémentaires et les embauches sur une période plus longue, par exemple).

Annexe V. Tableau 1. Algérie : scénario budgétaire alternatif (avec stabilisation de la dette publique d'ici 2026), 2022–26							
	2022	2023	2024	2025	2026	Δ2022–26	Δ2023–26
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Scénario de référence							
Total des recettes	29,6	31,1	27,8	26,8	26,4	-3,1	-4,6
Recettes hors hydrocarbures	11,9	12,8	14,0	14,1	14,3	2,4	1,5
Total dépenses (hors prêts nets)	30,2	32,4	34,5	33,0	31,6	1,5	-0,7
Dépenses courantes	23,6	25,1	27,5	26,5	25,6	1,9	0,4
dont Transferts	12,8	13,3	13,8	13,2	12,6	-0,2	-0,7
Solde total	-2,5	-3,0	-8,5	-7,8	-6,7	-4,2	-3,7
Solde hors hydrocarbures (en % du PIB hors hydrocarbures)	-27,4	-26,4	-27,0	-24,6	-22,5	4,8	3,8
Dette publique brute	48,1	49,5	46,4	49,7	51,9	3,8	2,4
Scénario alternatif							
Total des recettes	29,6	31,1	28,1	27,7	27,8	-1,7	-3,2
Recettes hors hydrocarbures	11,9	12,8	14,3	14,9	15,5	3,6	2,7
Total dépenses (hors prêts nets)	30,2	32,4	34,3	32,1	30,0	-0,2	-2,4
Dépenses courantes	23,6	25,1	27,3	25,5	23,9	0,2	-1,3
dont Transferts	12,8	13,3	13,7	12,5	11,3	-1,5	-2,0
Solde total	-2,5	-3,0	-8,0	-6,1	-3,7	-1,2	-0,7
Solde hors hydrocarbures (en % du PIB hors hydrocarbures)	-27,4	-26,4	-26,5	-22,6	-19,1	8,3	7,3
Dette publique brute	48,1	49,5	46,1	47,7	47,2	-0,9	-2,3
Mesures budgétaires supplémentaires (en % du PIB de référence)							
Recettes hors hydrocarbures			0,50	1,25	1,25		3,00
Dépenses courantes			0,25	0,50	0,50		1,25
dont Transferts			-0,25	-0,75	-0,75		-1,75
			-0,10	-0,60	-0,60		-1,30
Source : estimations et projections des services du FMI.							

¹ Une liste partielle des dépenses fiscales incluse dans « l'État H » de la loi de finances 2024 les estime à 495 milliards de DZD (environ 1,3 % du PIB), dont plus de la moitié est représentée par les droits de douane et la TVA sur les importations.

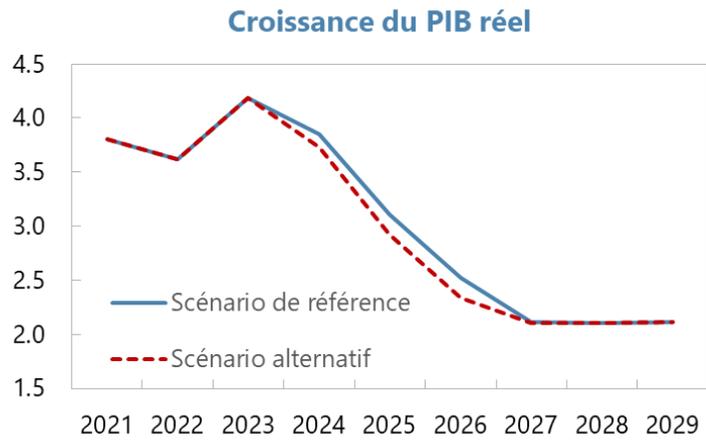


5. Les services du FMI estiment que les mesures budgétaires auraient un effet modéré sur l'activité économique, compte tenu des multiplicateurs budgétaires relativement faibles de l'Algérie. Le resserrement suggéré de la politique budgétaire réduirait la croissance moyenne du PIB réel de 0,15 points de pourcentage par an sur la période 2024–26 (annexe V, graphique 2) car les multiplicateurs budgétaires pour l'Algérie sont estimés faibles². La réduction des besoins bruts de financement allégerait les emprunts publics auprès du secteur bancaire, laissant ainsi davantage de place au crédit du secteur privé.

² Voir Elkhadari, M., Souissi M., et Jewell A, 2018. Estimation empirique des multiplicateurs budgétaires dans les pays exportateurs de pétrole de la région MOAN, avec une application à l'Algérie, document de travail du FMI 18/24.

Annexe V. Graphique 2. Algérie : Effet des mesures supplémentaires sur la croissance du PIB réel
(variation en pourcentage, en glissement annuel)

Les mesures budgétaires supplémentaires auraient un effet modéré sur la croissance du PIB réel, compte tenu de la faiblesse des multiplicateurs de l'Algérie



Sources : estimations et projections des services du FMI.

Annexe VI. Évaluation du secteur extérieur

Évaluation globale : la position extérieure de l'Algérie en 2023 est légèrement plus solide que ne l'indiquent les paramètres économiques fondamentaux et les politiques souhaitables, selon les résultats du modèle de compte courant EBA-lite du FMI¹. L'écart de compte courant est estimé à 1,7 % du PIB en 2023, alors qu'il était de 4,7 % en 2022. Après un excédent record en 2022 dû au rebond des prix des hydrocarbures, le compte des transactions courantes devrait afficher un excédent modéré en 2023. Ces résultats relativement plus faibles du secteur extérieur en 2023 par rapport à 2022 s'expliquent essentiellement par la baisse des prix des hydrocarbures, bien que les exportations hors hydrocarbures aient également ralenti. Les réserves de change poursuivent leur hausse en 2023. Elles devraient continuer d'augmenter à court terme, mais commencer à diminuer à moyen terme à mesure que le compte des transactions courantes redeviendra déficitaire, tout en restant supérieures aux seuils d'adéquation. La dette extérieure est faible, compte tenu de la politique gouvernementale de ne pas emprunter à l'extérieur et du fait que le compte des opérations courantes est quasiment fermé.

Mesures éventuelles à prendre : un rééquilibrage progressif des finances publiques ancré dans un cadre à moyen terme crédible et complété par des réformes structurelles—pour favoriser la diversification économique et renforcer la compétitivité hors prix— ainsi qu'un assouplissement du taux de change nominal contribueraient à maintenir la viabilité extérieure à moyen terme.

Avoirs et passifs extérieurs : position et trajectoire

Contexte. Les avoirs extérieurs de l'Algérie sont constitués majoritairement des réserves internationales, qui dépassent largement les passifs au titre de l'investissement direct étranger (IDE) et de la dette extérieure. Après une baisse régulière jusqu'à atteindre 45,3 milliards de dollars (soit 11,6 mois d'importations) à fin 2021, les réserves internationales, à l'exclusion de l'or monétaire mais en incluant les DTS, ont enregistré une nette hausse l'année suivante pour atteindre 61,0 milliards de dollars en 2022 et ont poursuivi cette hausse pour se situer à 68,9 milliards de dollars (soit 14,1 mois d'importations) en 2023. De même, la position extérieure globale nette (PEGN) a augmenté, passant de 27,8 milliards de dollars en 2021 à 49,6 milliards de dollars en 2023, reflétant la forte hausse des avoirs de réserve.

Évaluation. La trajectoire de la PEGN de l'Algérie montre que l'économie dépend des recettes issues des exportations d'hydrocarbures, soulignant ainsi sa vulnérabilité aux fluctuations des prix à moyen terme. Dans le scénario de référence des services du FMI, les réserves de change devraient diminuer pour se situer à 40,4 milliards de dollars (6,6 mois d'importations) à fin 2029, en raison du retour des déficits du compte courant prévu à compter de 2025. En conséquence, la PEGN devrait diminuer pour s'établir à 8,1 milliards de dollars (2,7 % du PIB) d'ici 2029.

2023 (en % du PIB)	PEGN	Avoirs bruts	Avoirs de dette	Passifs bruts	Passifs de dette
	20,3	31,7	1,9	15,6	6,6

¹ La présente évaluation repose sur le modèle EBA-lite de 2023 avec les projections des services du FMI pour les données de 2023.

Compte des transactions courantes

Contexte. Le solde des transactions courantes extérieures de l'Algérie est essentiellement déterminé par la balance commerciale. Les hydrocarbures dominent les exportations algériennes, bien que la part des exportations hors hydrocarbures ait augmenté ces dernières années, en partie en raison de la politique de diversification des exportations menée par les autorités. La part des hydrocarbures est en baisse, mais reste considérable, avoisinant 84 % en moyenne du total des exportations sur la période 2019-23. Le solde des transactions courantes devrait afficher un excédent de 2,2 % du PIB en 2023, inférieur au record historique de 8,4 % en 2022, dû essentiellement à la baisse des prix des hydrocarbures. Les importations se sont stabilisées aux alentours de 21 % du PIB après avoir suivi une tendance rapide à la baisse depuis 2015 à la suite de la mise en place de différentes mesures de limitation des importations, dans le but de protéger les réserves de change et de réduire la surfacturation et la fraude. Les importations de marchandises sont passées de 28,1 % du PIB en 2015 à (probablement) 17,9 % en 2023. La diminution de l'excédent des transactions courantes en 2023 traduit également une détérioration du solde public (avec une hausse de l'investissement public) et une diminution de l'épargne globale.

Annexe VI. Tableau 1. Algérie : résultats du modèle EBA-lite, 2023

	CA model 1/	REER model 1/
	(in percent of GDP)	
CA-Actual	2.2	
Cyclical contributions (from model) (-)	0.2	
Natural disasters and conflicts (-)	0.0	
Adjusted CA	1.9	
CA Norm (from model) 2/	0.2	
Adjusted CA Norm	0.2	
CA Gap	1.7	0.3
o/w Relative policy gap	6.2	
Elasticity	-0.2	
REER Gap (in percent)	-10.3	-1.7
1/ Based on the EBA-lite 3.0 methodology		
2/ Cyclically adjusted, including multilateral consistency adjustments.		

Sources : autorités algériennes ; estimations des services du FMI.

Évaluation. Le modèle du compte courant (CC) EBA-lite, des méthodologies d'évaluation du solde extérieur du FMI mises à jour en 2022, indique que le solde du compte des transactions courantes de l'Algérie, tout en se détériorant légèrement, reste au-dessus de sa norme en 2023, ce qui se traduit par une sous-évaluation modérée du TCER. Cette performance relativement faible du solde extérieur souligne la forte corrélation entre les soldes budgétaire et extérieur. À l'avenir, un rééquilibrage budgétaire progressif associé à une plus grande flexibilité du taux de change nominal aiderait à combler les écarts par rapport aux politiques

souhaitables et à maintenir le solde des transactions courantes plus proche de sa norme, ce qui s'avère d'autant plus nécessaire que les prix des hydrocarbures devraient continuer de baisser à moyen terme.

- Selon le modèle de compte courant EBA-lite, le solde du compte des transactions courantes est (probablement) légèrement plus élevé que ne justifient les paramètres fondamentaux et les politiques souhaitables à moyen terme en 2023. L'écart de compte courant estimé au moyen de ce modèle est de 1,7 % du PIB, dont 1,7 % du PIB s'explique par la contribution de la hausse des réserves en 2023. En supposant une élasticité du compte courant par rapport au TCER de -0,2, l'écart de compte courant se traduit par une sous-évaluation du TCER de 10,3 %. Toutefois, cette estimation est sujette à une incertitude considérable, car elle est sensible à diverses hypothèses sous-jacentes, notamment sur les prix des hydrocarbures à long terme, les élasticités commerciales et les politiques souhaitables. Comme indiqué dans les précédentes évaluations, l'existence d'un marché parallèle des changes (avec une prime de change actuellement largement supérieure à 50 %) complique également l'interprétation des résultats du modèle.
- La norme de compte courant, estimée selon les modalités de répartition de la consommation applicables aux exportateurs de ressources épuisables est de 15,5 % du PIB pour l'Algérie, contre une prévision du solde de compte courant corrigé des variations conjoncturelles de -4,0 % du PIB (à moyen terme). En conséquence, ce modèle fondé sur la consommation (qui tient compte de la nature épuisable des ressources pour évaluer la viabilité de la trajectoire des transactions courantes) suggère que la trajectoire prévue du compte courant à moyen terme est incompatible avec l'équité intergénérationnelle, malgré l'excédent à court terme. Selon cette méthode, par exemple, une trajectoire de compte courant est jugée viable si la valeur actuelle nette (VAN) de la richesse future (recettes des hydrocarbures auxquelles s'ajoutent les revenus des actifs financiers ou des investissements) est supérieure ou égale à la valeur actuelle nette des importations de biens et services, déduction faite des exportations non pétrolières¹. Cette contrainte intertemporelle sur la trajectoire des importations (« annuités » ou « règles d'allocation ») définit alors une norme de compte courant compatible avec l'équité intergénérationnelle². Lorsque les trajectoires des importations sont calculées au moyen d'une règle d'allocation fondée sur une annuité réelle constante par habitant (tenant compte des effets de la croissance démographique), la norme de compte courant qui en résulte pour le moyen terme est de 15,5 % du PIB. Une comparaison de cette trajectoire avec celle prévue pour le compte courant entraîne un écart de compte courant considérable (-19,5 % du PIB) à moyen terme.

Taux de change réel

Contexte. Après plusieurs années de dépréciation, l'appréciation réelle du dinar entamée au second semestre 2022 s'est poursuivie en 2023. Le TCER moyen annuel s'est déprécié de plus de 15 % sur la période 2014-21. Mais le faible rythme de cette dépréciation combiné à la taille relativement limitée du secteur des biens échangeables hors hydrocarbures et les contraintes du côté de l'offre ont atténué les effets sur la compétitivité, et les déficits du compte courant sont restés considérables. Plus récemment, l'appréciation nominale du dinar (de 2,4 % en

glissement annuel par rapport au dollar américain jusqu'à fin décembre 2023), conjuguée à une inflation relativement élevée en Algérie, a entraîné une appréciation réelle progressive depuis mai 2022. Le taux de change effectif réel s'est apprécié de 10,2 % entre 2022 et 2023.

Évaluation. Les estimations du modèle du TCER des méthodologies d'évaluation du solde extérieur (EBA-lite) du FMI suggèrent une sous-évaluation de 1,7 %, tandis que le modèle du compte courant (CC) indique une sous-évaluation de 10,3 %. L'évaluation des services du FMI met davantage l'accent sur le modèle de CC qui s'est souvent avéré plus fiable que le modèle de TCER. Ce dernier a tendance à moins convenir à de nombreux pays car il ne tient pas suffisamment compte de leurs caractéristiques particulières (FMI, 2019) ³.

Comptes de capital et d'opérations financières : flux et mesures

Contexte. L'ouverture de l'Algérie aux flux de capitaux extérieurs est restée sérieusement limitée en 2023. Les flux financiers sont essentiellement constitués d'investissements directs étrangers (IDE), qui demeurent faibles. Les entrées d'IDE ont diminué, de 0,8 % du PIB en 2018 à 0,5 % du PIB en 2021, et ont poursuivi leur baisse en 2022 (à moins de 0,1 % du PIB). Cette dernière baisse est essentiellement due au rachat par le Fonds national d'investissement d'actions détenues par des étrangers dans une société nationale de télécommunications. Les entrées d'IDE devraient légèrement remonter à environ 0,4 % du PIB en 2023 pour atteindre 0,75 % du PIB à court terme, compte tenu des effets des réformes et des modifications des réglementations (voir ci-dessous).

Évaluation. La suppression, dans des secteurs non stratégiques, du plafond de 49 % pour la prise de participation étrangère dans les projets d'investissement algériens (la règle des « 51/49 ») est une étape positive dans l'assouplissement des restrictions aux IDE. L'abolition en 2021 de l'obligation de restitution des recettes d'exportation, à l'exclusion des hydrocarbures et des produits minéraux, pourrait faciliter l'importation d'intrants, ce qui atténuerait les contraintes sur l'offre et faciliterait la diversification des exportations. La mise en œuvre d'une nouvelle loi relative à l'investissement ainsi que les réformes en cours visant à encourager l'investissement privé dans les secteurs stratégiques (notamment par la transition numérique et la mise en place d'un « guichet unique » pour gérer les procédures administratives) pourraient continuer de renforcer l'attrait pour les IDE et favoriser le développement du secteur privé à moyen terme, si elles sont associées à des actions vigoureuses et soutenues pour améliorer le climat des affaires et la prévisibilité des politiques des pouvoirs publics.

Intervention sur le marché des changes et niveau des réserves

Contexte. L'Algérie continue de bénéficier des prix élevés des hydrocarbures qui ont entraîné une accumulation de réserves internationales au cours des deux dernières années. Le pays avait enregistré de considérables déficits du compte des transactions courantes depuis 2015 financés par les réserves officielles qui ont par conséquent baissé de 178,9 milliards de dollars (33,7 mois d'importations) en 2014 à 45,3 milliards de dollars (11,6 mois d'importations) en 2021, et ce malgré des mesures continues de restriction des importations. La flambée des prix des hydrocarbures depuis 2022 a inversé cette tendance et les réserves officielles ont augmenté successivement à 61 milliards de dollars de 2022, et 68,9 milliards de dollars (14,1 mois d'importations) en 2023. Les réserves internationales devraient continuer d'augmenter

jusqu'à fin 2024, mais recommencer à diminuer par la suite, en raison de la résurgence anticipée des déficits du compte courant. Le régime de change de *jure* de l'Algérie est un régime "flottant dirigé", tandis qu'il est de *facto* un régime "stabilisé". La Banque d'Algérie (BA) intervient directement sur le marché des changes en proposant ses propres taux et en fournissant des devises aux banques à leur demande. La BA fixe la marge entre les taux d'achat et de vente du dinar par rapport au dollar américain sur ce marché à l'intérieur d'une fourchette étroite de 0,015 dinar.

Évaluation. Le niveau des réserves de change est confortable en 2023 et devrait augmenter jusqu'à la fin de l'année 2024, mais la trajectoire à la baisse des réserves de change devrait reprendre à compter de 2025. Toutefois, les réserves de change devraient rester appropriées à moyen terme, autour de sept mois d'importations (environ 78,7 % de l'indicateur ARA du FMI) en 2029.

¹ Les réserves prouvées d'hydrocarbures à la fin de 2021 étaient estimées à 12 200 millions de barils pour le pétrole brut et à 4 504 mètres cubes pour le gaz naturel (OPEP, Bulletin statistique annuel 2022). Selon les prévisions des services du FMI, la production d'hydrocarbures augmenterait à un taux constant de 1 % et atteint son maximum en 2040. À partir de 2041, la production et la consommation diminueront toutes deux de 1 % par an. Les prix des hydrocarbures sont censés augmenter de 1,9 %, conformément au déflateur du PIB des États-Unis. Les revenus futurs des hydrocarbures sont actualisés à un taux de 5 % (taux de rendement supposé des avoirs extérieurs) et la croissance de la population est de 1,4 %.

² Bems, R. et I. de Carvalho Filho. 2009. "Exchange Rate Assessments: Methodologies for Oil-Exporting Countries", document de travail du FMI 09/281.

³ FMI 2019. "The External Balance Assessment Methodology: 2018 Update", document de travail du FMI 19/65.

Annexe VII. Amélioration de l'inclusion financière en Algérie¹

La nouvelle loi monétaire et bancaire confie à la Banque d'Algérie un mandat et des responsabilités en matière d'inclusion financière et de développement de la finance numérique. La présente note évalue l'état de l'inclusion financière en Algérie et analyse les différents facteurs institutionnels et les mesures pouvant contribuer à dynamiser l'inclusion financière, notamment les technologies financières (fintech), ainsi que les pièges à éviter.

A. Pourquoi l'inclusion financière est-elle importante ?

1. L'inclusion financière joue un rôle primordial dans le développement économique.

Il est prouvé que le développement des marchés financiers favorise la croissance économique et renforce l'essor de la productivité et l'accumulation de capital (Beck et al. (2020)). Il est démontré que l'inclusion financière réduit les inégalités financières et la pauvreté en augmentant l'offre de services financiers à l'intention des ménages à plus faible revenu et des PME (Cihak et Sahay, 2020). Barajas et al. (2020a) observent que plus l'inclusion financière est forte, moins les inégalités de revenus sont prononcées. À condition que la qualité de la réglementation et de la surveillance soit bonne, il est possible de cibler simultanément l'inclusion financière et la stabilité.

2. La nouvelle loi monétaire et bancaire algérienne (LMB) prévoit l'inclusion financière et la finance numérique dans les mandats et les objectifs de la banque centrale².

Selon l'article 36 de la LMB, la banque centrale prend les mesures nécessaires pour faciliter l'offre de services financiers dans le but de renforcer l'inclusion financière, notamment en diffusant des moyens de paiement tels que des espèces et en veillant à ce que les succursales des institutions financières soient présentes sur l'ensemble du territoire. Selon l'article 64 de la LMB, les prestataires de services de paiement relèvent des pouvoirs de surveillance, de réglementation, d'agrément et de sanction de la banque centrale et selon l'article 76, les prestataires de services de paiement agréés sont autorisés à assurer les services de paiement proposés par les banques. L'article 2 de la LMB prévoit une monnaie numérique de banque centrale (MNBC), le dinar algérien numérique, comme possibilité de monnaie, parallèlement à la monnaie fiduciaire.

B. Quel est l'état de l'inclusion financière en Algérie ?

3. L'approfondissement des marchés financiers et leur accessibilité se sont légèrement améliorés ces dernières décennies en Algérie, mais des écarts subsistent par rapport aux pays comparables (annexe VII, graphique 1).

Les crédits au secteur privé ont augmenté de quelque dix points de pourcentage du PIB entre 2004 et 2022, tandis que les dépôts bancaires ont progressé d'environ quatre points de pourcentage du PIB³. En matière d'accessibilité, le

¹ Préparée par Thierry Tressel (département des marchés monétaires et de capitaux) avec l'appui de Jarin Nashin (département Moyen-Orient et Asie centrale).

² La mise en œuvre de la loi sera détaillée dans les réglementations de la banque centrale.

³ Les prêts aux ménages représentaient moins de 4 % du PIB à la fin de l'année 2022.

nombre de guichets automatiques a augmenté d'environ sept pour 100 000 adultes depuis 2004, tandis que le nombre de succursales des institutions de dépôts est resté globalement stable depuis 2004⁴. Par rapport aux pays comparables de la région, il semble que des écarts considérables persistent en Algérie en termes de profondeur des marchés financiers et d'accessibilité, laissant entrevoir des possibilités de nouvelles améliorations⁵.

4. L'accès aux services financiers et la disponibilité des nouvelles technologies semblent globalement correspondre à la moyenne régionale, bien que le recours aux banques traditionnelles et aux nouvelles technologies financières reste comparativement très peu développé (annexe VII, graphique 2). La mesure dans laquelle les personnes détiennent des comptes bancaires et accumulent une épargne financière correspond globalement à la moyenne régionale et celle des pays émergents et pays en développement ; de même, le nombre de personnes qui possèdent un téléphone mobile et ont accès à l'internet semble élevé en Algérie et comparable à celui d'autres pays. Toutefois, moins de personnes empruntent auprès d'une institution financière en Algérie que dans les régions MOAN et AfSS, et que dans les pays émergents et en développement en moyenne. L'utilisation des nouvelles technologies financières, notamment des téléphones mobiles et de l'internet, pour effectuer des transactions financières est également bien en dessous de la moyenne en Algérie par rapport aux groupes de pays comparables. En Algérie, le nombre de cartes de débit a augmenté, mais le nombre de comptes de crédit est resté globalement inchangé.

5. Il subsiste un écart entre les hommes et les femmes (annexe VII, graphique 3). En Algérie, l'utilisation des services financiers (épargne et emprunt) est nettement plus élevée chez les hommes que chez les femmes, comme c'est le cas dans les pays comparables.

C. Quelles mesures contribueraient à une amélioration de l'inclusion financière en Algérie ?

Infrastructure du marché du crédit

6. Un cadre juridique, réglementaire et de surveillance solide doit être mis en place pour contenir les risques dans le système bancaire à mesure que le crédit augmente. Un système bancaire sain, capable d'évaluer et d'atténuer les risques de crédit, de provisionner ces risques et de remédier aux expositions défaillantes a posteriori, est une condition préalable à l'amélioration de l'inclusion financière. Les réformes du cadre de réglementation et de surveillance prévues par la nouvelle LMB sont donc primordiales.

⁴ Les autorités signalent que les statistiques sur les succursales bancaires ne sont pas toujours comparables à celles d'autres pays, en raison de l'omission des succursales postales offrant des services financiers.

⁵ Un règlement de la banque centrale adopté le 21 septembre 2023 fixe les conditions d'agrément et de réglementation d'un réseau de bureaux de change à établir en Algérie. Cette initiative devrait contribuer à renforcer l'inclusion financière en termes d'accès et de couverture géographique des services financiers.

7. Gestion de crise : un cadre solide devrait permettre de gérer efficacement et au moindre coût la faillite et la restructuration des institutions financières lorsque le besoin s'en fait sentir, ce qui permettrait de minimiser les perturbations des systèmes de paiement et de l'offre de crédit.

8. Partage d'informations : les plateformes de partage d'informations sur les emprunteurs entre les institutions financières renforceraient l'inclusion financière.

a. Les bureaux ou les registres de crédit, contenant des fichiers de risques liés aux crédits historiques et en vigueur contractés par les entreprises, peuvent contribuer à améliorer l'accès au crédit des emprunteurs en bonne santé financière. La mise en place d'un bureau du crédit serait utile en Algérie⁶.

b. La BA pourrait utilement analyser et renforcer les plateformes existantes : centrale des risques, centrale des incidents de paiement, et centrale des bilans.

c. Le partage de l'information peut être renforcé par une meilleure comptabilité d'entreprise et une incitation aux échanges d'information entre les banques, les sociétés de services publics et les fournisseurs (au moyen, par exemple, de bases de données sur les paiements).

9. Garanties : Un registre des garanties mobilières permettrait d'améliorer l'accès au crédit des micro, petites et moyennes entreprises. De tels registres de garanties mobilières peuvent contribuer à améliorer l'accès au financement à condition qu'un solide cadre juridique et réglementaire soit en place.

10. Régimes d'insolvabilité : Les institutions financières peuvent être moins disposées à prêter en cas de lacunes juridiques, si les dispositifs de faillite ne parviennent pas à gérer avec efficacité les entreprises ou les PME. En raison de ces lacunes, les institutions financières peuvent également avoir du mal à amortir les risques de défaillance et à assainir leurs bilans.

Stratégie au niveau national et engagement des secteurs public et privé

11. L'intervention directe du secteur public (au moyen de crédits dirigés, de subventions) a été largement utilisée en Algérie, mais peut s'avérer difficile à mettre en place et à gérer correctement. Les paiements effectués par l'État aux particuliers (notamment les salaires, les pensions, etc. comme c'est déjà le cas pour les agents de la fonction publique) et le recours aux agences postales peuvent également favoriser l'inclusion financière.

12. Stratégie d'inclusion financière : l'élaboration et la publication d'une stratégie d'inclusion financière peuvent être un moyen efficace de garantir l'engagement des

⁶ Le METAC collabore avec les autorités algériennes pour élaborer un système de notation des entreprises non financières, à des fins de garantie dans le cadre de l'aide de liquidité d'urgence. Ce système de notation pourrait éventuellement être étendu pour faciliter le partage d'informations avec les banques aux fins de l'évaluation du risque de crédit.

secteurs public et privé à atteindre les objectifs d'inclusion financière. Une stratégie nationale d'inclusion financière est une feuille de route, indiquant les mesures convenues et définies au niveau national ou territorial, suivie par les parties prenantes pour atteindre les objectifs d'inclusion financière. Cette stratégie : i) précise les objectifs et décrit les domaines à réformer pour les atteindre ; ii) peut fixer des objectifs quantitatifs et un calendrier d'étapes à respecter ; iii) informe de l'engagement des autorités ; et iv) obtient l'adhésion des parties prenantes des secteurs public et privé pour contribuer à atteindre les objectifs d'inclusion financière⁷.

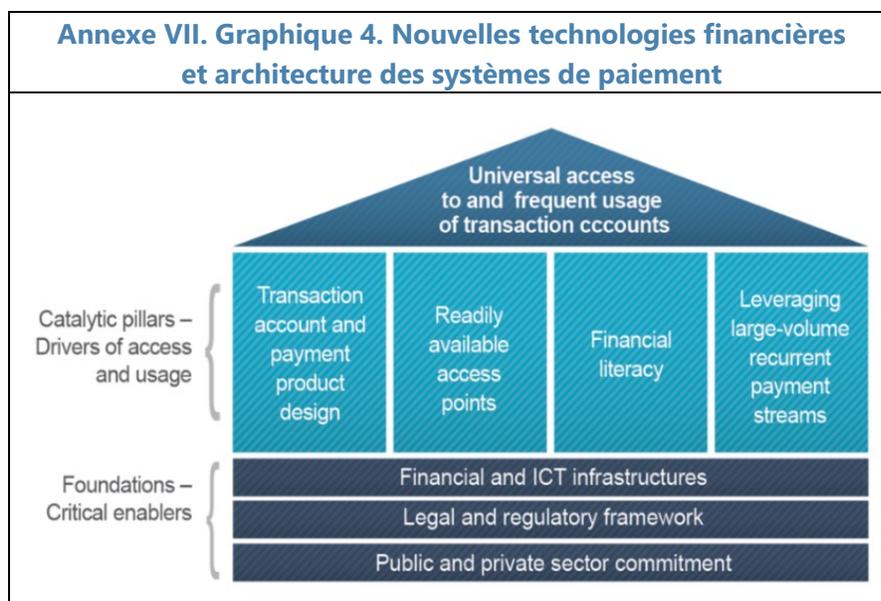
13. Programmes de formation financière et lois relatives à la protection des consommateurs : ces éléments, qui permettent de sensibiliser la population et de donner lieu à une utilisation plus responsable de la finance traditionnelle et des nouvelles technologies financières, font souvent partie d'une stratégie d'inclusion financière.

Nouvelles technologies financières (Fintech) et MNBC

14. Les innovations des nouvelles technologies financières, notamment les services de paiement nationaux et transfrontaliers, l'argent mobile et la banque en ligne peuvent favoriser l'inclusion financière et l'approfondissement des services financiers, mais elles peuvent également susciter des risques dans divers domaines : i) stabilité financière ; ii) intégrité financière ; iii) réglementations ; iv) intégrité du marché ; v) cybersécurité ; et vi) confidentialité des données.

15. Pour assurer un bon développement des nouvelles technologies financières et tirer parti au maximum de leurs effets sur l'inclusion financière, tout en atténuant les risques, il importe de mettre en place plusieurs niveaux de mesures. Ces mesures doivent permettre de : i) favoriser les infrastructures telles que les télécommunications et les infrastructures numériques et financières (internet à haut débit, services de données mobiles, référentiels de données et services de paiement et de règlement) ; ii) garantir la concurrence et l'engagement en faveur de marchés ouverts et contestables, ce qui peut inciter les nouveaux entrants à gagner des parts de marché et les opérateurs en place à élaborer leurs propres initiatives de nouvelles technologies financières ; iii) inclure les nouvelles technologies financières dans une stratégie nationale d'inclusion financière ; iv) identifier et surveiller les nouvelles opportunités et les risques et faciliter les réponses des pouvoirs publics, notamment au moyen d'un dialogue régulier avec le secteur privé ; v) adapter le cadre juridique, réglementaire et de surveillance pour faire face aux nouveaux risques et préserver l'intégrité du système financier ; vi) analyser et comprendre les conséquences des innovations des technologies financières pour la stabilité financière ; et vii) développer l'infrastructure de données.

⁷ La Jordanie a publié une [stratégie nationale d'inclusion financière](#) sur le site web de sa banque centrale, qui présente les objectifs et sous-objectifs par thèmes (voir annexe VII, encadré 1). L'Arabie saoudite a mis en place une [stratégie de développement et de diversification de son secteur des technologies financières](#). Pour plus de références sur d'autres pays, voir : [Présentation des stratégies nationales d'inclusion financière \(worldbank.org\)](#).



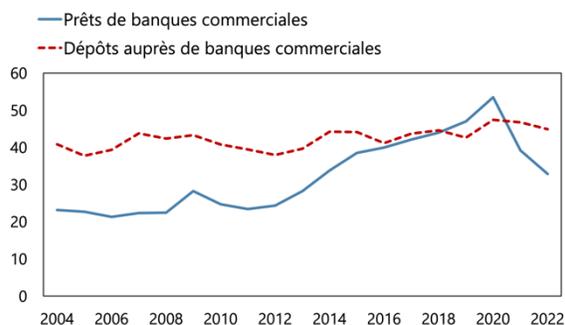
16. Une monnaie numérique de banque centrale (MNBC) bien conçue pourrait favoriser l'inclusion financière, mais n'est pas une panacée. Les banques centrales de plusieurs pays, y compris dans la région, s'intéressent de plus en plus aux MNBC. Une MNBC créerait une concurrence dans le système de paiement en permettant un règlement plus direct des transactions avec moins d'intermédiation, réduisant ainsi le coût des produits et des services financiers. Toutefois, une MNBC pourrait être confrontée aux mêmes obstacles éventuels que d'autres solutions de technologie financière, notamment des difficultés liées à l'identification digitale, un faible niveau de connaissances financières, une méfiance à l'égard des institutions financières, une richesse limitée et une forte informalité, ainsi qu'une préférence pour l'argent liquide.

17. Une MNBC présente également des risques. Les avantages et les risques sont difficiles à évaluer et sont fonction de facteurs particuliers à chaque pays, notamment des capacités et du cadre juridique de la banque centrale. Les MNBC pourraient entraîner des risques pour la stabilité, des problèmes juridiques et de confidentialité des données, ainsi que des risques pour l'intégrité financière, des cyber-risques et des risques opérationnels pour la banque centrale.

Annexe VII. Graphique 1. Profondeur et accessibilité des services financiers

L'approfondissement des services financiers s'est légèrement amélioré en Algérie au cours des vingt dernières années.

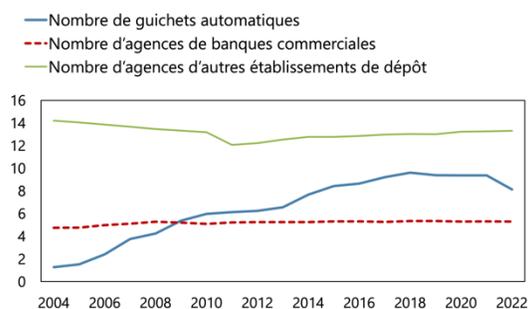
Algérie : Approfondissement financier, 2004–22 (en pourcentage du PIB)



Source : Enquête sur l'accès aux services financiers, 2023.

L'accessibilité géographique des services financiers s'est améliorée en termes de guichets automatiques...

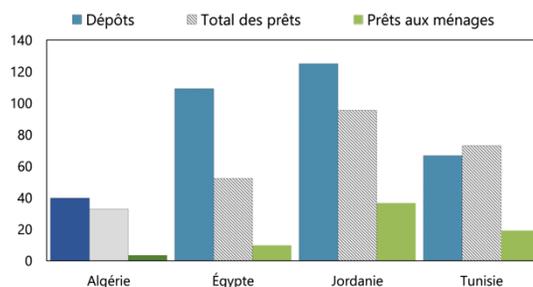
Algérie : Indicateurs d'implantation géographique, 2004–22 (pour 100 000 adultes)



Source : Enquête sur l'accès aux services financiers, 2023.

Toutefois, il subsiste des écarts dans le niveau de profondeur des services financiers par rapport aux pays comparables.

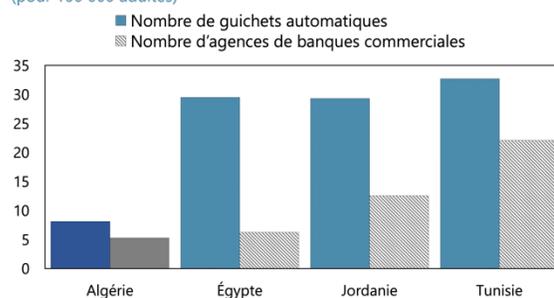
Profondeur du système bancaire : Comparaison avec plusieurs pays similaires, 2022 (En pourcentage du PIB)



Source : Enquête sur l'accès aux services financiers, 2023.

... mais un écart subsiste par rapport aux pays comparables.

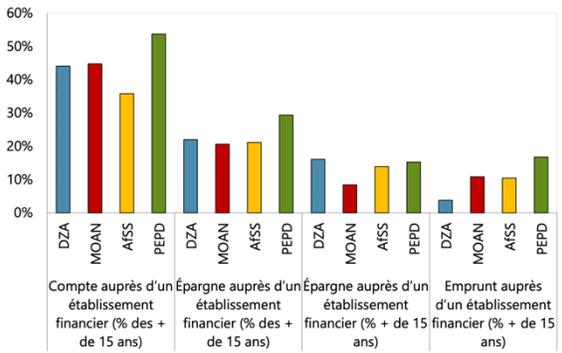
Implantation géographique des services financiers en 2022 : Comparaison avec plusieurs pays similaires (pour 100 000 adultes)



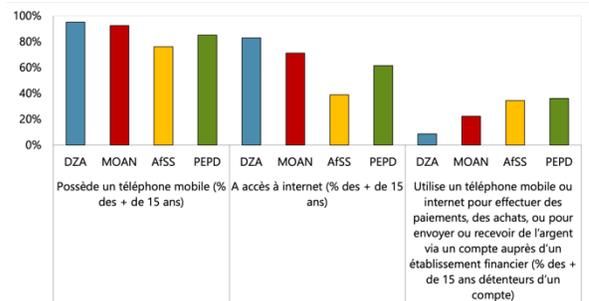
Source : Enquête sur l'accès aux services financiers, 2023.

Annexe VII. Graphique 2. Accès et utilisation des services financiers

La détention de comptes bancaires est bien développée, mais le recours au crédit est en retard sur d'autres groupes de pays.

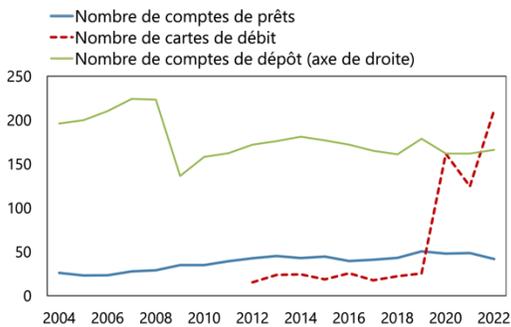


De même, le nombre de personnes ayant un téléphone mobile et un accès à l'internet est élevé, mais ne se traduit pas par l'utilisation de services financiers numériques.



L'utilisation des services financiers est restée stable au cours des vingt dernières années, en dehors de l'essor considérable des cartes de débit.

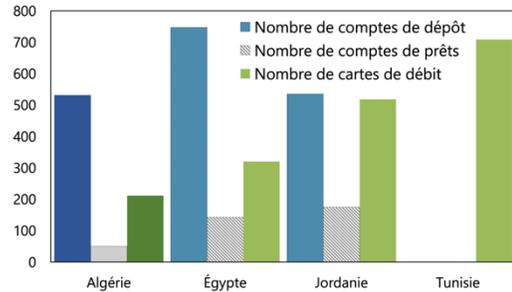
Recours à des services financiers en Algérie, 2004-22 (pour 1 000 adultes)



Source : Enquête sur l'accès aux services financiers, 2023.

L'utilisation des services financiers est similaire à celle des principaux pays comparables.

Recours à des services financiers : Comparaison avec plusieurs pays similaires (pour 1 000 adultes)



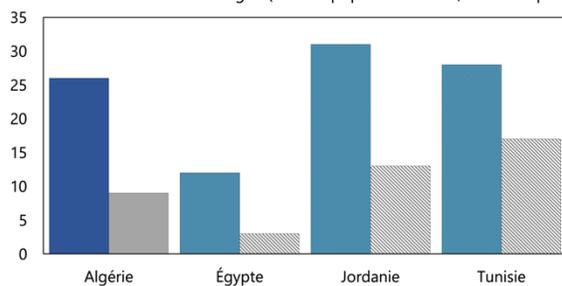
Source : Enquête sur l'accès aux services financiers, 2022.

Annexe VII. Graphique 3. Utilisation d'outils numériques et écart de genre

L'utilisation des téléphones mobiles pour la finance numérique pourrait être plus élevée.

Recours à la téléphonie mobile ou à internet (% 2021)

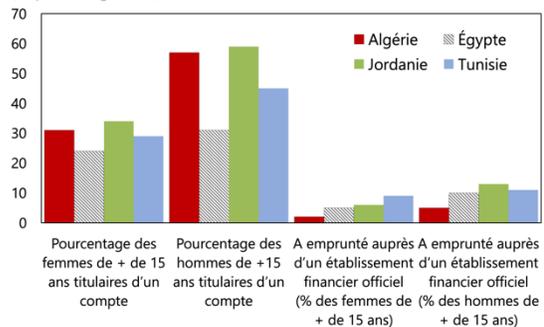
- Pour consulter le solde du compte (% des détenteurs d'un compte auprès d'un établissement financier âgés de 15 ans ou plus)
- Pour effectuer un achat en ligne (% de la population active, 15 ans et plus)



Source : base de données Global Findex de la Banque mondiale.

Il existe un écart entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'accès aux services financiers et leur utilisation.

Différences entre hommes et femmes dans l'accès/le recours à des services financiers (En pourcentage, 2021)



Source : base de données Global Findex de la Banque mondiale.

Bibliographie

- Bakker, N., and others, 2023, "The Rise and Impact of Fintech in Latin America", Fintech Note 2023/003.
- Barajas, A., Chen, S., Cihak, Fouejieu, A., Sahay, R., and Xie, P., 2020, "Finance and Inequality", IMF Staff Discussion Note SDN/20/01.
- Beck, T., R. Levine and N. Loayza, 2000, "Finance and the Sources of Growth", *Journal of Financial Economics* 58, 261-300.
- Blancher, N. and others, 2019, "Financial Inclusion of Small and Medium-Sized Enterprises in the Middle East and Central Asia", Departmental Paper No. 2019/002.
- Cihak, M. and R. Sahay, 2020, "Finance and Inequality", IMF Staff Discussion Note 2000/001.
- Khera, P., Ng, S., Ogawa, S., and R. Sahay, 2021a, "Measuring Digital Financial Inclusion in Emerging Market and Developing Economies: a New Index", IMF WP/21/90.
- Khera, P., Ng, S., Ogawa, S., and R. Sahay, 2021b, "Is Digital Financial Inclusion Unlocking Growth?", IMF WP/21/167.
- Fouejie, A., Ndoeye, A., and T. Sydorenko, 2020, "Unlocking Access to Finance for SMEs: A Cross-Country Analysis", IMF WP 20/55.
- Mengistu, A., and H. Perez-Saiz, 2018c, "Financial Inclusion and Bank Competition in Sub-Saharan Africa", IMF WP 18/256.

Annexe VIII. Rebasage des comptes nationaux

- 1. L'Office national des statistiques (ONS) d'Algérie a publié de nouvelles données de comptabilité nationale pour la période 2001–22, avec 2001 comme année de base, et suivant la nomenclature du système de comptabilité nationale (SCN) de 2008.** La nouvelle nomenclature comporte 17 secteurs

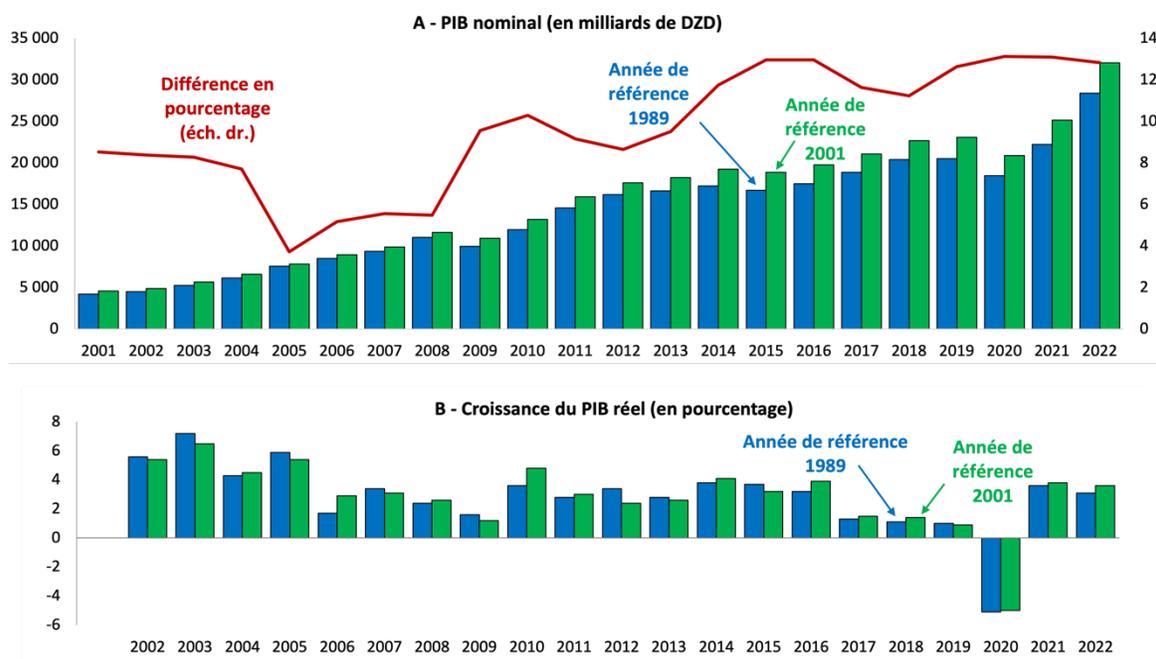
- 2.** ¹ Les comptes nationaux précédents reposaient sur le SCN de 1968, avaient pour année de référence 1989, et comportaient sept secteurs. Les améliorations méthodologiques ont notamment consisté à : i) reclasser la R&D comme formation brute de capital fixe (au lieu de consommation intermédiaire) ; ii) ajouter la consommation de capital fixe à la production des administrations publiques ; et iii) réévaluer l'économie non observée, notamment en évaluant les loyers imputés aux prix du marché. Les nouveaux comptes utilisent également de nouvelles sources de données (enquête auprès des ménages de 2000, enquête sur la structure des entreprises de 2001, données sur le commerce, etc).

- 3. Selon les nouveaux comptes nationaux, le PIB nominal annuel a augmenté d'environ 10 % en moyenne sur la période 2001–22 comparativement aux anciennes données.** La croissance annuelle moyenne du PIB réel connaît une augmentation d'environ 0,1 point de pourcentage, dont une grande partie provient de la formation brute de capital fixe et de la consommation finale.

¹ Le secteur des hydrocarbures n'est plus un secteur autonome. Il est désormais divisé entre « pétrole brut » (sous industries extractives) et « produits raffinés » (sous industries manufacturières). Il exclut également le « transport par oléoducs et gazoducs » (sous transports et communication), mais inclut les « activités de la construction et du bâtiment » liées aux hydrocarbures.

Annexe VIII. Graphique 1. Algérie : nouveaux comptes nationaux, 2001–22

Les données relatives aux nouveaux comptes nationaux pour la période 2001–22 reposent sur l'année de référence 2001 et adoptent la norme SCN 2008. En conséquence, le PIB nominal annuel enregistre une hausse de 10 % et la croissance du PIB réel de 0,1 point de pourcentage, en moyenne.



Sources : autorités algériennes ; estimations des services du FMI.



ALGÉRIE

Le 7 mars 2024

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2023 AU TITRE DE L'ARTICLE IV— ANNEXE D'INFORMATION

Rédigé par

le Département Moyen-Orient et Asie centrale (en collaboration
avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE	6
QUESTIONS STATISTIQUES	7

RELATIONS AVEC LE FMI

En date du 31 décembre 2023

Date d'adhésion : 26 septembre 1963 ; Article VIII

Compte des ressources générales	<u>DTS</u> (en millions)	<u>Pourcentage de</u> <u>Quote-part</u>
Quote-part	1 959,90	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	1426,93	72,81
Position de réserve au FMI	532,97	27,19

Département des DTS	<u>DTS</u> (en millions)	<u>Pourcentage de</u> <u>Quote-part</u>
Allocation cumulative nette	3 076,66	100,00
Avoirs	3 220,25	104,67

Encours des achats et prêts Aucun

Accord financier

Type	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant approuvé (en millions de DTS)	Montant tiré (en millions de DTS)
MEDC	22 mai 1995	21/05/1998	1 169,28	1 169,28
Accord de confirmation	Le 27 mai 1994	22/05/1995	457,20	385,20
Accord de confirmation	Le 3 juin 1991	31/03/1992	300,00	225,00

Obligations envers le FMI : projections

À échoir

	2024	2025	2026	2027	2028
Principal		0,00	0,00	0,00	0,00
Charges d'intérêts		0,04	0,04	0,04	0,04
Total		0,04	0,04	0,04	0,04

Mise en œuvre de l'initiative PPTE sans objet

Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale sans objet

Mise en œuvre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes sans objet

Régime de change

Le régime de change *de jure* de l'Algérie est un régime « flottant dirigé », et le régime de change *de facto* est considéré comme un régime « stabilisé ». Du 21 janvier 1974 au 1^{er} octobre 1994, le taux de change du dinar était déterminé sur la base d'une relation fixe avec un panier de monnaies, ajusté de temps en temps. Le 1^{er} octobre 1994, la Banque d'Algérie a institué un régime de flottage dirigé selon lequel le taux du dinar était déterminé lors des sessions quotidiennes auxquelles participaient six banques commerciales. Ce régime a été remplacé le 2 janvier 1996 par un marché des changes interbancaire. Au 23 janvier 2024, la moyenne des taux acheteur et vendeur du dollar É.-U. était de 1 dollar pour 134,27 dinars, soit 1 DTS pour 178,74 dinars. Aucune marge n'est imposée sur les taux à l'achat et à la vente sur le marché des changes interbancaire, sauf pour les transactions en dollars, auxquelles s'applique une marge de 0,015 dinar entre les taux acheteur et vendeur de la Banque d'Algérie (dinar/dollar É.-U.). L'Algérie a accepté les obligations au titre de l'article VIII, sections 2 a), 3 et 4 des Statuts du FMI, et applique un régime de change ne comportant pas de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, ni de pratiques de taux de change multiples.

Consultations au titre de l'article IV

L'Algérie relève du cycle de consultation de 12 mois. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues par le Conseil d'administration le 1 février 2023 (Rapport du FMI 23/68). Les entretiens pour les consultations au titre de l'article IV de 2023 se sont tenus à Alger du 3 au 14 décembre 2023.

Assistance technique

MCM	Cadre de stabilité financière et de politique macroprudentielle	Avril 2016
MCM	Gestion des liquidités	Mai 2016
FAD	Gestion des finances publiques	Juillet 2016
FAD	Administration fiscale	Octobre 2016
MCM	Développement des marchés de la dette	Octobre 2016
FAD	Administration fiscale	Novembre 2016
MCM	Mise à niveau de la réglementation bancaire	Mars 2017
MCM	Développement des marchés à terme	Mars 2017
FAD	Administration fiscale	Avril 2017
MCM	Dispositif de garanties	Juil. 2017
METAC	Supervision bancaire	Octobre 2017
FAD	Administration fiscale	Novembre 2017
FAD	Cadre budgétaire à moyen terme et gestion des risques budgétaires	Novembre 2017
MCM	Développement du marché à terme (atelier)	Novembre 2017
FAD	Administration douanière	Décembre 2017

STA	Statistiques du secteur extérieur	Janvier 2018
FAD	Politique fiscale (collectivités locales)	Mars 2018
METAC	Comptes nationaux	Mars 2018
MCM	Politique monétaire et risques pour la stabilité financière	Mars 2018
FAD/METAC	Administration fiscale	Septembre 2018
	Mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances	Janvier 2019
FAD	Politique fiscale (administrations locales)	Juillet 2019
STA	Statistiques de finances publiques	Juillet 2019
LEG	Réglementation de lutte contre le blanchiment de capitaux	Septembre 2019
METAC	Gestion des arriérés fiscaux	Octobre 2019
FAD	Réforme des retraites	Novembre 2019
FAD	Administration fiscale (systèmes informatiques)	Janvier 2020
FAD	Administration fiscale et COVID-19	Juin 2020
FAD	Gestion des risques budgétaires et méthode du budget-programme	Novembre 2020
METAC	Gestion des investissements publics	Janvier 2021
METAC	Gestion des arriérés fiscaux	Janvier 2021
METAC	Budget-programme	Mars 2021
METAC	Administration fiscale post-crise	Juin 2021
METAC	Budget-programme	Juillet 2021
METAC	Gestion des PPP	Octobre 2021
METAC	Gestion des arriérés fiscaux	Octobre 2021
MCM	Opérations de politique monétaire et gestion des liquidités (expert résident à long terme)	Octobre 2016-octobre 2018
METAC	Mission de suivi de la procédure de surveillance prudentielle et d'évaluation des risques (SREP)	Novembre 2019
METAC	Mission de suivi de la SREP	Avril 2020
METAC	Mise en place des normes de Bâle II et Bâle III	Mai 2020
METAC	Mise en place des normes de Bâle II et Bâle III	Juin 2020
METAC	Mise en place des normes de Bâle II et Bâle III	Octobre 2020
MCM	Analyse des marchés intérieurs des titres publics	Août 2021
MCM	Cadre de gestion de la dette	Octobre 2021
FAD	Atelier sur les subventions énergétiques	Novembre 2021
MCM	Prévisions de liquidités	Mars 2022
FAD/ METAC	Cadre budgétaire à moyen terme et budgétisation par programme	Février 2022
METAC	Règlement sur la comptabilité et l'évaluation des instruments des marchés financiers	Juillet 2022
METAC	Budget-programme	Juillet 2022
MCM	Marché parallèle des changes	Juillet 2022
MCM	Allocation de liquidité d'urgence	Juillet 2022
METAC	Amélioration du cadre de notation des risques	Novembre 2022

FAD	Budgétisation base programme	Juillet 2022
FAD	Mise en œuvre de la budgétisation par programme	Octobre 2022
FAD	Gestion de trésorerie et la gestion de la dette	Octobre 2022
FAD	Dépenses fiscales liées à la TVA et mise en œuvre dans le secteur numérique	Novembre 2022
FAD	Renforcer l'administration fiscale dans le secteur minier	Novembre 2022
METAC	Prévision de la liquidité	Octobre 2022
MCM	Système interne d'évaluation du crédit	Décembre 2022
METAC	Élaboration de stratégies pour améliorer le respect des délais de paiement	Janvier 2023
METAC	Système interne d'évaluation du crédit	Juin 2023
ICD	Cadres macroéconomiques	Juin 2023
METAC	Régulation des activités d'externalisation	Juillet 2023
METAC	Cadre d'évaluation des risques et élaboration de mesures d'intervention précoce	Octobre 2023
LEG	Renforcement du cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT)	Février 2024
ICD	Cadres macroéconomiques	Février 2024

Programme d'évaluation du secteur financier

L'Algérie a participé pour la première fois au programme d'évaluation du secteur financier (PESF) en 2003. Le PESF a été actualisé en 2007 et en 2013. Une évaluation de la stabilité du système financier a été réalisée en 2019 et achevée par le conseil d'administration selon la procédure de défaut d'opposition en juillet 2020 (communiqué de presse de presse no 20/316).

Représentant résident

Aucun.

RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

L'Algérie coopère avec le Groupe de la Banque mondiale. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante :

Banque mondiale : <https://www.worldbank.org/en/country/algeria>

QUESTIONS STATISTIQUES

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance

Généralités : Les données communiquées comportent certaines déficiences mais sont dans l'ensemble adéquates pour des fins de surveillance. Les principales lacunes concernent les données relatives à l'exécution et aux résultats budgétaires ainsi qu'au secteur réel.

Comptabilité nationale : Le système de comptabilité nationale a été améliorée en décembre 2023, afin de prendre 2001 pour année de référence et de se conformer aux recommandations du SCN 2008. Les nouvelles données annuelles de la comptabilité nationale remontent jusqu'à 2001. Les mesures des volumes sont établies au moyen des prix de l'année précédente, puis reliées. Les données trimestrielles dans l'ancienne base ont été publiées avec un retard considérable ces dernières années. Les données trimestrielles selon la nouvelle année de référence ne sont pas encore disponibles.

Statistiques des prix : L'indice mensuel des prix à la consommation était publié avec un décalage de moins d'un mois avant la pandémie mais des retards de publié ont apparus depuis. La période de référence de l'indice est 2001 avec des pondérations de 2000 ; l'IPC de l'Algérie est donc obsolète, ce qui pourrait entraîner des erreurs dans la mesure de l'inflation. L'indice trimestriel des prix à la production (IPP) était publié avec un décalage de moins d'un trimestre avant la pandémie mais les délais ont sensiblement augmenté depuis. La période de référence pour la pondération de l'IPP est 1989, ce qui le rend obsolète et probablement pas représentatif de la production actuelle.

Statistiques de finances publiques : Les principales lacunes ont trait à la faible couverture institutionnelle (limitée à l'administration centrale), aux problèmes de classification, aux longs retards dans la production des statistiques et à l'absence de rapprochement des financements avec les comptes monétaires. Les principaux facteurs à l'origine de ces lacunes sont notamment l'insuffisance des moyens financiers consacrés à l'établissement des statistiques, le manque de coordination entre les organismes concernés et les réticences à publier les données provisoires par crainte d'inexactitudes. Les autorités n'ont pas communiqué de données pour publication dans l'Annuaire de statistiques des finances publiques depuis 2011.

Statistiques monétaires : La Banque d'Algérie soumet en temps voulu au département des statistiques les statistiques monétaires pour la banque centrale, les autres institutions de dépôt et les autres sociétés financières. Les statistiques monétaires sont publiées dans les statistiques financières internationales. Les données monétaires sont établies à partir du formulaire de déclaration normalisé et de la méthode du Manuel et guide d'établissement des statistiques monétaires et financières. La Banque d'Algérie communique des données sur certaines séries et indicateurs essentiels pour l'enquête sur l'accès aux services financiers, notamment deux indicateurs (succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes et guichets automatiques pour 100 000 adultes) liés aux objectifs de développement durable de l'ONU.

Surveillance du secteur financier : La Banque d'Algérie communique des indicateurs de solidité financière, qui sont publiés sur le site du FMI consacré à ces indicateurs. Il convient toutefois

d'améliorer le délai de présentation des données, car les indicateurs ne sont actuellement communiqués qu'une fois par an.

Balance des paiements : La qualité des statistiques de la balance des paiements est relativement bonne. Le système de collecte des données semble exhaustif en ce qui concerne la mesure des paiements, mais sa couverture des transactions autres que les règlements (par exemple, bénéfiques réinvestis) et de certaines données d'encours est incomplète. Une mission d'assistance technique effectuée en janvier 2018 a permis de travailler avec les statisticiens pour remédier à plusieurs lacunes, dont les suivantes :

i) la comptabilisation des projets de construction en tant qu'IDE et non en tant que services ; ii) les statistiques commerciales ; et iii) les données d'encours des IDE. Les statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale sont transmises au FMI pour être rediffusées par l'intermédiaire des statistiques financières internationales.

II. Normes et qualité des données

L'Algérie a commencé à participer au système général de diffusion des données (SGDD ; remplacé par le système amélioré SGDD-a en 2015) et ne publie que des métadonnées.

Aucune donnée relevant du rapport sur l'observation des normes et codes (RONC) n'est disponible.

Algérie : tableau des indicateurs courants nécessaires à l'exercice de la surveillance
Au 24 janvier 2024

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁷	Fréquence de Déclaration ⁷	Fréquence de publication ⁷
Taux de change	12/2023	01/2024	M	M	M
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires ¹	11/2023	01/2024	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	11/2023	01/2024	M	M	M
Monnaie au sens large	11/2023	01/2024	M	M	M
Bilan de la banque centrale	11/2023	01/2024	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	11/2023	01/2024	M	M	M
Taux d'intérêt ²	11/2023	01/2024	M	M	M
Indice des prix à la consommation	11/2023	01/2024	I	I	I
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques	N.D.	N.D.	-	-	-
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale ⁴	09/2023	12/2023	I	I	A
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	11/2023	12/2023	I	I	ND
Solde du compte courant extérieur	T3 2023	12/2023	T	T	T
Exportations et importations de biens et de services	T3 2023	11/2023	T	T	T
PIB/PNB	T1 2023	08/2023	T	I	I
Dette extérieure brute	T3 2023	11/2023	T	I	T
Position extérieure globale ⁶	T3 2023	01/2024	T	T	T
<p>¹ Les avoirs de réserve donnés en nantissement ou grevés de quelque autre manière doivent être indiqués séparément. De plus, les données doivent englober les passifs à court terme liés à une devise mais réglés par d'autres moyens, ainsi que les valeurs notionnelles des dérivés financiers à payer et à recevoir en devises, y compris ceux qui sont liés à une devise mais réglés par d'autres moyens.</p> <p>² Taux déterminés par le marché et taux officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, et taux des bons, obligations et titres du Trésor.</p> <p>³ Financement extérieur et intérieur, bancaire et non bancaire.</p> <p>⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.</p> <p>⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.</p> <p>⁶ Inclut les positions extérieures brutes sur actifs et passifs financiers à l'égard des non-résidents. Les données sont partielles en raison des déficiences du calcul des IDE.</p> <p>⁷ Fréquence quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A) ; irrégulière (I) ; données non disponibles (ND), données partiellement disponibles (PD).</p>					

**Déclaration de M. Bijani, administrateur pour l'Algérie
et de M. Badsı, conseiller principal
Le 27 mars 2024**

Introduction

Au nom des autorités algériennes que nous représentons, nous voudrions remercier M. Chris Geiregat et son équipe pour les échanges constructifs et francs au cours de la mission effectuée dans le cadre des consultations au titre de l'article IV, ainsi que pour le remarquable document de la série des questions générales sur le rôle des réformes budgétaires dans la réponse aux défis posés par le changement climatique. Les autorités algériennes souscrivent dans l'ensemble aux analyses des services du FMI et à leur appréciation des priorités de politiques économiques.

Évolution récente et perspectives de l'économie

Malgré les grandes et persistantes difficultés économiques au niveau mondial, l'économie algérienne continue d'enregistrer une solide croissance, soutenue par l'activité industrielle, la construction, les services et le secteur des hydrocarbures. Si l'inflation globale reste élevée, l'inflation sous-jacente poursuit sa décélération depuis 2022. L'Algérie a affiché en 2023, et ce pour la deuxième année consécutive, un excédent du solde des transactions courantes et sa dette extérieure est négligeable. Selon les projections des services du FMI, les réserves internationales, qui ont atteint un niveau équivalent à 14 mois d'importations en 2023, devraient rester supérieure à six mois d'importations jusqu'en 2029. À l'avenir, l'activité économique continuera à être stimulée par les effets combinés des politiques macroéconomiques axées sur la stabilité et la croissance et des vastes réformes structurelles mises en œuvre par les autorités. Les autorités sont déterminées à appliquer un ensemble équilibré et pertinent de politiques économiques pour asseoir l'économie sur des bases solides. En décembre 2023, l'Office national des statistiques (ONS) a procédé à un rebasage des comptes nationaux conformément à la norme du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008. En conséquence, le PIB nominal annuel de l'Algérie a été révisé à la hausse de 10 % et le PIB réel de 0,1 point de pourcentage, en moyenne, sur la période 2001-2022. Les autorités partagent l'avis des services du FMI sur les perspectives à court et moyen terme de l'économie et sont plus optimistes quant aux effets des réformes structurelles en cours.

POLITIQUES MACROECONOMIQUES

Politique budgétaire

En cette période post-COVID-19, où les difficultés économiques sont exacerbées par les répercussions négatives des crises et des conflits géopolitiques qui sévissent dans le monde, les

autorités placent le maintien du pouvoir d'achat des ménages au cœur des priorités de la politique budgétaire. Elles restent également déterminées à préserver les finances publiques et la viabilité de la dette à moyen terme. La dette publique brute s'élevait à 55 % du PIB en 2023, mais elle reste inférieure à la valeur de référence pour les pays émergents. La gestion des finances publiques a été considérablement renforcée, notamment par la mise en œuvre du budget-programme, l'adoption de nouvelles lois sur les marchés publics et la comptabilité publique, et le lancement d'un nouveau centre de données sur les douanes et la fiscalité à l'intention du grand public. Les autorités ont manifesté leur intérêt pour la réalisation d'une évaluation de la gestion des investissements publics qui tient compte de la dimension climat (C-PIMA) et ont entrepris de remplacer progressivement les subventions universelles par des transferts ciblés. Conformément aux recommandations des services du FMI, un ensemble de réformes est en cours de préparation pour améliorer la gestion de la trésorerie et de la dette publique.

Politique de taux monétaire et de change

Dans un contexte d'excès de liquidités et de faible crédit à l'économie, la Banque d'Algérie veille à trouver un équilibre entre le contrôle de l'inflation et la fourniture de liquidités suffisantes au secteur privé pour soutenir l'activité économique. Les autorités s'inquiètent de la rigidité de l'inflation et conviennent avec les services du FMI de la nécessité d'améliorer en permanence le mécanisme de transmission de la politique monétaire, qui est moins efficace en situation d'excès de liquidités. La Banque d'Algérie stérilise les liquidités à travers des opérations d'open-market et des augmentations du ratio de réserves obligatoires. La nouvelle loi sur la monnaie et le crédit renforce l'indépendance de la Banque d'Algérie et inscrit la stabilité des prix dans le mandat de son gouverneur. Elle ouvre également la voie à l'innovation financière, améliore la surveillance financière et la gestion des crises, et favorise la mise en place de nouveaux instruments de politique monétaire, d'organes de gouvernance et de fonctions de contrôle. Le Conseil de la monnaie et du crédit a été chargé d'aligner les réglementations bancaires actuelles sur la nouvelle loi. Les autorités conviennent avec les services du FMI du rôle central que doit jouer le taux de change dans l'absorption des chocs extérieurs.

Secteur financier

Le secteur financier algérien demeure résilient et dispose de solides réserves de capitaux et de liquidités. Les autorités souhaitent accélérer les réformes du secteur bancaire afin d'améliorer l'inclusion financière, comme en témoigne la récente ouverture du capital des banques publiques aux investisseurs privés, avec une première opération effectuée en janvier de cette année. Les autorités relèvent les limites de l'évaluation des prêts improductifs par les services du FMI, qui ne reflète pas le niveau réel des prêts improductifs en raison de l'absence de dispositions légales qui permettraient d'annuler les anciennes dettes et de créer une société de gestion d'actifs pour le recouvrement des prêts non productifs. Les autorités partagent le point de vue des services du FMI sur la nécessité des

réformes pour améliorer la transparence et la prestation de services financiers grâce à des solutions numériques, renforcer l'intégrité financière et remédier aux risques de gouvernance et de corruption en renforçant le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Changement climatique

Comme l'indique le document sur les questions générales rédigé par les services du FMI, les autorités sont pleinement conscientes des graves menaces que fait peser le changement climatique, notamment les sécheresses récurrentes, les températures extrêmes et les inondations. Elles ont mis au point une stratégie détaillée pour résoudre ces problèmes. L'Algérie a pris la ferme résolution de réduire ses émissions de carbone de 7 % à l'horizon 2030. La pénurie d'eau, la conséquence la plus visible du changement climatique mondial dans les régions arides d'Afrique du Nord, est une préoccupation majeure. Des mesures concrètes ont été prises pour en atténuer les effets, notamment par le dessalement de l'eau de mer, le recyclage des eaux usées, une optimisation des pratiques agricoles et l'extension des terres arables, y compris dans le sud de l'Algérie.

Réformes structurelles

Les autorités veulent établir un système efficace de protection sociale et s'attaquer aux problèmes du chômage des jeunes et des femmes, ainsi qu'aux disparités de revenu et aux inégalités liées au genre. L'Algérie poursuit la mise en œuvre d'une stratégie visant à réduire sa dépendance à l'égard du secteur des hydrocarbures en diversifiant l'économie, en encourageant l'investissement privé et en stimulant les exportations hors hydrocarbures. Dans le cadre de leur politique de diversification économique, les autorités élaborent une stratégie nationale visant à relancer le secteur minier. Par ailleurs, en tant que fournisseur majeur de gaz sur le marché européen, l'Algérie réitère son engagement en faveur de la stabilité des marchés internationaux du pétrole et du gaz. Les exportations hors hydrocarbures ont augmenté d'environ 170 % grâce aux réformes structurelles engagées au début de la décennie. Conformément aux recommandations des services du FMI et dans le cadre de la stratégie nationale de numérisation, les autorités sont déterminées à améliorer la gouvernance et la transparence et à accélérer la numérisation.

Recommandations

Politique budgétaire

Les autorités prennent note des recommandations des services du FMI sur le rééquilibrage progressif des finances publiques. Elles estiment toutefois que la priorité budgétaire immédiate est de continuer à assurer l'équité sociale et à préserver le pouvoir d'achat des citoyens. Elles reconnaissent que l'économie doit faire face à de multiples risques budgétaires pour lesquels des mesures politiques audacieuses sont prises. Parallèlement à d'autres mesures budgétaires, la mise en œuvre

du budget-programme pour améliorer l'efficacité et l'efficience des finances publiques progresse à grands pas.

Politique monétaire et politique de change

Les autorités prennent note des recommandations des services du FMI concernant le resserrement de la politique monétaire. Toutefois, elles estiment que l'excès actuel de liquidités sur le marché rend inefficaces les canaux de transmission de la politique monétaire, en particulier par le biais d'une augmentation du taux directeur. La Banque d'Algérie mène une série d'opérations d'absorption de liquidités afin d'atteindre l'objectif opérationnel.

Secteur financier

Les autorités considèrent que le déploiement d'une stratégie nationale d'inclusion financière est crucial et estiment que la nouvelle loi sur la monnaie et le crédit établit les bases nécessaires à cet effet.

En ce qui concerne les liens économiques et financiers entre l'administration centrale, les banques publiques et les entreprises publiques, il est important de noter que le Haut comité d'évaluation et d'alerte des risques budgétaires continue de suivre de près les questions de viabilité de la dette, les risques budgétaires liés aux entreprises publiques, les fonds de sécurité sociale et les finances des autorités locales.

Réformes structurelles

Avec l'appui de la nouvelle loi sur la monnaie et le crédit et le budget-programme, la nouvelle loi relative à l'investissement jouera un rôle déterminant dans la promotion d'un environnement commercial sain et de la diversification de l'économie. D'autres mesures sont prises par l'intermédiaire de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), un guichet unique, pour encourager les investissements étrangers et favoriser l'activité du secteur privé qui est essentielle pour libérer le potentiel de croissance et de création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes.

Conclusions

Malgré un contexte économique difficile au niveau mondial, l'Algérie continue de renforcer les bases de son économie tout en préservant la viabilité de sa dette et sa stabilité financière. Les autorités sont résolues à accélérer les réformes structurelles et à promouvoir la diversification de l'économie. Elles se réjouissent de poursuivre la relation et l'étroite collaboration avec le FMI, notamment en ce qui concerne le développement des capacités et les discussions de politiques économiques.